

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission du logement et des pouvoirs locaux

Mardi 17 novembre 2020

*Application de l'art. 161 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Auditions</i>	1
<i>Rapport d'activités du Centre régional d'aide aux communes (CRAC) pour l'année 2018 ;</i>	
<i>Rapport d'activités du Centre régional d'aide aux communes (CRAC) pour l'année 2019</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Galant.....	1
<i>Exposé de M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	1
<i>Exposé de Mme Nemery, Directrice générale du Centre régional d'aide aux communes (CRAC)</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Nemery, Directrice générale du Centre régional d'aide aux communes (CRAC).....	2
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Devin, Dispa, Demeuse, Mme Galant, MM. Evrard, Beugnies, Douette, Lomba, Hazée, Mme Nemery, Directrice générale du Centre régional d'aide aux communes (CRAC), M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	8
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	34
<i>Reprise de la séance</i>	34
<i>Projets et propositions</i>	34
<i>Projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au covid-19 (Doc. 292 (2020-2021) N° 1 à Isexies) ;</i>	
<i>Projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au covid-19 pour les matières visées à l'article 138 de la Constitution (Doc. 293 (2020-2021) N° 1) ;</i>	
<i>Avis A.1450 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur les avant-projets de décrets portant confirmation des arrêtés de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au covid-19 ;</i>	

<i>Avis LOG.20.04.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret portant confirmation des arrêtés de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au covid-19.....</i>	<i>34</i>
---	-----------

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, Mme de Coster-Bauchau.....	35
--	----

Exposé de M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.

Intervenants : M. le Président, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	35
---	----

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, MM. Demeuse, Beugnies, Dispa, Devin, Mme de Coster-Bauchau, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. Bastin.....	37
--	----

<i>Projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au covid-19 (Doc. 292 (2020-2021) N° 1 à Isexies).....</i>	<i>47</i>
---	-----------

Examen et vote des articles

Intervenants : M. le Président, MM. Lomba, Dispa.....	47
---	----

<i>Projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au covid-19 pour les matières visées à l'article 138 de la Constitution (Doc. 293 (2020-2021) N° 1).....</i>	<i>48</i>
---	-----------

<i>Examen et vote des articles.....</i>	<i>48</i>
---	-----------

<i>Confiance au président et au rapporteur.....</i>	<i>48</i>
---	-----------

<i>Interpellations et questions orales.....</i>	<i>48</i>
---	-----------

<i>Interpellation de M. Douette à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le rôle et le soutien aux pouvoirs locaux durant la crise sanitaire »</i>	
---	--

Intervenants : M. le Président, MM. Douette, Beugnies, Demeuse, Dispa, Lomba, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	48
---	----

<i>Question orale de M. Bastin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'invitation de M. le Ministre à une réunion sur l'impact de la réforme des zones de secours sur les subsides provinciaux aux associations formulée par la Province de Namur » ;</i>	
---	--

<i>Question orale de M. Bastin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la répartition entre provinces et communes des dépenses additionnelles des zones de secours aux montants prévus par la Région wallonne »</i>	
---	--

Intervenants : M. le Président, M. Bastin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	54
--	----

Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la démission du bourgmestre d'Anderlues et ses conséquences juridiques sur la méthode de désignation du bourgmestre »

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
.....56

Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le suivi de l'affaire des marchés publics possiblement litigieux passés par la Commune de Bièvre » ;

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les conclusions de l'enquête administrative sur les marchés publics à Bièvre »

Intervenants : M. le Président, MM. Dispa, Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....58

Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le suivi de l'affaire de l'accès à des données confidentielles par un mandataire de Courcelles »

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
.....60

Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'absence de nomination d'un administrateur par le conseil d'administration de la Société de logement de service public Haute Senne Logement en violation flagrante du droit »

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
.....61

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'avancement des travaux du groupe de travail relatif aux compensations financières réclamées aux communes suite à la suspension de l'exécution des marchés publics pendant la crise de la covid-19 »

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....62

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'impact de la crise sanitaire de la covid-19 sur les finances communales et les mesures de soutien » ;

Question orale de M. Sahli à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'impact de la crise sanitaire sur le rôle et le financement des communes »

Intervenants : M. le Président, MM. Demeuse, Sahli, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....64

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'aide des cellules de gestion centre-ville aux commerçants »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....66

Question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les conséquences de la covid-19 sur la gestion courante des cimetières »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....67

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le soutien à l'organisation des réunions à distance des organes communaux en période de pandémie » ;

Question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les avancées de la digitalisation administrative au sein des communes wallonnes »

Intervenants : M. le Président, MM. Demeuse, Antoine, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....69

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'évolution des taxes déchets dans les communes »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....71

Question orale de Mme Kapompole à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'étude du professeur Verhaeghe concernant la discrimination ethnique sur le marché du logement locatif privé en Wallonie » ;

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la discrimination en matière d'accès au logement » ;

Question orale de M. Maroy à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la discrimination au logement en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, MM. Beugnies, Maroy, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....73

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'analyse de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) relative à la construction de logements publics » ;

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'analyse de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) relative à la construction de logements publics »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....77

Organisation des travaux (Suite).....79

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....79

Interpellations et questions orales retirées.....80

Liste des intervenants.....81

Abréviations courantes.....82

COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX

Présidence de M. Courard, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 31 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

C'est un plaisir de vous retrouver en présentiel malgré les mesures de sécurité et la possibilité d'être suivis en visioconférence ; ce qui sera le cas d'un certain nombre de nos collègues. Je suis très heureux de pouvoir partager ce moment avec vous. Cela ne remplace quand même pas la visioconférence, me semble-t-il. Les échanges me paraissent beaucoup plus nourris et plus sympathiques lorsque nous pouvons nous voir.

Nous avons un ordre du jour relativement chargé.

Dans quelques instants, nous aurons l'occasion de vous présenter les rapports d'activité du Centre régional d'aide aux communes de 2018 et de 2019. J'appellerai donc Mme Isabelle Nemery, Directrice générale du CRAC à nous en faire part.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

AUDITIONS

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CENTRE RÉGIONAL D'AIDE AUX COMMUNES (CRAC) POUR L'ANNÉE 2018

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CENTRE RÉGIONAL D'AIDE AUX COMMUNES (CRAC) POUR L'ANNÉE 2019

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les auditions sur :

- le rapport d'activités du Centre régional d'aide aux communes (CRAC) pour l'année 2018 ;

- le rapport d'activités du Centre régional d'aide aux communes (CRAC) pour l'année 2019.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Je propose Mme de Coster-Bauchau comme rapporteuse.

M. le Président. - Mme de Coster-Bauchau est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Nous avons le plaisir d'accueillir Mme Nemery et M. Melin.

Mme Nemery vous exposera le rapport d'activité bien mieux que moi. Ce rapport renvoie d'ailleurs largement à la précédente législature.

Je tenais néanmoins à faire une brève intervention qui sera plus générale et plus prospective. Vous connaissez comme moi le Centre régional d'aide aux communes, qui occupe dans notre paysage institutionnel une place importante depuis maintenant plus de 25 ans. Les communes le connaissent soit pour avoir eu un conseil, soit pour être sous plan de gestion. Sa mission, je le rappelle, c'est d'aider les villes et communes en difficulté via l'octroi de crédits d'aide permettant de couvrir les charges du passé impossibles à assumer ou à travers des recommandations des outils de gestion, ce que je finissais de dire précédemment.

En conséquence, il lui incombe aussi de veiller à ce que les communes respectent leurs engagements vis-à-vis du Gouvernement et respectent le plan de gestion.

À ce jour, il y a une soixantaine de communes et d'entités consolidées ainsi que dix intercommunales hospitalières qui sont aujourd'hui concernées par ce suivi.

L'encours de la dette à long terme du CRAC pour les communes wallonnes s'élève à un milliard et demi, c'est dire si les aides octroyées ont été importantes.

Le Centre est aussi un outil d'action au service de son ministre de tutelle et du Gouvernement wallon qui contribue à la bonne mise en œuvre de la DPR et de la politique de soutien aux pouvoirs locaux.

Au cours du quart de siècle qui s'est écoulé, le CRAC a contribué de manière active à soutenir les finances locales. On pense notamment au plan Tonus, à la reprise de l'encours de la dette en lien avec la réforme du fonds des communes ou encore au rôle qu'il a joué dans la *task force* pension.

Aujourd'hui, et je m'en réjouis, ses missions s'inscrivent davantage dans un schéma de partenariat avec les pouvoirs locaux plutôt que dans un schéma de contrôle.

C'est d'ailleurs en ce sens que mon prédécesseur a soutenu les propositions du CRAC quant à la définition dès les budgets 2021, de nouvelles balises plus en phase avec la réalité et allant dans le sens d'une simplification administrative et du respect de l'autonomie locale.

Je souhaite, moi aussi, soutenir l'évolution du CRAC et de ses missions, notamment à travers son contrat d'administration sur lequel nous travaillons actuellement.

Dans la définition de ses missions, le SPW décline le rôle du service public pour le citoyen dans une logique d'anticipation face à l'évolution de la société et de la technologie, mais aussi dans un rôle d'accompagnement, de conseiller et de régulateur.

Le CRAC partage et s'inscrit dans cette vision et je m'en réjouis.

Le contexte budgétaire des pouvoirs locaux oriente largement l'action menée par le centre. Les problèmes qui y sont liés ont pour conséquence de mettre à mal les finances locales, mais l'évolution de ce contexte n'est pas moins multiple.

Beaucoup ici le savent, comme moi, d'expérience, l'équation au niveau des pouvoirs locaux est complexe. Il s'agit de faire face à de nouvelles dépenses venant grever les finances locales tout en adoptant un plan stratégique transversal.

Il s'agit de répondre à des sollicitations citoyennes toujours plus nombreuses en subissant la modification, voir la disparation de certains mécanismes de

subventionnement et en devant faire preuve de proactivité dans la recherche de solutions alternatives.

Ces questions que je qualifierais presque d'existentielles pour les pouvoirs locaux et partant de là, fondamentales pour les Wallonnes et les Wallons. Le Gouvernement s'efforce d'y répondre, d'où notamment la mise en place d'une *task force* Finances locales pour conseiller le Gouvernement dans son action. D'où aussi l'importance confirmée du CRAC face à ces défis encore renforcés dans un cadre européen toujours plus contraignant et face à une crise sanitaire qui a vu les pouvoirs locaux monter une fois encore en première ligne.

Je suppose que nous reparlerons de tout cela encore souvent au sein de cette commission.

Pour l'heure, je vais faire comme vous, écouter attentivement la Directrice générale du CRAC.

Exposé de Mme Nemery, Directrice générale du Centre régional d'aide aux communes (CRAC)

M. le Président. - La parole est à Mme Nemery.

Mme Nemery, Directrice générale du Centre régional d'aide aux communes (CRAC). - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs en votre titre et qualité, merci de me donner la parole et de me donner l'occasion de revenir vers vous aujourd'hui pour faire un petit point sur l'action du centre.

Vous le verrez sur les PowerPoint, on couvre les années 2016 à 2019, ce qui vous permettra d'avoir une vision davantage en perspective de l'évolution des missions du centre et de son activité en soutien aux pouvoirs locaux.

Comme je l'ai dit, les rapports 16-17 avaient été transmis par Mme la Ministre De Bue en son temps et font partie de l'arriéré. Il est important de vous les communiquer, comme cela vous avez quand même l'information à défaut d'avoir eu une présentation en son temps.

Je vais revenir très brièvement sur les missions du centre, sur son action en lien avec le compte CRAC long terme, c'est-à-dire, toutes les aides apportées aux pouvoirs locaux en difficulté financière. Je referai un point sur l'évolution de la mise en œuvre des financements alternatifs par programme et puis je referai une petite conclusion à ma sauce pour vous dire ce que je pense de la situation actuelle, la situation financière des pouvoirs locaux et des enjeux qui s'imposent à eux.

Pour rappel, le Centre est un OIP autonome, UAP de type 1, ce qui veut dire qu'il a une personnalité juridique et est sous la tutelle du ministre en charge des

pouvoirs locaux. Ses missions, c'est à la fois suivre d'un point de vue financier l'évolution du compte CRAC long terme qui reprend tout l'encours de la dette des villes en difficulté financière. C'est assurer le suivi et le contrôle des plans de gestion et apporter son concours au maintien de l'équilibre financier des communes et provinces de la Région wallonne. Mission de conseil, de suivi. Il est clair que le fait de devoir assurer et veiller au respect des plans de gestion par les entités qui ont bénéficié d'aides de la Région au travers du compte CRAC long terme donne un côté, une image de gendarme au centre. C'est une image contre laquelle on essaie de lutter pour davantage, comme M. le Ministre l'a dit tout à l'heure, évoluer vers un accompagnement, une collaboration franche et saine avec les pouvoirs locaux plutôt que du contrôle strict avec « des menaces » à partir du moment où l'on ne respecte pas le plan de gestion.

Il est clair que, au-delà de cela, le centre est un outil à disposition du ministre de tutelle et du Gouvernement : à la fois pour rendre des avis, à la fois pour mener toutes les études que le Gouvernement souhaiterait lui confier en lien avec la santé financière des pouvoirs locaux.

Le compte CRAC long terme : 1 milliard et demi d'encours, comme le disait aussi tout à l'heure M. le Ministre. Je vais revenir sur la façon dont fonctionne dans les grandes lignes le compte CRAC long terme. Il y a une convention qui date de 92 qui lie le Centre et la Région avec la banque Belfius et qui permet de gérer tout le volet financier de ce compte CRAC long terme.

Le compte CRAC, c'est un compte à entrée et sortie. Le CRAC en tant que tel n'est pas titulaire d'une dette. Si une commune bénéficie d'un prêt d'aides extraordinaires à long terme, le prêt est comptabilisé dans sa dette à lui. Au niveau du compte CRAC long terme, on a en recette des interventions régionales qui permettent de couvrir la participation du compte CRAC long terme dans le remboursement des prêts octroyés aux communes. En recette également, on a les interventions communales et en dépense, on a les charges des dettes qui passent par le compte CRAC long terme. C'est davantage un schéma de boîtes aux lettres plutôt qu'un stock de dettes, même s'il y a un cours qui est attaché. Cela, c'est important de garder à l'esprit le fait que les prêts, ils sont le cahier des bénéficiaires et pas au niveau du compte CRAC.

En lien avec ce compte CRAC long terme, il faut se rappeler à la constitution du Centre régional d'aide aux communes en 95. On a hérité, on a repris un encours de dettes des grandes villes et notamment le fameux fonds 208 qui avait été géré précédemment au niveau du Fédéral avec des taux d'intérêt qui à l'époque avoisinaient 9 %, 8-9 %. Aujourd'hui, avec les nouveaux prêts, certes, mais aussi au terme d'une politique de gestion active de la dette, vous savez tous – ou la plupart d'entre vous – ce que cela peut recouvrir

comme travail, vous qui assurez la gestion des pouvoirs locaux et d'un endettement aussi. Nous sommes parvenus, au fil du temps à ramener le taux d'intérêt moyen du compte CRAC long terme à des taux beaucoup plus raisonnables que les taux de l'époque.

En lien avec tous les mouvements au niveau du compte CRAC long terme, il est clair que nous avons à notre charge des activités de rapportage assez intensives, que ce soit au travers de la Cour des comptes, de nos réviseurs, mais aussi de la cellule d'informations financières, de la CIF, qui est l'interlocuteur du Gouvernement et de l'ICN également pour tout ce qui est rapportage de dettes.

Depuis la précédente législature, un comité de suivi financier a été institué pour donner régulièrement une information aux membres du Gouvernement, à la CIF et à l'Inspection des finances sur l'évolution des différents comptes à la fois long terme et financement alternatif.

Une commune en difficulté financière qui présente un déficit au global et fait état de dettes du passé peut, moyennant accord du ministre et du Gouvernement, solliciter une aide via le compte CRAC long terme. L'aide se concrétise sous forme d'un prêt remboursable en 20 ans. Comme je le dis souvent, à partir du moment où l'on bénéficie d'un soutien du CRAC, on est marié pour 20 ans. C'est peut-être un des mariages les plus solides qui existent.

En lien, l'aide octroyée sous forme de prêt dans le remboursement duquel la Région, en principe, intervient, suppose que la commune et ses entités consolidées s'engagent de manière financière à respecter sur le long terme un équilibre à l'exercice propre et forcément au global, et s'engage à prendre des mesures pour pouvoir maintenir cet équilibre sur une trajectoire de cinq ans et pendant toute la durée du prêt, soit 20 ans.

Un des leitmotiv qui va de pair avec cette obligation de maintenir l'équilibre, c'est évidemment toute chose restant égale. Aujourd'hui, ce leitmotiv prend toute sa signification quand on sait toutes les charges complémentaires, que l'on n'imaginait pas à l'époque, qui viennent grever les budgets des pouvoirs locaux.

Comme on l'a évoqué tout à l'heure, le Centre est chargé, au travers de réunions et d'une association par le pouvoir local, à tous ces travaux budgétaires ou décisions entraînant un impact budgétaire significatif et remet des avis au ministre et au SPW IAS sur lesdits travaux budgétaires ou décisions engageant des impacts budgétaires significatifs.

Au niveau de notre organisation, il est clair que les grandes villes bénéficient d'un suivi beaucoup plus important et plus intensif. Certaines entités dont l'équilibre budgétaire est précaire et susceptible de basculer dans le rouge font l'objet d'un suivi fort. À partir du moment où l'on a un pouvoir local qui a une

trajectoire assez confortable avec peu de risques identifiés comme tels quant à la mise en cause de l'équilibre budgétaire, on a un suivi léger avec généralement des réunions qui se font par mail ou des réunions beaucoup plus espacées.

Depuis la mise en place de la centralisation de la trésorerie, le Centre met forcément sa trésorerie à disposition de la Région wallonne. Vous voyez ici le volume de la contribution du CRAC en termes de trésorerie à la trésorerie wallonne. Je reviendrai plus tard pour vous expliquer pourquoi on a de tels montants. Le CRAC est dans les premiers contributeurs en termes de trésorerie. Dans mon souvenir, la SWL fait partie des premiers contributeurs également ainsi qu'un troisième organisme. Nous ne sommes donc pas les seuls.

L'encours des prêts long terme est de 1,5 milliard d'euros. Il a évolué de 2016 à 2019 avec un taux moyen pondéré qui a évolué également avec les opérations de gestion active de la dette, en ce compris des opérations de sécurisation. À partir du moment où l'on se situe à un taux moyen qui tourne autour des 2 %, on a franchement évolué eu égard au taux historique que j'évoquais tout à l'heure de 8-9 %.

Des missions particulières ont été confiées au Centre en termes de suivi à la fois sur certaines intercommunales parce qu'il y avait des problématiques de déficit qui grevaient les finances des associés. Ces suivis intercommunaux, à l'heure actuelle, sont extrêmement légers et ne correspondent même plus à une association de travaux budgétaires, il s'agit davantage de remettre des avis ; le centre est amené à remettre des avis sur des décisions qui font, par ailleurs, objet de tutelle.

On a un suivi particulier, depuis le plan Tonus, sur les institutions hospitalières. Ces institutions hospitalières, pour les mêmes raisons, ont connu en son temps, fin de l'année 2001, des difficultés financières importantes et ont été amenées à solliciter les associés publics à intervenir au niveau des déficits. Là, il y a des aides régionales qui ont été octroyées.

Toujours au niveau des missions particulières, au fur et à mesure, nous avons développé une mission étude-conseil, audit financier en tant que tel ou portant sur des problématiques particulières avec impact budgétaire auxquelles certains pouvoirs locaux ou leurs entités consolidées doivent faire face.

Ces études-conseils sont sollicitées par le pouvoir local auprès du ministre, qui charge le centre de réaliser les analyses, et elles sont forcément transmises aux pouvoirs locaux sollicitant les études, au ministre et au SPW.

Nous essayons de développer des analyses de type benchmark aussi, avec une petite difficulté, c'est que les entités ne sont pas toujours très contentes de se comparer l'une à l'autre, et donc, dans ce cadre, l'on

développe des données qui, à ce stade, restent confidentielles ou, en tout cas, restent dans nos livres.

La perspective est la définition de tableaux de bord, avec le développement d'une gestion plus prospective, en lien aussi avec la mise en œuvre du PST, et donc de pouvoir prendre des décisions, donner, en tout cas, des outils aux pouvoirs locaux qui doivent permettre de prendre des décisions en sachant budgétairement où ils vont, pas à 20 ans, mais en tout cas dans une perspective de cinq ans.

Certains considèrent que le schéma prospectif n'est pas une plus-value en tant que telle parce qu'il y a tellement de choses qui changent et qui peuvent influencer sur le budget communal, certes, mais savoir où l'on va, même si c'est toutes choses restant égales, nous apparaît être essentiel pour pouvoir assurer une gestion efficace et définir les projets qui constituent la déclaration de politique communale.

Les missions d'analyse ont pour objet de rendre des avis et de contribuer à dégager des solutions par rapport aux différentes problématiques financières qui grèvent les budgets communaux et les budgets de leurs entités consolidées. Plus récemment, dans le cadre des plans de convergence, une commune qui n'est pas sous plan de gestion, mais qui se retrouve dans une situation déficitaire doit adopter un plan à une perspective de trois ans pour retrouver un équilibre structurel. Ces plans de convergence sont suivis en collaboration par le SPW IAS et le Centre.

Je parlais tout à l'heure de la gestion active de la dette. Ici, vous avez des chiffres qu'il ne faut pas additionner les uns aux autres, mais sachez que l'ensemble des opérations de gestion active de la dette réalisée sur les comptes CRAC à long terme, en tout cas ici, c'est une quinzaine d'années parce que l'on n'a pas les données qui sont plus anciennes, mais sachez que l'ensemble des opérations fait que, sur 2019, par rapport aux conditions initiales de l'ensemble des prêts, ce sont 35 millions d'euros d'économies qui ont été réalisées.

Voilà pour ce qui concerne le compte CRAC long terme.

Concernant le financement alternatif, de nouveau depuis 2001, le Gouvernement wallon a confié au Centre une mission pour pouvoir soutenir l'investissement au niveau de la Wallonie. Au départ – vous vous en rappellerez pour la plupart d'entre vous –, c'était sur le volet Infrastructures hospitalières. Les budgets régionaux étant insuffisants pour pouvoir mettre à niveau et subsidier les infrastructures hospitalières en 2001. Une étude avait été faite pour estimer les besoins en mise à niveau infrastructure à l'initiative du développement des financements administratifs médicosocial. C'était à la fois les hôpitaux, les maisons de repos et structure d'hébergement pour les personnes handicapées. Les infrastructures sportives ont très vite

suiwi. Ensuite, nous avons ajouté le tourisme, les logements, les bâtiments publics, tout ce qui est UREBA, bâtiments scolaires, crèches.

Comme les crédits directs qui se retrouvent dans les budgets de la Région wallonne sont insuffisants pour soutenir ce développement d'infrastructure, le principe est le même que pour le CRAC long terme. Une commune qui bénéficie d'un subside financement alternatif pour sa piscine par exemple, va pouvoir contracter un emprunt en 20 ans correspondant au montant total du subside octroyé. À chaque fois que le banquier va venir prélever sur le compte de la commune ou du bénéficiaire, l'annuité ou les différentes tranches de remboursement.

Le compte CRAC, financement alternatif, va rembourser la commune ou le bénéficiaire à hauteur du même prélèvement. En fait, c'est un emprunt dont les tranches sont systématiquement remboursées par le CRAC ce qui veut dire qu'au niveau communal il y a : recettes, égal dépenses, et c'est neutre budgétairement pour la partie subsidiée évidemment.

Il est clair qu'à partir du moment où on finance via des emprunts en 20 ans, la capacité de soutien en termes de subsides est décuplée par rapport au budget annuel. Donc le schéma de financement alternatif, le Gouvernement décide d'une enveloppe de financement alternatif dans un des secteurs que l'on a cités, voire dans un autre secteur, lance généralement un appel à projets pour qu'il puisse aussi déterminer qui sont les bénéficiaires.

L'instruction technique des dossiers, avant-projets, analyses des projets, états d'avancement, tout cela reste géré par les administrations fonctionnelles et à un moment donné, l'administration fonctionnelle dit au CRAC : « OK, pour tel bénéficiaire, vous pouvez mettre à disposition un subside d'autant ».

Le CRAC, à ce moment-là, envoie des conventions de prêt qui doivent être signées à la fois par les bénéficiaires et par les représentants du Gouvernement et on met à disposition les différentes tranches de subsides à chaque fois que l'administration fonctionnelle nous invite à le faire.

Donc le Centre, en tant que tel, de nouveau, est un intermédiaire, mais ne connaît pas la technicité des dossiers. Ce n'est d'ailleurs pas du tout son métier.

IMS, vous voyez les montants des différentes enveloppes qui ont été décidées par le Gouvernement pour les différents secteurs au fil des ans. Sachant que dans notre jargon, on a un IMS I, II, III, avec des CRAC I, Ibis, Iibis, et ce genre de chose. Vous voyez, c'est 900 millions d'euros au total, dont 420 millions d'euros pour les hôpitaux, 403 millions d'euros pour les maisons de repos, 37 millions d'euros pour les résidences-services et 35 millions d'euros pour les institutions

AWIPH, mais que l'on devrait corriger, c'est AViQ dorénavant.

Ici, vous avez une évolution de la mise en œuvre des différents programmes. J'imagine qu'il n'est pas aisé d'en prendre connaissance de manière détaillée, mais vous aurez tout le temps par la suite de vous y pencher. Le schéma c'est de dire : à partir du moment où le Gouvernement décide d'une enveloppe, cela ne veut pas dire que directement l'enveloppe va être mise à disposition. Il décide d'une enveloppe sur base d'avant-projets. Donc à partir du moment où cette enveloppe est déterminée, il y a tout le travail sur le dossier technique, projet, qui doit recevoir l'aval de l'administration.

De la même manière quand le Gouvernement décide de la mise en œuvre d'une enveloppe, il commence à alimenter un compte CRAC spécifique, IMS en l'occurrence, avec des interventions régionales. Vous allez donc avoir un schéma. Quand on regarde l'évolution du compte spécifique, on se rend compte que, au départ, le compte est en bénéfice, car il reçoit les interventions régionales, mais il n'est pas encore amené à mettre à disposition des subsides, et donc à intervenir dans le remboursement des prêts liés aux subsides, et, à un autre moment, il peut avoir des charges qui sont supérieures à l'intervention annuelle de la Région, sachant que, sur les 20 années de la durée du prêt jusqu'à ce que les prêts-subsides arrivent à échéance, l'important est de s'assurer que, in fine, le compte CRAC reste équilibré. On a donc une espèce de courbe de Gauss qui évolue sur chacun des différents comptes.

En IMS, il y a une spécificité. IMS contribue énormément, en grande part, à la trésorerie régionale, comme je le disais. Pourquoi ? Parce que, en 2001, quand on décide de la première enveloppe IMS, et en particulier, pour des dossiers « maisons de repos » et « hôpitaux », les projets ne sont pas mûrs. On se retrouve donc aujourd'hui avec des enveloppes IMS qui datent d'il y a longtemps, mais qui ne sont pas encore apurées, car il y a la lenteur et la vie des projets au niveau des grosses infrastructures. Un petit commentaire particulier pour ce qui est du secteur hospitalier : en 2008, le principe du cofinancement, de la cosubsidiation des infrastructures hospitalières du Fédéral et de la Région a changé. Là où, avant, la Région donnait 40 % de subsides et le Fédéral 60 %, on est passé à un schéma où la Région mettait 10 % de subsides et le Fédéral 90 %. Cela veut donc dire que les enveloppes avaient été définies sur un modèle 60-40 et ce modèle a changé en 90-10.

La Région a, quelque part, pu subsidier davantage de projets, mais il fallait que de nouveaux projets mûrissent. Cela explique pourquoi ce programme-là a mis beaucoup plus de temps que les autres programmes de financement alternatif à se mettre en œuvre et, in fine, à se retrouver avec une situation de trésorerie, au niveau du compte, qui est extrêmement positive, mais sachant que nous avons encore des charges à couvrir

pendant 30 ans, puisque tous les subsides n'ont pas encore été mis à disposition. C'est vraiment la spécificité du compte IMS.

Vous verrez les différents chiffres que nous avons repris chaque fois. Peut-être un petit commentaire pour vous aider à bien comprendre. En fonction des différentes étapes en termes de traitement des différents dossiers de subsides, on a, au départ, un montant total engagé. Le montant total engagé, c'est le montant qui fait l'objet de la signature d'une convention avec le bénéficiaire des subsides. Le total mis à disposition, c'est le montant qui a été mis à disposition sur un compte au bénéfice de l'opérateur, que ce soit une commune ou autre.

Le montant consolidé, cela appelle la notion du prêt consolidé, cela signifie que l'on rembourse, on ne paie pas que des intérêts intercalaires, on rembourse capital et intérêts. C'était par année et c'était le montant consolidé cumulé sur la totalité de l'enveloppe.

Tout à l'heure, IMS, on était à 900 millions d'euros et vous voyez que, fin 2016, on est à 677 millions d'euros. Vous avez, en dessous, les amortissements liés, les intérêts. Ce que je disais relativement aux intérêts intercalaires ce sont les intérêts sur les ouvertures de crédits et les commissions de réservation.

Vous avez donc cela pour chaque année et pour chacun des programmes, comme vous pourrez le voir.

Cela signifie que, aujourd'hui, sur le total des 896 millions d'euros, on est avec une consolidation de 754 millions d'euros sur des programmes IMS qui datent de 2001.

En 2012, le Gouvernement wallon a aussi sollicité le Centre pour pouvoir verser des crédits directs, pas des prêts, mais via sa trésorerie, pour pouvoir octroyer des subsides en crédits directs au secteur des maisons de repos. Au 31 décembre 2019, il reste donc 15 millions d'euros à mettre à disposition au bénéfice du secteur des maisons de repos.

Concernant les interventions régionales, vous voyez que la Région verse chaque année au compte CRAC IMS sont loin d'être négligeables en fonction des différentes enveloppes. Elles sont fixées dès le début de la mise en œuvre du programme, donc sont équivalentes pour toute la durée du programme.

C'est le même schéma par rapport au sport : trois enveloppes au niveau du sport, vous voyez les montants. Les graphiques de mise en œuvre au fil des années : le total des enveloppes s'élève à 200 millions d'euros : en 2016, 150 millions d'euros consolidés en cumulé. En 2017, 2018 et 2019, on est à 181 millions d'euros.

C'est le même schéma encore pour le tourisme : deux enveloppes de 15 millions et 49 millions d'euros. Graphique de mise en œuvre : sur les 64 millions

d'euros en 2016, on a 47 millions d'euros de consolidé. En 2017, 2018 et 2019, on est à 57 millions d'euros. Les interventions régionales : 5,5 millions d'euros pour le tourisme.

Concernant UREBA, vous voyez que c'est un peu spécial : on a un volume d'opérateurs et de conventions de prêt assez impressionnant, au motif que quelquefois on se retrouve avec des subsides de 5 000 euros. Dans ce cadre, il est clair que le CRAC a mené des opérations de gestion active de la dette particulière, parce qu'emprunter 5 000 euros en 20 ans, ce n'est peut-être pas optimum en termes de gestion financière. Concernant la mise en œuvre du programme, sur les 215 millions d'euros, en 2016, on a 105 millions d'euros de consolidé. En 2017, 2018 et 2019, on est à 163 millions d'euros.

André Melin, tout à l'heure, me demandait si j'avais une idée du nombre de prêts CRAC long terme et tout financement alternatif confondu que nous gérons au centre. On est à plus de 5 000 prêts, on a donc de quoi s'occuper.

Les interventions régionales UREBA : pour le logement, c'est 200 millions d'euros. La mise en œuvre du programme : sur les 200 millions d'euros en 2016, on a 123 millions d'euros consolidés. En 2017, 2018 et 2019, on est à 159 millions d'euros.

Vous voyez qu'il y a un volet « désengagement » au niveau du logement. Si je ne me trompe, ce sont des montants qui ont fait l'objet d'une promesse de subsides, mais qui, in fine, eu égard à la clôture des travaux effectivement réalisés, ont été revus à la baisse par la SWL. Vous verrez aussi qu'il y a un volet « remboursement anticipé » dans le cadre du transfert de la compétence vers la Communauté germanophone.

Les interventions régionales : c'est simple, il n'y en a qu'une, tout ce qui est supralocal, bâtiments et travaux subsidiés. Vous voyez les enveloppes. La mise en œuvre du programme : en 2016, sur les 366 millions d'euros, on a 239 millions d'euros consolidés. En 2017, 2018 et 2019, on est à 263 millions d'euros. Concernant les interventions régionales, on a un schéma d'interventions sous forme de crédits directs avec des interventions régionales qui ont été versées sur 2011 à 2013. Il y a une reprise de l'encours, ce qui signifie que toute une série de subsides avaient été promis par le Gouvernement, mais pour lesquels l'administration n'avait pas les liquidités pour assurer les engagements pris. Ce que l'on appelle l'encours a donc été repris par le centre qui, via les interventions régionales ponctuelles, apure les différents subsides. Il y avait des dossiers dans ce cadre-là qui avaient plus de 15 ans. L'administration a fait un gros travail de nettoyage par rapport à ce volet-là.

La reprise de l'encours, il y a eu deux opérations : les crèches, 56 millions. Mise en œuvre, c'est un tout jeune programme. Vous avez un graphique qui est peut-

être encore plus lisible que les autres. Sur les 56 millions, en 2017, on est à 1,2 million de consolidés ; 18-19, on est 21 millions des interventions régionales.

On a une intervention régionale qui est attendue, que l'on ne désespère pas d'avoir, mais c'est un programme qui commence seulement à se mettre en œuvre. Sur les 40 millions, on a 3,3 millions en 18 qui sont consolidés. Ce n'est pas en 19 ? C'est en 19, je suppose. Oui, c'est en 19. Vous pourriez me dire : si l'on n'a pas encore reçu l'intervention régionale, comment peut-on déjà mettre en œuvre le programme ? Comme on a les tourisms 1 et 2, on a repris les liquidités sur le compte tourisme 1 et tourisme 2 dans un premier temps. Quand le compte tourisme 3 bénéficiera de suffisamment d'interventions régionales pour couvrir les charges, on reversera ce que l'on a pris sur les comptes tourisme. On peut le faire.

On ne ferait jamais cela – Monsieur Devin, je vois que vous faites de grands yeux – d'un programme à l'autre. Quand je dis d'un programme à l'autre : de tourisme vers bâtiment. Forcément, ce sont des compétences différentes. Mais il se fait que généralement, quand on a différentes enveloppes, on a tout fusionné dans un seul compte. Ici, comme c'est un nouveau compte, on ne l'a pas encore fait, mais on le fera à terme. Cela nous permet aussi de bénéficier de la trésorerie des anciens programmes. C'est d'autant plus intéressant parce que cela nous permet aussi, à certains moments, de limiter les commissions de réservation sur les fonds non levés des montants réservés auprès de la banque, le fait d'utiliser la trésorerie des anciens programmes. C'est un peu compliqué, c'est technique. On est dedans depuis longtemps.

Plan Piscines, 55 millions d'interventions régionales, mais, à l'heure actuelle, il est clair que, au niveau de la mise en œuvre, c'est notre plus jeune programme. Je ne vois pas le montant consolidé, je l'ai peut-être... Non, je ne l'ai pas loupé. On est toujours en ouverture de crédits.

Bâtiments scolaires, au bénéfice de la Fédération Wallonie-Bruxelles, deux enveloppes. La fédération a émis le souhait de pouvoir clôturer les enveloppes au niveau du compte CRAC long terme. C'est une opération qui a pris quelques années à se mettre en œuvre. Dans un premier temps, nous avons procédé à associer à l'ensemble de l'encours des taux fixes, de manière à pouvoir définir un montant définitif d'intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur l'enveloppe telle que clôturée. Nous avons signé les conventions qui clôturent ces deux enveloppes il y a quelques semaines, la semaine dernière. C'était mise en œuvre, graphique habituel. Sur 110 millions en 16, on est à 70 millions de consolidés. En 17-18-19, on est à 92 millions. Les interventions à l'époque de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ont été revues en lien avec l'encours clôturé en taux fixes. Une petite idée des

montants qui sont mis à disposition sur les années 16 à 19 au bénéfice des différents opérateurs du financement alternatif.

Voilà donc le rapport d'activité.

Je me rends compte que cela faisait longtemps que je ne l'avais plus dit devant, parce que je n'étais plus venue en commission, mais je me répète, parce que je n'arrête pas de dire qu'il y a des défis sans cesse croissants pour les pouvoirs locaux en termes budgétaires. Il y a des moments où je me dis : « Un jour, cela va-t-il s'arrêter ? »

Il est clair que, pour le moment, on est tous focalisés sur les impacts de la crise covid, mais cela ne doit pas nous détourner d'autres problèmes qui sont extrêmement pesants au niveau des pouvoirs locaux, notamment la problématique du financement des pensions, sur laquelle on travaille avec le cabinet de M. le Ministre, notamment dans le cadre de la *task force* régionale qui a été instituée.

Quand on regarde les chiffres, ils me font vraiment peur. Plus ils évoluent, plus ils sont mis à jour, plus ils me font peur. À l'heure actuelle, nous avons 670 pouvoirs locaux qui sont responsabilisés représentant 175 millions d'euros. Cela, c'est avec tout ce qui est pénalisation ou bonification, deuxième pilier.

Vous savez que les communes qui ont mis en place un deuxième pilier pour leurs contractuels bénéficient d'une réduction de la cotisation de responsabilisation. Cette réduction, il faut bien qu'on la finance. Ceux qui n'ont pas mis en place un deuxième pilier sont pénalisés : ils financent les deuxièmes piliers des autres. Il y a beaucoup de pouvoirs locaux flamands qui ont un deuxième pilier. Cela veut dire que l'on est fortement pénalisé en Wallonie parce que l'on a moins de pouvoirs locaux qui ont mis en place un deuxième pilier.

Le deuxième pilier, ce n'est pas forcément la solution à terme. Cela permet, le cas échéant, d'influer positivement sur les cotisations de responsabilisation, mais, rappelez-vous, nous sommes à 50 % de responsabilisation à l'heure actuelle. Un jour – l'échéance, pour moi, j'ai l'impression qu'elle se rapproche tout le temps –, on va se retrouver à 100 % de responsabilisation. Sachant que l'on a 175 millions d'euros, en Wallonie, de facture responsabilisation, si l'on passe à 100 %, cela vous donne une idée des chiffres qui vont nous tomber dessus incessamment sous peu. D'ici 2030, en Région wallonne, ce seront plus de 5 milliards d'euros de cotisations de responsabilisation, toutes choses restant égales, s'il n'y a pas de refinancement, s'il n'y a pas de solution au niveau du financement des pensions. Quand je parle de solution, ce n'est pas uniquement au niveau de la Wallonie, ce sont des solutions conjointes que l'on doit trouver. Le contexte actuel, on ne peut pas dire qu'il soit favorable à

ce que l'on ait un travail conjoint au niveau de la Belgique.

Forcément, les zones de police et les pensions des policiers alourdissent aussi la facture du financement des pensions pour les pouvoirs locaux.

Les reculs au niveau des perceptions des additionnels, cela devient presque marginal par rapport à la problématique des pensions.

Ce sont donc autant d'éléments qui font que, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, j'ai peur. Clairement, je suis heureuse aujourd'hui de pouvoir travailler avec le cabinet de M. le Ministre à essayer de trouver des solutions.

Les pouvoirs locaux doivent rester des acteurs incontournables du lien social – qui dit crise, de nouveau, dit, par rapport à ce volet, qu'il est encore plus important qu'il ne l'était l'année dernière – et assurer cette première ligne vis-à-vis du citoyen. Au niveau économique aussi, ils doivent pouvoir maintenir, préserver leur pouvoir d'investissement.

Dans ce contexte-là, en matière de paix fiscale et de fiscalité locale, je crois qu'il faut avoir une réflexion. Les marges de manœuvre des pouvoirs locaux en termes de financement sont de plus en plus étroites, mais avec la situation aussi sociale de nos populations. Qu'en est-il des services rendus aux citoyens ? Je parlais de proximité, de première ligne, c'est au travers des services rendus par les pouvoirs locaux.

Sur le long terme ? Je l'ai évoqué toute à l'heure au travers de tout ce qui est prévisions pluriannuelles, dynamiques, stratégiques à développer au niveau de la gestion des pouvoirs locaux.

Dans ce cadre, je souhaite vraiment pouvoir contribuer au niveau du Centre avec toutes les équipes à soutenir le Gouvernement, à mettre en œuvre des politiques au bénéfice des pouvoirs locaux.

Je vous remercie de m'avoir écouté et je suis à disposition pour toutes vos questions.

M. le Président. - Merci, Mme la Directrice générale. Cela me donne l'occasion de vous remercier ainsi que, M. le Directeur général adjoint, M. Melin qui vous accompagne.

Dans quelques instants, vous allez avoir l'occasion de répondre aux questions des parlementaires qui vous ont écouté avec attention.

Votre présentation était claire et précise. Elle était concrète, mais inquiétante. Vous ne vous êtes pas cachée de l'inquiétude qui est la vôtre concernant l'avenir des pouvoirs locaux et ce qui en découle, à savoir, les services rendus aux citoyens.

Nous sommes donc heureux de voir qu'il y a une dynamique au CRAC avec le cabinet de M. le Ministre pour essayer d'apporter des solutions qui seront nécessaires pour la viabilité de nos pouvoirs locaux pour demain et après en raison de cette dramatique crise qui va affecter tous les moyens publics.

Échange de vues

M. le Président. - La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). - Monsieur le Président, au fil du temps, le CRAC est devenu un acteur incontournable pour les pouvoirs locaux. Au fil du temps, comme le précisent ces deux rapports, l'émission du CRAC a été élargie. Que ce soit en matière de financement alternatif ou de prêt à long terme.

Charge des pensions, financement des zones secours, et aujourd'hui en plus la crise sanitaire, les communes sont sous-pression. Ce n'est pas peu de le dire, pour ceux qui le vivent au quotidien.

Cela fait depuis plusieurs années que la sonnette d'alarme est tirée. Tout le monde semble aujourd'hui bien conscient des réalités communales. La reprise partielle du financement des zones de secours par les provinces est ainsi une première décision structurelle qui permettra à court terme de soulager quelque peu les finances communales.

J'attire l'attention de M. le Ministre, il en est bien informé. Je pense qu'aujourd'hui, il est en capacité, dans la fonction qui est la sienne, de porter encore plus haut la parole, plus haute la parole des pouvoirs communaux wallons.

Qu'en sera-t-il de votre attitude en comité de concertation par rapport à la dotation fédérale des zones de secours ? Nous sommes bourgmestres à la table des collèges des zones de secours aujourd'hui en train d'envisager de négocier, de se battre sur les clés de répartition des différentes villes et communes.

Quelle est votre réflexion en la matière ? Je pose la question à M. le Ministre, j'en profite ici, car c'est un élément d'actualité.

Comme je le disais dans ma zone de secours et Mme Galant peut en être le témoin, je l'ai déjà dit ici en commission et je le répète, on se fait finalement coincer dans une opposition des communes entre elles d'abord, ensuite, des communes avec la province. Et si le Fédéral assumait sa part de responsabilité telle que décrite dans un texte de loi. Évidemment, il y a une petite ligne, qui dit qu'en fonction de la situation budgétaire, mais je crois que si l'on veut aider les pouvoirs locaux, le Fédéral, aujourd'hui, doit pouvoir se saisir du financement des zones de secours, et travailler comme il

est convenu d'une clé 50/50 plutôt que ce que l'on vit aujourd'hui qui est bien plus proche d'une clé 90/10.

La problématique des pensions, Madame la Directrice, Madame Nemery, vous en parlez, reste plus que préoccupante puisque, comme Belfius annonçait il y a quelques mois pour les communes wallonnes hors CPAS, zones de police et zones de secours, 170 communes, les 170 communes appelées et responsabilisées payaient, en 2018, 58 millions d'euros de cotisations de responsabilisation.

En 2023, ce n'est pas la fin du monde, on estime que 206 communes seront responsabilisées et paieront ensemble 128 millions d'euros. Si une grande majorité des communes seront touchées, les grandes villes seront, elles, particulièrement touchées. Ces mêmes grandes villes que le CRAC aide particulièrement. C'est donc une question que je vous pose, à vous directement. Ce sont des prévisions qui font froid dans le dos et toucheront les communes dans le courant de cette législature communale, de cette législature régionale. Comment envisagez-vous cette problématique ? Quelles pistes de solution envisagez-vous pour répondre à cette problématique spécifique ?

Monsieur le Ministre, je viendrai un jour, pour vous en avoir parlé régulièrement dans un passé que vous connaissez encore, celui où vous étiez député-bourgmestre d'une ville moyenne, c'est-à-dire magnifique. Il y a les grandes communes, il y a les petites communes et puis il y a toutes les autres. Vous voyez celle dont je veux parler, celles qui vont de 25 000 – 30 000 à 45 000 – 50 000 habitants, qui ne peuvent pas prétendre à certaines dotations, mais comme dit la chanson ou la publicité, « qui ont tout d'une grande » parce qu'elles remplissent les mêmes fonctions, pas avec la même acuité malheureusement. Je ne peux pas comparer certains centres urbains à d'autres ; je ne peux pas comparer certains CPAS à d'autres, mais elles ont également l'ensemble de ces services et doivent pouvoir répondre à la précarité ou à différents défis comme des grandes à qui elles touchent directement.

Par ailleurs, la peste porcine africaine a également obligé le CRAC à intervenir via des prêts auprès des communes touchées. Je voudrais connaître le bilan que vous pouvez tirer de cette aide.

Concernant la crise sanitaire, il convient de distinguer les effets à court terme de la crise, mesures d'urgence et conséquences du confinement qui influencent directement le budget 2020, les effets collatéraux sur l'activité économique, chômage temporaire.

Que pensez-vous des communes qui, aujourd'hui, y recourent ? Y en a-t-il ?

Que pensez-vous des communes qui vont y recourir ? Je pense à certaines communes qui doivent

gérer elles-mêmes des théâtres, qui doivent gérer elles-mêmes d'autres secteurs complètement fermés aujourd'hui dans le domaine des fêtes, dans le domaine de la culture, dans le domaine des centres sportifs, dans le domaine, on en parlait, des piscines communales.

Quelle est cette réflexion aujourd'hui des mesures qui se prolongeront avec des impacts qui se sentiront, je pense, principalement en 2021 et 2022, et qui se traduiront essentiellement par un affaiblissement des bases imposables, des taxes additionnelles, des taxes locales et par l'accroissement des charges d'aides sociales.

Les prévisions de Belfius dans ce cadre sont également assez négatives. Comment envisagez-vous l'avenir du financement des pouvoirs locaux surtout lorsqu'on sait que les communes disposent de leviers importants pour relancer l'économie, notamment au travers de mesures de soutien aux commerçants locaux et d'un programme d'investissement ambitieux ?

Autant dans la première crise, on s'est tourné principalement vers les leviers fédéral et régional, autant, aujourd'hui, à bout de souffle, pour seule perspective de garder un tant soit peu la tête hors de l'eau des indépendants, la population se tourne également vers le pouvoir communal. Le pouvoir le plus proche, le pouvoir qui doit encore pouvoir sortir des effets là où cela n'a pas encore été fait parce que si on espérait sortir de cette crise en juin ou en septembre dans certains secteurs, aujourd'hui, la perspective est bien plus longue.

En la matière, les pouvoirs locaux doivent jouer un rôle essentiel, celui d'une aide de proximité, celui d'une aide efficace et pertinente qui mêle à la fois les secteurs touchés et la population. Et je pense qu'ensemble on pourrait tenter de relever ce défi, aider nos citoyens en aidant nos commerçants, en aidant nos clubs sportifs, en aidant les secteurs culturels. Un chantier vaste qui nous occupe au quotidien, dans les villes et communes, parce que si auparavant, comme la Ministre fédérale Carine Lalieux l'a dit, le CPAS n'ouvrait ses portes qu'à quelques personnes par milliers, malheureusement, en difficulté, aujourd'hui encore plus de personnes viennent frapper à la porte.

Quand on voit cette aide du Fédéral par rapport aux indépendants, des indépendants me disent : « j'ai du mal à aller frapper à cette porte-là, je ne veux pas aller frapper à cette porte ». Et donc, on doit expliquer, sur le terrain aussi que cette porte-là peut être ouverte.

C'est par rapport à ce vaste chantier que je vous interpelle aujourd'hui, Monsieur le Ministre, Madame la Directrice, parce qu'il est d'actualité et qu'il va nous occuper encore pendant des mois, voire peut-être même un peu plus.

Aujourd'hui, dans cet hémicycle qui nous sert de commission, je souhaitais pouvoir vous poser les

questions qui, à mon avis, aujourd'hui occupent la tête de beaucoup de mandataires communaux. Merci.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Député.

J'ai comme inscrit M. Dispa, M. Demeuse, Mme Galant, M. Evrard et M. Beugnies et M. Douette.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Je m'associe tout à fait aux questions que notre collègue, M. Devin, vient de poser, tant en ce qui concerne la position et la stratégie de la Région wallonne par rapport au Fédéral – notamment en ce qui concerne le financement des zones de police -

et aussi en ce qui concerne l'impact de la crise de 2020, la crise de la pandémie. Je pense qu'il est vraiment important, Monsieur le Président, que nous puissions très rapidement entendre les conclusions provisoires de la *task force* Finances locales qui a été mise en place, pour que l'on puisse, vraiment, se nourrir du travail qui a déjà été réalisé – qui n'est peut-être pas tout à fait achevé – mais qui doit nous permettre, comme le permet également dans une certaine mesure, le rapport du CRAC, de prendre toute la mesure des difficultés générées par cette pandémie.

À titre d'illustration, simplement, je peux évoquer la modification budgétaire que ma commune vient de voter. Parmi les bonnes nouvelles, nous avons acté la reprise par la province de 20 % du financement de la zone de secours. Cette bonne nouvelle ne représente que 40 % de ce que nous devons verser aux CPAS pour simplement tenter de couvrir l'impact de la crise covid sur les finances du CPAS.

C'est vous dire que cette bonne nouvelle est en fait très largement insuffisante pour permettre aux communes de faire face aux impacts de cette crise. Vraiment, je plaide pour que l'on puisse, assez rapidement, se saisir des conclusions de la *task force* Finances locales et avoir un échange au départ de ces analyses.

Mais je voudrais en revenir au rapport du CRAC et remercier Mme Nemery, M. Melin et leurs équipes pour les rapports qui nous ont été présentés.

Je voudrais, si vous le permettez, poser quelques questions en particulier concernant la problématique des grandes villes, Liège et Charleroi en particulier, dont la viabilité financière traverse tous les rapports que vous nous avez présentés, notamment au travers de la question du coût des pensions des agents communaux de ces grandes villes.

Je voudrais revenir d'abord sur la problématique des pensions de ces agents communaux, qui ont fait l'objet de décisions en 2008, lorsque la Région a décidé de verser 600 millions d'euros aux grandes villes de Liège et de Charleroi. À l'époque, 450 millions d'euros sont

prévus pour la Ville de Liège, 150 millions d'euros pour la Ville de Charleroi, à liquider en trois tranches, en 2008, 2013 et 2018, avec des durées de 30 ans, 25 ans et de 20 ans, de sorte que tout doit être, en principe, remboursé pour 2038.

Le rapport 2018 du CRAC, si j'ai bien lu, indique que les soldes des troisièmes tranches de Liège et de Charleroi sont bloqués sur des comptes dans l'attente de leur libération en 2020.

Pouvez-vous, maintenant, en novembre 2020, nous dire ce qu'il en est ? Les soldes ont-ils été libérés ?

Pouvez-vous nous confirmer que les prêts seront totalement remboursés à l'échéance de 2038 ? Est-ce que c'est une échéance qui vous paraît réaliste ? Ces montants importants, puisqu'il s'agissait de 600 millions d'euros, ont-ils été octroyés sur la base d'un taux zéro ? Est-ce que la charge d'intérêt était à la charge du CRAC et si oui, quels sont les taux dont le CRAC a pu bénéficier ? S'agissait-il d'un taux fixe, d'un taux variable ? Avez-vous éventuellement renégocié les taux d'intérêt avec Belfius ?

Voilà pour les pensions des agents d'avant 1991 puisque cette aide de 600 millions s'épuise, en principe, au moment du décès du dernier pensionné d'avant 1991. Postérieurement à ce premier volant d'aide, un certain nombre de décisions complémentaires ont été prises par le Gouvernement wallon pour couvrir notamment les cotisations de responsabilisation de la Ville de Liège.

Un certain nombre de décisions ont été prises :

- 26,8 millions d'euros d'aide extraordinaire pour couvrir la cotisation de responsabilisation de 2015 ;
- 26 millions d'euros pour couvrir les cotisations de responsabilisation de 2016 ;
- 26,8 millions d'euros pour couvrir les cotisations de responsabilisation de 2017 ;
- une aide de 34,5 millions d'euros pour les factures de responsabilisation 2018, comme je le vois dans le rapport 2019.

Au total, si je m'en tiens au rapport 2018, ce sont près de 80 millions d'euros qui ont été octroyés en aide complémentaire pour la période 2014-2018. Pouvez-vous confirmer ces chiffres ?

Dans les décisions du Gouvernement wallon, il était notamment dit que la Ville de Liège était invitée à poursuivre la réflexion sur les missions à exercer, ainsi que sur les nouveaux besoins à rencontrer. Elle était également invitée à transmettre un calendrier de travail visant à garantir la mise en œuvre des mesures adoptées dans le plan de gestion actualisé. Cela a-t-il bien été fait ? Avez-vous des précisions à nous communiquer sur la façon dont ce plan de gestion actualisé a été mis en œuvre ?

Au total, il ne devait pas y avoir d'intervention régionale, pouvait-on lire dans les décisions du Gouvernement wallon. Cela signifie-t-il bien que c'est la ville qui devait assumer les intérêts du prêt CRAC ? Si c'est le cas, quel est l'intérêt pour la ville de passer par le CRAC plutôt que par une banque ? Quelle est la situation réelle des cotisations de responsabilisations pour la Ville de Liège aujourd'hui ? L'échéance des prêts pourra-t-elle être respectée ? Le Gouvernement envisage-t-il une autre aide, peut-être sur le modèle de celle qui avait été décidée de manière assez exceptionnelle en 2008 ? Je me tourne vers M. le ministre. Peut-on faire le point sur ces montants ?

Par ailleurs, dans le rapport 2018 toujours, je lis en page 65 que la Ville de Liège a introduit une demande d'un crédit d'aide extraordinaire à long terme d'un montant de 26,8 millions d'euros. Dans ce cadre, le centre avait remis un avis réservé. Cela n'a pas empêché le Gouvernement d'octroyer l'aide. S'agit-il d'une aide différente de celle qui avait été mentionnée dans les aides complémentaires 2014-2018 ? Ces 26,8 millions d'euros viennent-ils s'ajouter aux 80 millions d'euros qui avaient été dégagés pour couvrir les cotisations de 2015, 2016, 2017 auxquelles s'ajoutent aussi les 35 millions d'euros des factures de responsabilisation de 2018 ?

C'est à ce moment-là que le Gouvernement a demandé au CRAC une analyse des finances de la Ville de Liège. Et le rapport 2018 du CRAC fait état d'une manière synthétique des conclusions de ce rapport, et ne dissimule pas un problème. Il est dit : « sur base d'un tableau Ethias datant de novembre 2017, et reprenant les projections du fonds de pension jusqu'en 2047, le fonds de pension ne serait plus suffisamment alimenté pour faire face aux charges de pension dès l'exercice 2023. Est-ce que cette situation alarmante puisque 2023 est demain. La confirmez-vous ? Y a-t-il des solutions prévues ou envisagées avec le cabinet de M. le Ministre ? Pourrait-on recevoir une copie de cette analyse, parce que les enjeux sont très importants ? Ce serait intéressant si cela pouvait être éventuellement joint au rapport de la commission.

En ce qui concerne toujours ces cotisations de responsabilisation pour la Ville de Charleroi, je lis dans le rapport 2018 et dans le rapport 2019 que des aides ont été octroyées notamment à hauteur de 13,4 millions d'euros par une décision du Gouvernement wallon de décembre 2017. C'est une aide qui était conditionnée à la mise en œuvre de 80 mesures : 62 de ces mesures ont été mises en œuvre ou sont en cours d'exécution, 18 autres n'ont pas été mises en application sur la période 2015-2018. Depuis lors, les mesures ont-elles été mises en œuvre ou ont-elles été abandonnées ? Et le cas échéant, pour quelles raisons la Ville de Charleroi n'a-t-elle pas mis en œuvre ces différentes mesures ?

Si j'additionne les montants notamment sur la base des décisions du Gouvernement wallon de

décembre 2018, j'arrive à un total de 51 millions et quelques euros de prêts CRAC pour les pensions de la Ville de Charleroi. Ces prêts ont-ils été attribués à taux zéro ? Les intérêts sont-ils pris en charge par le CRAC ? Sont-ils variables ou fixes ?

Ce sont les questions que je voulais vous poser en ce qui concerne les cotisations de responsabilisation et plus généralement la problématique des pensions pour les communes de Liège et de Charleroi.

Si vous le permettez, un mot sur la situation du CPAS de Charleroi, puisque le rapport 2018 mentionne une situation très préoccupante avec « la non-maîtrise de l'évolution de la trajectoire budgétaire et de celle de la dotation communale qui en découle ». Pourriez-vous faire un petit point de la situation sur la problématique du CPAS de Charleroi ? Avez-vous des recommandations pour tenter de contrôler la situation ? Qu'ont fait la commune et le CPAS de Charleroi pour tenter de gérer cette situation également inquiétante depuis 2018 ?

Je voudrais aussi vous interroger sur l'encours du CRAC. Je sors de la problématique des pensions. Monsieur le Ministre, vous avez annoncé un encours de 1,5 milliard d'euros, et le chiffre a été repris également par Mme Nemery. Mais dans le rapport de la Cour des comptes sur le compte 2018 du CRAC, on peut lire qu'au 31 décembre 2018, l'encours total des opérations notamment lié au financement alternatif et au CRAC long terme – non pas seulement l'encours des crédits, des dettes extraordinaires : l'encours total – est estimé à 2,7 milliards d'euros dont 2,4 milliards d'euros sont financés par la Région ou par la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Pouvez-vous confirmer les chiffres de la Cour des comptes ? Parce que cela donne une tout autre ampleur à l'encours du CRAC.

Enfin, je lis dans votre rapport de 2018 que vous menez une réflexion quant aux impacts des montants des cotisations de responsabilisation sur les finances communales, et vous y avez fait état. Cette réflexion s'est-elle déclinée dans des documents ou des analyses qui pourraient nous être communiqués le cas échéant ? Il serait intéressant que la commission puisse prendre connaissance de ces études, si elles ont eu lieu, pour qu'elle puisse également nourrir nos propres réflexions autour de Monsieur le Ministre sur cette question importante.

Enfin, si vous le permettez, Monsieur le Président, je voudrais évoquer quelques questions en lien avec les thématiques soulevées par Mme Nemery, mais pas tout à fait en lien avec les rapports transmis par le CRAC.

Je voudrais notamment revenir sur le rapport de la Cour des comptes qui nous avait été présenté à la fin de l'année dernière et qui était, objectivement, assez inquiétant, puisque la conclusion de la Cour des comptes s'exprimait comme suit : « Le compte 2018 ne

donne pas une image fidèle de la situation financière de l'ensemble des activités. C'est notamment parce que les comptes du CRAC portent sur le fonctionnement du CRAC, mais pas sur son activité ». Toutes les opérations réalisées par le CRAC ne sont pas intégrées dans les comptes.

Par ailleurs, les opérations liées à la conclusion de conventions de financement entre les opérateurs, la Région et la banque ne sont pas non plus toutes comptabilisées dans les comptes et bilans du CRAC, selon la Cour des comptes. Pouvez-vous apporter une réponse par rapport à ces observations de la Cour des comptes ? Avez-vous éventuellement eu des contacts depuis lors avec la Cour des comptes pour éventuellement rapprocher les points de vue et tenter de répondre à ce constat qui tout de même assez lourd puisqu'il faut – si on en croit la Cour des comptes – s'inquiéter d'une comptabilité qui n'est pas tout à fait à l'image de la situation financière de l'ensemble des activités du CRAC.

Toujours dans ce rapport, la Cour de comptes mentionnait un autre problème. L'on constatait que les fonctions de comptable et de trésorier n'étaient pas séparées dans la pratique, même si elles l'étaient dans le manuel comptable du CRAC. Il y a là un problème potentiel en termes de gestion ou de gouvernance.

De la même façon, le mécanisme d'évaluation des risques prévu par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 juin 2017 n'était pas non plus intégré, semble-t-il, dans la pratique du CRAC. Il n'y a pas d'audit interne, a mentionné la Cour des comptes. Pouvez-vous donc nous apporter des éléments de réponse par rapport à ces observations de la Cour des comptes.

Je voudrais maintenant dire un mot sur la problématique du deuxième pilier de pension parce que je suis un peu étonné, je dois vous l'avouer, par la position du CRAC. D'une part, vous considérez que le deuxième pilier de pension profite aux communes flamandes et porte préjudice à certaines communes wallonnes et, d'autre part, vous dissuadez les communes wallonnes d'adhérer à ce deuxième pilier de pension. Donc, il y a là comme un paradoxe puisque, d'une certaine manière, vos recommandations accentuent le problème que vous dénoncez.

Sur cet aspect-là, vous faites part en conclusion de votre intervention d'une peur – c'est le mot que vous avez utilisé et qui est très fort – pour l'avenir des finances communales, notamment au regard de cet enjeu des pensions. Au-delà de la peur, quelles sont les propositions que vous pouvez formuler ou quelles sont les pistes sur lesquelles M. le Ministre travaille – j'imagine – pour que l'on puisse lever les appréhensions, en tout cas, entrer dans de réelles perspectives de solution ?

Enfin, dernière question sur le prêt covid, pour revenir à l'actualité de 2020 puisque le Gouvernement avait prévu un prêt à long terme de 160 millions d'euros, c'est l'enveloppe à taux zéro qui avait été annoncée, pour lutter contre les effets du covid avec une budgétisation de 13 millions d'euros de charges d'intérêts à charge du CRAC.

En réalité, cette mesure s'est soldée par un semi-échec ou un échec puisque, sur base des informations qui nous avaient été communiquées par Monsieur le Ministre, les villes de Charleroi et de Liège ont été les seuls à solliciter le bénéfice de ce dispositif pour des montants finalement très faible ; 4 millions d'euros pour Charleroi et 5,6 millions d'euros pour Liège.

Comment expliquez-vous ce relatif échec ? Est-ce parce que les prêts d'aide à long terme ne correspondaient pas vraiment aux besoins des communes et qu'il aurait mieux valu des aides directes ?

À quoi vont servir les 10 millions d'euros qui ont été octroyés en 2020 ? Cela concernera-t-il uniquement les dépenses covid des villes de Liège et de Charleroi ou bien cela pourrait-il éventuellement aider à payer les pensions de leurs agents, par exemple ?

Qu'advient-il des moyens qui étaient prévus pour financer les charges d'intérêt, les 13 millions d'euros qui avaient été dégagés dans le budget du CRAC ne seront pas utilisés. Quels sont les scénarios ou les pistes pour réaffecter le cas échéant ces moyens ?

Voilà, Monsieur le Président, les questions que je voulais poser.

Je vous remercie déjà pour les réponses que vous pourrez apporter.

M. le Président. - La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). - Je voudrais d'abord remercier Mme Nemery pour sa présentation et remercier l'ensemble de ses équipes pour la rédaction des rapports et, particulièrement, l'effort pédagogique de ces rapports pour un nouveau député comme moi. C'est particulièrement appréciable de pouvoir s'y retrouver de façon aussi efficace.

C'est notamment, comme mes collègues le disaient, intéressant de pouvoir se rendre compte de l'évolution des missions du CRAC au fil des années avec des missions de plus en plus importantes sur les 20 dernières années en lien avec les nouveaux défis et les nouvelles difficultés auxquelles sont confrontées les communes au fil du temps, on en a parlé.

Je suis particulièrement heureux de vous entendre aujourd'hui et de vous accueillir ici puisque le CRAC, on l'a dit, est un acteur extrêmement important dans le paysage institutionnel wallon.

Vous avez, je pense, développé une expertise importante dans le soutien et l'accompagnement des pouvoirs locaux et votre présence aujourd'hui fait encore plus sens quand on se plonge dans les rapports 2018, 2019.

Pas uniquement pour l'intérêt intrinsèque des années 2018, 2019, mais aussi pour l'intérêt que ce la représente de pouvoir aussi, sur cette base, se projeter dans les prochaines années puisque l'on sait, vous l'avez dit et l'on vient tous d'en parler, à quel point les prochaines années vont être difficiles.

Les années 2018 et 2019 qui étaient déjà des années extrêmement difficiles, finalement n'étaient peut être que l'apéritif, 2020 n'étant que l'entrée et 2021-2022, devant sans doute être le plat de résistance. Dès lors, je pense qu'il y a un vrai intérêt à pouvoir échanger ce matin. Je vous remercie de votre présence.

J'aimerais évoquer, pour ne pas rebondir trop non plus sur tous les sujets qui ont été évoqués et que je partage, mais quand même insister sur certains points, trois grands éléments.

Reparcourir la problématique des pensions et insister sur certaines des questions qui ont été posées et en ajouter d'autres.

Un autre point, c'est le suivi des plans de gestion et la relation aussi avec les communes concernées et certains CPAS. Puis, les perspectives liées à la crise.

En ce qui concerne les pensions, là aussi, vous disiez que vous aviez peur par rapport à cette problématique et je vous avoue que le constat est évidemment partagé de mon côté. On connaît l'impact et l'enjeu énorme que cela représente et l'on connaît le rôle extrêmement important que le CRAC peut jouer par rapport à cela.

J'aimerais avoir un peu plus d'informations, notamment par rapport au poids et à l'importance que représente justement le rôle du CRAC dans cet accompagnement des communes vis-à-vis du soutien par rapport à ces cotisations de responsabilisation. On sait notamment qu'il y a, depuis décembre 2017, la possibilité de recourir aux aides du krach pour le rattrapage des cotisations de responsabilisation via les crédits à 10 ans qui peuvent être sollicités jusqu'en 2023.

J'aurais souhaité avoir quelques informations complémentaires là-dessus, savoir combien de communes recourent à cette possibilité et quel montant cela pouvait potentiellement représenter.

De manière plus générale, comment envisagez-vous le rôle du CRAC dans ce soutien à ces cotisations de responsabilisation pour permettre aux communes de passer le cap ?

Plutôt une question tournée vers M. le Ministre, puis que l'on sait que la question des pensions on y reviendra toute à l'heure dans les questions orales. La question des pensions est une des missions prioritaires de la *task force* sur les finances locales et là je ne peux que rejoindre mes collègues pour appeler évidemment à des résultats les plus rapides possibles. Savoir où en est le travail de ces *task forces*, savoir où en sont les discussions sur le sujet des pensions avec le nouveau Gouvernement fédéral, si des discussions ont déjà été entamées sur ces questions. Quel est le message que vous portez sur le sujet et notamment au sein du comité de concertation ?

Je voudrais revenir également sur la question vis-à-vis du CRAC, sur la question des pensions dans les villes que sont Liège et Charleroi, on l'a évoqué, ce sont évidemment des villes particulièrement importantes. On sait que toutes les communes, et toutes les communes sont concernées par la problématique des cotisations de responsabilisation mais, forcément, Liège et Charleroi sont principalement concernées, il y a d'énormes difficultés, et j'avais également repéré la mention pour ce qui concerne Liège, des difficultés dès 2023, de cette échéance de 2023 comme difficulté pour payer ses cotisations de responsabilisation.

Dès lors, j'aurais voulu savoir, Madame Nemery, quelles sont les solutions par rapport à cela. De plus, de manière plus structurelle, finalement, que peut-on mettre en place dans le cas de ces villes qui sont dans une situation qui est structurellement difficile et qui ne s'en sortent pas de manière structurelle avec cette échéance des cotisations de responsabilisation qui, elle aussi, devient structurelle ? Cela donne un peu l'impression qu'on est dans un cercle vicieux dont on n'arrive pas à sortir.

Par rapport à cela, j'aurais voulu avoir votre sentiment et avis sur les mécanismes qui pouvaient potentiellement être remis en place.

J'aurais également voulu, sur l'augmentation des cotisations de responsabilisation, vous entendre sur la question du second pilier de pension puisqu'il m'est aussi revenu, de la part d'une série de communes qui sont sous plan de gestion que le CRAC les avait fortement dissuadés de se lancer dans le second pilier de pensions et aujourd'hui elles se retrouvent confrontées à une augmentation très conséquente de ces cotisations de responsabilisation.

J'aurais donc voulu vous entendre par rapport à cela : quelle est la consigne qui a été réellement donnée aux communes par rapport à cela ? Quelle en était la raison, si vous les avez réellement dissuadés de rentrer dans ce second pilier de pension ? Est-ce toujours le cas aujourd'hui, l'analyse est-elle toujours la même aujourd'hui ? Cela m'intéresserait de pouvoir vous entendre à ce sujet.

Le deuxième volet sur lequel j'aimerais vous entendre concerne le suivi des plans de gestion et les relations entre le CRAC et les communes et CPAS. On ne va pas tourner autour du pot, on sait que la relation entre communes, CPAS et CRAC n'est pas toujours évidente, vous l'avez dit vous-même dans votre intervention tout à l'heure. Et c'est compréhensible dans une certaine mesure puisque votre rôle est précisément d'assurer que les institutions s'inscrivent dans une logique d'équilibre budgétaire, mais on sait aussi souvent que la perception qui remonte du terrain n'est pas toujours celle du rôle d'accompagnement ou de conseil qu'elles aimeraient recevoir, mais c'est plus parfois celle du gendarme. Vous utilisiez vous-même le mot tout à l'heure.

Je suis heureux d'entendre votre volonté d'aller vers une amélioration, ou en tout cas vers un dialogue supplémentaire en la matière. Dès lors, Madame la Directrice générale, je souhaiterais vous entendre sur la question des critères qui sont utilisés par le Centre pour finalement déterminer les activités que vous estimez devoir être maintenues dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion. Comment le CRAC définit-il les dépenses qui sont acceptables, celles qui sont facultatives ou non ? Comment envisagez-vous cette mission d'accompagnement des communes dans la mise en œuvre des plans de gestion ?

Visiblement, il y a également un souci particulier avec les CPAS – ce qui me semble particulièrement problématique dans un contexte de crise du covid où l'on sait à quel point l'ensemble des pouvoirs locaux se consacrent à 300 % à la gestion de la crise et où les CPAS sont particulièrement sollicités.

Quand j'évoque un souci, ce sont notamment des difficultés de communication, de tensions manifestement inutiles, qui donnent à chaque fois l'impression – de ce qu'il me revient – aux CPAS de passer un examen d'où ils sortiront d'office busés. Et non pas un simple examen sur la bonne tenue de leurs comptes, mais également un examen d'opportunité sur des choix d'investissements ou des compétences qui relèvent de priorités politiques qui sont défendues par des majorités démocratiquement élues.

Par exemple, quand le CRAC conteste le choix d'une commune d'augmenter sa dotation aux CPAS pour mener une politique sociale ou bien quand le CRAC suggère de se séparer d'une maison de repos ou de mettre fin à certains services qui étaient offerts à des bénéficiaires. Ou bien – je lisais dans le rapport d'activités –, le CPAS de Verviers où le CRAC impose un gel des embauches, et cetera.

Ce sont quelques exemples d'un manque de souplesse et de difficultés par rapport à un degré de proportionnalité avec lequel le contrôle est exercé. Par exemple, quand on demande de produire des justificatifs

pour des dépenses de 250 euros pour organiser des réunions zoom pendant la crise du covid.

Toute une série d'éléments qui, à un moment donné, ne font que renforcer cette impression de difficulté de communication.

Je pense que par rapport à cela, il y a des éléments sur lesquels j'aimerais vous entendre.

Mais au-delà de cela, c'est clair que des balises sont nécessaires et qu'un contrôle doit être exercé par le CRAC, comprenez-moi bien. Il y a un plan de gestion, c'est de l'argent régional et il faut évidemment un contrôle sur cet argent. Je pense juste que le rôle d'accompagnement est essentiel et je pense qu'il y a une marge de progression en la matière.

J'aimerais d'ailleurs aussi entendre M. le Ministre à cet égard, par rapport à sa vision des choses sur cette question : comment mettre de l'huile dans les rouages à ce propos et améliorer le dialogue et les relations entre les différentes parties afin que la situation puisse s'améliorer ?

Enfin, la dernière partie du questionnement concerne les perspectives post-covid puisque l'on sait que le rôle du CRAC est aujourd'hui plus fondamental que jamais.

Par rapport à la crise que nous vivons. On l'a dit tout à l'heure, la situation sera extrêmement compliquée dans les prochaines années et je pense que, précisément, le CRAC va devoir jouer pleinement son rôle de soutien et de conseil. Il y a notamment cette mission supplémentaire qui lui a été confiée – M. Dispa en a parlé – dans la possibilité donnée aux communes de recourir à ces prêts exceptionnels dans le cadre de la crise covid. Très peu de communes y ont eu recours. Je souhaitais donc, comme M. Dispa, savoir si vous aviez une explication par rapport à ce faible succès.

Par ailleurs, peut-être avez-vous d'autres pistes, d'autres suggestions sur la façon de répondre aux défis spécifiques que pose la crise sur les finances locales. Je serais heureux de vous entendre à ce sujet.

Enfin, de façon plus générale, je souhaiterais savoir comment vous évaluez l'impact de la crise sur l'évolution des missions du CRAC en tant que telles. Cela remet-il en question ou cela fait-il évoluer d'une façon quelconque la vision que vous avez du rôle de l'institution ?

Par ailleurs, j'avais les mêmes questions que M. Dispa par rapport au rapport de la Cour des comptes que nous avions reçu l'année passée, mais je n'y reviens donc pas.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses, Madame Nemery, ainsi que M. le Ministre.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Monsieur le Ministre, Madame la Directrice générale, comme vous, les chiffres que vous évoquez nous font peur en tant que mandataires locaux. Comme vous le dites également, les défis sont toujours croissants et en plus avec la crise, les défis n'iront qu'en augmentant. Quand on voit les différents emprunts qui ont été contractés par les communes récemment pour pouvoir octroyer des primes aux différents secteurs qui souffrent de la pandémie – je dis « qui souffrent » parce que, avant on disait « ont souffert », mais maintenant, nous sommes en pleine deuxième vague et on ne sait pas si on n'en aura pas une troisième. Il y a donc des communes qui ont fait des emprunts conséquents pour pouvoir octroyer des primes aux différents secteurs qui souffrent.

Personnellement, la commune dans laquelle je suis bourgmestre n'a jamais été sous CRAC et j'espère ne jamais l'être, mais on ne peut jamais dire jamais. J'espère que nous continuerons à bien gérer.

En tout cas, à chaque fois qu'on a dû collaborer avec le CRAC pour des emprunts pour des projets, que ce soit une crèche ou des projets UREBA, la collaboration s'est toujours bien passée.

Je voudrais insister là-dessus, sur le fait que le CRAC devrait beaucoup plus développer ce genre de projet où il y a un intérêt collectif et finalement que ce n'est pas uniquement, excusez-moi du terme, une prime à la mauvaise gestion. Les communes qui sont sous CRAC, mon directeur financier m'a toujours dit qu'il ne faut jamais être sous CRAC parce qu'on ne peut plus rien faire. Or, je suis entourée de communes qui sont sous CRAC et elles ne font que des projets, elles ne sortent que des projets dans tous les domaines. Ici, avec les primes dans le cadre de la crise sanitaire, toutes les communes qui sont sous CRAC ont donné des sommes qui sont incroyables pour des villes et communes. Quand mon directeur financier me dit cela, je me dis qu'il se trompe parce que je vois qu'elles peuvent faire énormément de choses alors que nous, on essaie toujours de gérer de manière très prudente.

Je pense donc que le CRAC pourrait venir plus en soutien, en conseil, en partenariat avec les pouvoirs locaux pour des projets comme les crèches, comme les bâtiments communs commune-CPAS qui sont très importants. On essaie de rationaliser les coûts dans les pouvoirs locaux et je pense que, même dans les petites communes, on devra arriver à des bâtiments communs commune – CPAS. Tous les projets UREBA, je ne vais pas faire le tour de tous les projets dans lesquels le CRAC travaille avec les pouvoirs locaux, mais je pense qu'ils sont vraiment importants et là, ce sont vraiment des projets pour l'intérêt collectif.

Mon collègue Devin a parlé des zones de secours avec l'intervention du Fédéral et je pense que l'Union des villes et communes va saisir la justice au nom des différentes communes wallonnes par rapport à

l'intervention du Fédéral. On peut parler des zones de secours, on peut parler des zones de police, il y a aussi les CPAS, les fabriques d'église, le sport... Nous qui sommes, ici, mandataires locaux, les dépenses ne font qu'augmenter et on se rend compte aussi que la voilure n'est pas nécessairement diminuée dans certains niveaux de pouvoir. Mon collègue Devin disait que finalement, on commence à opposer les communes aux provinces, mais si je reprends l'exemple de la Province du Hainaut, il faut vraiment une remise à l'ordre parce que quand je vois les dépenses actuelles, les projets dans lesquels ils investissent alors qu'il y a énormément de demandes au niveau des pouvoirs locaux. Il y a des demandes aussi qui viennent du Fédéral par rapport aux provinces et quand je vois que certaines provinces, je pense que c'est Namur où des choix ont été faits pour justement répondre à cette diminution de voilure, de projets au niveau de la province pour justement répondre aux objectifs de financement des zones de secours.

Je pense que la Province de Namur a été la première dans cet exemple-là. Il y a donc moyen de le faire sans casse sociale. Il faut donc prendre des décisions politiques.

Je n'avais pas vraiment de questions particulières. C'était plus une réflexion de manière générale, mais je pense, Monsieur le Ministre, que l'on doit vraiment insister pour pouvoir développer des projets dans l'intérêt collectif. J'ai cité les bâtiments communs, les crèches, les projets UREBA, les énergies renouvelables, mais arrêtons de soutenir certaines communes qui vont droit dans le mur, qui ne font que s'enfoncer.

Dans votre rapport, vous parlez de la Ville d'Ath. Heureusement, suite aux dernières élections, il y a un nouveau collègue qui prend les choses en main et qui a pris des décisions pour justement essayer de revenir à l'équilibre. Ils en sont très loin, mais sous l'ancien collègue, ils faisaient tout et n'importe quoi.

Je pense que malgré ce que le CRAC disait, ils s'en foutaient. Je connais très bien le directeur financier qui avait beaucoup de difficultés par rapport au pouvoir en place. Je pense qu'il faut donc vraiment que les pouvoirs locaux montrent l'exemple. C'est pour cela aussi que le CRAC doit vraiment exiger que les pouvoirs locaux tendent le plus possible vers l'équilibre et que l'on arrête de soutenir des communes qui vont droit dans le mur et qui, en plus, n'écoutent pas les recommandations émises par les autorités de tutelle.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci, Madame Nemery, pour votre exposé qui n'est pas très réjouissant et très optimiste par rapport aux perspectives qui s'offrent à nous dans le futur avec – mes collègues l'ont rappelé – des échéances finalement à très court terme.

Je note dans ce rapport que tant du côté du CRAC que du côté du Gouvernement et du ministre, on se réjouit de la *task force* mise en place et qui devra – c'est son rôle – dresser une image précise de la situation, notamment des finances communales.

Je serais tenté de dire, à vous entendre, à voir les éléments que l'on retrouve dans le rapport, que cette image, on l'a déjà. On voit déjà – certains de mes collègues l'ont rappelé – la manière dont on va tout à fait droit dans le mur. Je trouve aussi qu'à l'analyse de ce rapport et effectivement pour des petites communes rurales, lorsqu'on analyse les chiffres, on constate finalement qu'il y a une certaine forme – et cela a été rappelé par M. Devin – d'opposition entre les grandes communes et les plus petites.

Des chiffres qui font froid dans le dos et qui donnent le sentiment à l'analyse, à travers des situations qui deviennent récurrentes d'année en année, que le CRAC, qu'il y a une tolérance beaucoup plus importante à l'égard des grandes villes, alors que des villes plus rurales, plus petites comme la plupart en Wallonie subissent aussi de plein fouet toute une série de phénomènes qui sont impactants au niveau de leurs finances communales.

Je pense évidemment – on l'a évoquée – à la problématique de la peste porcine, la problématique des ventes de bois qui représentent souvent pas loin de 20 ou 30 % des rentrées financières dans certaines communes.

Au niveau du CRAC, de quelle manière peut-on faire la distinction entre ces communes-là ? La volonté n'est pas de les opposer, mais n'est-il pas nécessaire d'avoir des approches plus spécifiques plutôt qu'une ligne de conduite générale, même si on sait qu'effectivement, toutes les communes doivent faire face à un socle commun de défis. On les a évoqués, que ce soit matières de pensions, de cotisation, de responsabilisations ou encore de financements des zones de secours.

À travers les missions dont le CRAC doit répondre, il y a évidemment la question des études-conseils qui sont principalement focalisées sur les CPAS. Vous travaillez au service de plusieurs CPAS. J'aurais voulu avoir votre avis ou votre analyse sur le spectre d'action qui est le vôtre par rapport à ces études-conseils.

On sait que de plus en plus, des communes – c'est particulièrement vrai dans les grandes villes, mais cela devient de plus en plus le cas dans les plus petites communes où il y a de plus en plus de structures autonomes qui se mettent en place. Je pense aux régies communales autonomes.

Je pense aux régies communales autonomes, je pense à des structures comme les chapitres XII et directement les communes sont quelque part tributaires puisque ce sont elles qui doivent in fine éponger les

déficits éventuels. Ces structures permettent notamment d'externaliser une bonne partie de la dette et donc de fausser la vision que l'on peut avoir de la situation financière d'une commune.

Quel rôle pouvez-vous jouer à ce niveau-là ? Dans l'analyse des finances communales, y a-t-il systématiquement une analyse aussi de ces organes autonomes, mais dont dépendent étroitement les communes ?

Enfin, pour ne pas être trop long, je voulais vous entendre et avoir des précisions dans le cadre du financement alternatif. Je dois vous avouer qu'en écoutant attentivement vos explications, il y a un élément qui m'échappe.

Vous avez rappelé que le CRAC pouvait financer de manière alternative sur une durée de 20 ans, avec d'abord les communes qui prélèvent les montants dont elles ont besoin et puis le CRAC remboursait notamment sur les parts subsidiées. On peut comprendre qu'entre le moment de l'attribution du projet et de la liquidation des subsides, il y a un delta qui peut porter sur deux ou trois ans, et je ne comprenais pas tout à fait la dynamique des 20 ans tels que vous l'évoquiez dans votre exposé.

Au-delà des autres questions qui ont été posées par mes collègues et que je partage par rapport notamment à tous les challenges qui s'offrent à nous pour les années futures, en sachant évidemment et peut-être pour conclure, que la *task force*, il ne s'agira pas de faire une image et que tout le monde soit soulagé en disant : « Ah, on a une photographie, on peut mener une réflexion ». On a bien compris qu'aujourd'hui, la démarche doit aller au-delà de la réflexion. Il va falloir prendre, non pas des sanctions, mais des positions claires, fixer des trajectoires qui soient vraiment respectées au risque, me semble-t-il, de sanctionner celles et ceux qui franchiraient la ligne rouge. Sinon, cela deviendra effectivement ingérable et il y aura, comme l'a rappelé ma collègue Mme Galant, une forme d'iniquité entre celles et ceux qui font des efforts considérables au quotidien pour avoir des finances les plus saines possibles, et celles et ceux qui, quel que part, c'est évidemment tendance avec cette crise du covid, ont le sentiment qu'il suffit d'emprunter, de mobiliser d'une manière ou d'une autre des capitaux, que ce soit à tous les niveaux de pouvoir, que ce soit au niveau européen, pour avancer dans certains projets, en oubliant que l'ardoise, il faudra tôt ou tard la payer et la régler, et que dans des communes qui n'ont pas structurellement les moyens de faire face à ces dépenses, il y a vraiment des questions de fond qui se posent à nous aujourd'hui. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Merci à Mme Nemery pour sa présence et pour ses explications détaillées.

J'aurai quelques questions, bien évidemment, même si je ne vais pas répéter tout ce qui a déjà été dit.

D'abord au niveau du respect des plans de gestion, pouvez-vous nous faire part de la proportion des villes et communes qui respectent ces plans ? Ou est-ce 100 % ? Si ce n'est pas le cas, quelles sont les sanctions qui sont prises ?

Une autre question, c'est dans les objectifs du contrat d'administration. Vous parlez de limiter le turnover des agents. Cela sous-entend qu'il y a beaucoup de turnovers et j'aurais voulu savoir quelles en étaient les raisons objectives.

Au niveau des catalogues de mesures que vous préconisez, j'aurais voulu savoir quelles sont les lignes directrices qui sous-entendent les orientations de ces mesures.

Elles tournent autour de la recherche d'économies, mais j'ai envie de dire à quel prix. Vous préconisez, par exemple, la suppression de la gratuité pour certains services ou la réduction de la gratuité de certaines mesures.

Un autre exemple : le non-remplacement systématique du personnel contractuel.

Est-ce normal de pousser les villes et communes à engager des étudiants ou à payer des articles 60 au minimum ? Les travailleurs se battent avec les syndicats, bien entendu, pour avoir un salaire minimum de 14 euros de l'heure, ce qui est, selon nous, le minimum vital pour avoir une vie décente.

Ce sont quelques exemples de mesures, c'est pour cela que j'aurais voulu vraiment connaître les lignes directrices qui sous-entendent l'orientation de ces mesures.

Au niveau des taxes, on peut remarquer aussi dans le catalogue que vous proposez de mettre les taxes déchets au minimum à 100 %, voire plus du coût-vérité, et de mener aussi une réflexion sur l'augmentation du prix des sacs poubelles.

On peut également voir la proposition d'une augmentation des tarifs relatifs à la délivrance de certains documents administratifs. On a souvent l'impression – et c'est plus qu'une impression – que c'est aux citoyens qu'on demande de passer à la caisse.

Suggestion : pourquoi ne pas demander de faire contribuer les épaules plus fortes, par exemple avec la taxe sur la force motrice, sur les grandes implantations commerciales, sur les panneaux publicitaires ? Il y a d'ailleurs la taxe sur les parkings gratuits pour les centres commerciaux de plus de 50 places. Pourquoi ne pas pousser les communes à appliquer cette taxe pour que ce ne soit pas toujours les mêmes qui paient ?

Dans votre rapport, vous évoquez la *task force* sur les finances locales, et on est curieux de savoir ce qu'il en ressort actuellement. Vous dites que les pistes actuellement mises en place par la Région wallonne ne seront pas suffisantes pour les pouvoirs locaux impactés par la réforme des pensions, à cause de leur sous-financement, puisque uniquement des crédits. Quelles seraient des pistes de solutions ?

Au niveau des sources de financement, quels impacts ont les taux d'intérêt très bas auxquels peuvent se financer les pouvoirs publics actuellement ? Quels impacts sur les emprunts que vous réalisez et quelles conséquences pour les pouvoirs locaux ?

Vous dites avoir économisé 32 millions d'euros en 2019. Comment cela se répercute-t-il pour les communes ?

J'ai également une petite question pour vous concernant le budget 2021 où le ministre, Jean-Luc Crucke nous a déjà informés qu'il avait pour objectif de mobiliser 250 millions d'euros via les UAP, à travers des conventions bilatérales, en mentionnant notamment le CRAC. Quels impacts cette mobilisation financière peut avoir sur votre propre fonctionnement ?

Pour finir ma première partie, je voulais demander à Mme Nemery sa vision à plus long terme sur les finances communales, car la dernière phrase du rapport de 2018 m'a particulièrement interpellé. On peut y lire : « une année 2018 donc à nouveau chahutée pour les finances communales, avec des perspectives qui s'assombrissent indéfiniment ». On ne peut pas dire que cette année, les perspectives se soient éclaircies.

Votre conclusion me semble aller dans le même sens. Vous l'avez dit, les « défis » si on peut les qualifier ainsi sont sans cesse croissants. Vous dites que les défis sont sans cesse croissants. Quelles sont les solutions structurelles qui doivent être mises sur la table ? Quelles sont aussi les pistes de solution en vue, puisque vous dites que vous travaillez avec les services du ministre à trouver des solutions ?

Je voudrais revenir vers des considérations politiques dont ne dépend pas Mme Nemery. Dès lors, je m'adresserai plus au ministre et aux parlementaires. Plus précisément, nous voudrions vous faire part de ce que nous pensons par rapport au rôle que joue le CRAC sur les décisions que prennent nos villes et communes.

Vous avez probablement déjà entendu parler du surnom qu'on donne parfois au CRAC : on l'appelle le FMI régional ou le FMI des communes. Ce n'est pas un surnom qui vient du PTB, ce sont des choses qu'on a déjà entendues. Et c'est vrai que dans son principe de fonctionnement, il y a des similitudes. On prête de l'argent aux communes à des taux préférentiels, mais en contrepartie, on impose une cure d'austérité aux communes sous plans de gestion, suite à un déficit structurel, en demandant de trouver des pistes

d'économie pour revenir à l'équilibre. À cette fin, on continue à considérer l'affaiblissement du service public comme la solution, par exemple : le non-remplacement des départs à la retraite, la suppression d'équivalents temps plein ou encore l'externalisation de certains services. Bref, c'est la longue et lente agonie pour nos finances communales à travers l'agonie d'un bon service public communal.

Tantôt, Mme Nemery parlait de l'image qu'avait le CRAC, c'est-à-dire l'image d'un gendarme. Je confirme, dans un article du *Vif* en 2018, l'USC Verviers affirme que « désobéir au CRAC en creusant un déficit impliquerait un remboursement immédiat de tout l'argent prêté à la commune qui devrait alors aller emprunter ces sommes auprès de banques privées avec un taux d'intérêt plus élevé ».

À Namur, nos conseillers communaux ont pu constater les relations tendues aussi entre les autorités communales et le CRAC, notamment sur la question du taux d'encadrement des maisons de repos gérées par le CPAS par exemple. Le CRAC demanderait aux CPAS de passer en dessous des normes d'encadrement normales pour pouvoir faire des économies, ce qui n'est évidemment pas acceptable, encore plus dans la situation qu'on connaît aujourd'hui.

À Mons – c'est ma ville –, il y a une politique de non-remplacement de trois départs à la retraite sur quatre depuis quelques années déjà avec des conséquences, comme par exemple des pénuries dans certains services. Pour pallier cela, on transfère des travailleurs d'un service à l'autre, mais ces travailleurs n'ont pas encore l'expérience de ce nouveau service, il y a un temps d'adaptation à avoir et comme ils n'ont pas cette expérience, cela crée des tensions et dans les services et par rapport aux services rendus chez les citoyens. Il y a aussi moins de guichets ouverts, par exemple, à Mons pour les gens et là aussi, cela crée des tensions parce que les temps d'attente s'allongent à tel point qu'à Mons – et je l'ai vécu –, l'administration communale a dû faire appel à des vigiles pour essayer de calmer le jeu tellement il y avait des tensions au niveau de l'administration communale parce que les citoyens attendent vraiment trop longtemps.

Si les communes se retrouvent avec des déficits, pour nous, ceux-ci sont causés par un sous-financement structurel qui ne leur permet pas, surtout pour celles comportant des populations plus précarisées, de fournir un service public efficace et d'investir dans ces services afin de répondre aux besoins des citoyens sans se mettre elle-même en difficulté financière. Sans un refinancement des pouvoirs locaux, pour nous, il n'y aura pas de sortie positive pour les communes wallonnes qui seront toujours contraintes de réduire leur personnel, de réduire leurs investissements et, dans le même temps, d'augmenter les taxes sur les citoyens.

M. le Président. - La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). - Bonjour à toutes et à tous. Merci effectivement pour cette présentation, même si j'ai loupé le début, les quelques minutes, veuillez m'en excuser.

Mon intervention se fera plus sous forme de témoignage positif si vous me permettez. Je vais partir d'une situation particulière et arriver vers la globalité et la généralité de mon propos.

Je suis bourgmestre d'une commune depuis quelques années, échevin depuis 20 ans dans la même commune et effectivement, à un moment donné, nous avons dû faire appel au CRAC et je n'ai qu'à me louer des services que nous avons reçus. Si nous sommes arrivés à un point où nous avons fait appel au CRAC, je pense que ce n'est pas du fait d'une mauvaise gestion, c'est tout simplement du fait que des communes similaires à celle que j'ai la chance de gérer recevaient – et là, je rejoins peut-être M. Beugnies – plus que d'autres du Fonds des communes. Il y a donc là une disparité du Fonds des communes qui a été gommée il y a quelques années en partie, mais qui existe toujours. Certaines communes, pour le même nombre d'habitants, avec la même vocation suprarégionale dont parlait mon collègue, M. Devin tout à l'heure, ont des financements différents de la Région wallonne, mais c'est l'histoire qui nous a amené cela et certainement, il faut bien l'avouer, la force politique des personnages qui géraient ces communes à l'époque. On est donc resté dans cette structuration avec ces différences qui existent toujours. Elles sont là, c'est l'histoire.

Si on veut mettre en place la même chose que la commune voisine avec des moyens financiers différents, on est donc bien obligés de dépenser un peu plus pour arriver au même résultat. À un moment donné, vous vous trouvez effectivement au pied du mur. Ce fut le cas de Hannut avec un appel au CRAC.

Très sincèrement, si je peux encore rester le plus longtemps possible avec l'accompagnement du CRAC, c'est avec grand plaisir. Pour quelles raisons ? Parce que nous avons eu – et on parlait d'outils d'accompagnement tout à l'heure – effectivement la peur du gendarme, mais ce n'est pas ce qu'on a trouvé. On a trouvé des compétences complémentaires que nous n'avions peut-être pas en interne au sein de notre commune qui nous ont guidés dans une meilleure gestion. C'était en 2006, c'est là que nous avons commencé à faire des plans de gestion globaux, travailler de manière annuelle, on a donc fait des plans de gestion globaux. Il y a donc toute cette expertise du CRAC qui nous a été amenée, les plans d'embauche, les budgets pluriannuels que vous nous avez autorisés quand on voulait faire des projets plus importants.

On a pu travailler sur plusieurs années. À chaque fois, effectivement, avec votre autorisation, mais autorisation qui se transformait souvent en forme de

conseil très rapide dans l'accompagnement de notre projet. Je voulais vous en remercier.

Ces plans d'embauche, les budgets pluriannuels, les tableaux de bord, les investissements productifs qui nous permettent de pouvoir investir hors balises, car nous avons des balises à respecter quand vous êtes sous CRAC, mais cela veut dire que chaque dépense que vous voulez faire pour votre commune, elle est réfléchie. Elle est réfléchie dans le but collectif dont vous parliez tout à l'heure, cher collègue, et il n'y a pas un euro de gaspillé.

Le CRAC ne nous a jamais, Monsieur Beugnies, entraîné vers un saccage du service public, bien au contraire. Il nous a donné les outils pour pouvoir mieux nous organiser, pour pouvoir avoir un service public performant. À cela, je voulais vraiment les remercier ainsi que pour la collaboration avec les CPAS quand vous parlez du home.

Nous avons aussi un home en gestion CPAS. C'est toujours une discussion que nous avons eue, mais nous avons toujours, en mettant d'un côté, la vision du CRAC, la vision des pouvoirs locaux. Nous avons toujours réussi à trouver un terrain d'entente et franchement, je vous remercie. Je voudrais saluer le fait que vous avez cité le nombre de prêts en cours, les accompagnements que vous avez en cours, toujours avec diligence afin de pouvoir avancer, car cela aussi, nous arrivons parfois comme les carabiniers d'Offenbach en disant : « Il faudrait demander au CRAC » et la réponse se fait toujours de manière relativement rapide et certes, nos communes, malgré tout cet accompagnement ont encore des difficultés.

Vous nous avez aussi aidés à travailler sur le fameux budget base zéro dont on parle ici, c'est-à-dire qu'en faisant ces plans, vous avez parlé tout à l'heure des outils paracommunaux, les ASBL, les régies communales autonomes. Là aussi, nous avons fait des plans de gestion pour l'ensemble de ces structures autour de la commune qui nous a permis, tantôt d'aller rechercher parfois de l'argent quand ils en utilisaient un peu trop, mais aussi quand ces structures en avaient besoin, de pouvoir leur redonner les financements nécessaires pour se développer.

On a quelque part il y a quelques années, déjà dans certaines communes, réalisé ce que la Région wallonne veut faire ici, ce qu'on appelle le budget base zéro. Allez voir si les moyens qui sont mis à disposition sont utilisés à bon escient et le cas échéant, s'il y a un trésor de guerre, pouvoir le prendre pour l'affecter ailleurs.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas une aide complémentaire. Sur cela aussi, vous nous avez aidés à mettre tout cela en place. Nous nous trouvons maintenant avec une structure qui est un boni global assez intéressant, mais il y a cette année covid, cette difficulté.

Je sais que vous avez toujours été rapide et flexible dans nos demandes.

Je pense qu'il y a beaucoup de communes qui doivent normalement terminer à l'équilibre quand elles sont sous CRAC. Elles vont avoir cette difficulté d'équilibre en 2021 et 2022. Mon collègue parlait des deux années difficiles tout à l'heure.

Effectivement, pour ma commune, nous arrivons à l'équilibre sauf pour toutes les dépenses covid que nous allons certainement nous permettre et je pense que c'est la première année depuis 12 ans, que nous allons mettre notre budget, si vous nous l'autorisez, en déficit, mais uniquement sur les parties one shot.

Cela aussi, vous nous avez poussés à le faire en nous disant : « Ce n'est pas un investissement. C'est un one shot. Vous pouvez y aller, car ce n'est pas structurel ». Sur tous ces éléments, vous avez pu nous accompagner, bien entendu, et je vous en remercie.

J'ai peut-être une petite inquiétude sur les nouvelles balises que vous avez données au niveau du personnel et des frais de fonctionnement. On en mesure pas encore l'impact au niveau du calcul et là, c'est mon inquiétude parce qu'elle me semble un peu restrictive et difficile à mettre en place pour certaines communes.

Au niveau des pensions, on a parlé des difficultés complémentaires avec le second pilier de pension. Je pense que là aussi, il doit s'accompagner d'un plan de nomination, parce que si vous ne faites pas les deux en même temps, vous risquez d'avoir un décrochage assez important au niveau du rattrapage et donc les deux doivent se faire. Il y a donc peut-être aussi un calcul. Belfius le fait également, mais que vous puissiez accompagner les communes à savoir comment on articule le second pilier des pensions et la continuation d'un plan de nominations parce que c'est une sécurité d'emploi, mais cela peut également permettre d'avoir un bon calcul au niveau du fonctionnement de la commune.

À aucun moment, je n'ai entendu de la part du CRAC : « Ne foncez pas dans le second pilier de pension ». Bien au contraire, c'est : « Faites-le de manière intelligente et faites-le tout de suite parce que vous avez des avantages à le faire ». Vous nous avez dit effectivement de faire attention. On peut aller jusque 6 %, n'allez peut-être pas jusqu'à 6 % tout de suite, faites-le de manière mesurée, intelligente et responsable en dialogue avec les syndicats et avec l'ensemble du personnel, et cela a été bien perçu, bien entendu.

Au niveau des zones de secours et des zones de polices, c'est vrai que l'on peut parler du fédéral. J'aimerais bien votre avis sur un point. Vous n'êtes pas obligé de me le donner aujourd'hui, mais c'est une réflexion que je vous lance. Nous avons ce financement qui était prévu par la Région wallonne au travers des provinces, 20 %, 30 %, 40 %, 60 %, certaines provinces font des choix en interne, d'autres n'en font pas j'ai

entendu mes collègues, d'autres vont en faire, mais vont en faire en se disant, que l'aide donnée aux communes va être supprimée pour financer d'autres côtés. C'est donc un effet de vase communicant de dire à ce moment-là que les communes vont être soulagées d'une quote-part – je te donne d'une main, je reprends de l'autre – cela va être un peu compliqué.

Dans ces 20 %, 30 %, je m'étonne qu'il n'y ait pas eu une analyse sur la gestion des hommes de secours, on prend 20 %, 30 % de la zone de secours comme elle est et donc qu'elle soit bien gérée, qu'elle soit dans une structure qui coûte plus de sous qu'une autre c'est la même chose.

Vous avez des financements, alors là je suis désolé, mais pour moi, il faut certainement faire attention dans le Seveso, car il y a des zones qui coûtent plus cher que d'autre, je suis bien d'accord, mais je pense qu'à un moment donné il va falloir remettre un peu l'église au milieu du village à ce niveau-là. Je suis d'accord sur des pourcentages, mais clairement là, un citoyen n'est pas égal à un citoyen dans le financement de ses zones de secours. Je suis désolé, et là je remettrai le travail sur le métier, car il y a une disparité énorme, il doit y avoir un centre-ville, ou une zone urbaine à côté d'une centrale comme M. le ministre effectivement, il y a des coûts complémentaires, et cela c'est indéniable, mais ces coûts ne peuvent pas être prohibitifs entre une structure normale ou une structure intercommunale, on finance la même chose.

Je trouve qu'à un moment donné ce n'est pas logique. Ceux qui ont fait l'effort depuis 2015 de balayer devant leur porte, d'être attentif au moindre sous, ben tant pis pour eux. Je suis en train de me dire, tout compte fait que depuis 2015 on aurait bien pu dépenser à mort et de toute façon on prenait 20 %, 30 %, 40 %, 60 %, là je trouve qu'on est allé un peu vite en besogne et qu'il peut-être grand temps, mais on a encore le temps pour les 20 % c'est passé, pour le reste peut-être d'analyser cela plus en profondeur pour remettre un peu d'équité, c'est comme la dotation du Fonds des communes, un peu d'équité à ce niveau.

Et puis je viens sur la globalité, vous avez parlé de la Flandre, j'ai le bonheur de construire un projet avec une commune voisine flamande et je vois clairement leur fonctionnement. Ils sont effectivement à des kilomètres de travailler de la même manière que nous et, si je suis ici, avant mon départ, j'aimerais bien qu'il y ait quelques éléments qui puissent avoir changés. C'est permettre de créer des outils qui permettent la pluricommunalité. Il y a des associations de projet avec des intercommunales. Soit l'association de projet, pour moi, est trop légère parce qu'elle a une durée limitée dans ses projets, je pense que c'est 6 ans, l'intercommunale pour moi est trop lourde et c'est vrai qu'on demande de plus en plus de missions aux communes, avec chaque fois des niveaux, des écoconseillers, des agents mobilités,

tout ce que vous pouvez imaginer. De belles nouvelles missions, mais qui coûtent énormément et ce sont tous des agents qui sont hautement qualifiés et contrairement à ce que dit M. Beugnies ce ne sont pas des articles 60, ce sont des gens qui sont pratiquement tous niveau 1 et cela devient cher pour les communes. Peut-être qu'avoir une structure, je l'ai appelée pour l'instant la « régie pluricommunale autonome », cela n'existe pas encore, mais peut-être serait-il temps d'y plancher et d'avoir un pool où les communes puissent – je ne parle pas de fusion de commune ici, on est bien claire – mutualiser toute une série d'outils comme celui-là.

Avoir chacun notre agent mobilité il n'y a rien de plus ridicule... Toutes les communes qui ont leur agent mobilité, je pense qu'à un moment donné il faudrait une structure. Avoir notre agent énergie, je pense qu'à un moment donné il y a une structure, les informaticiens... Moi dans ma commune, j'ai la chance d'avoir deux informaticiens, mais toutes les petites communes autour de 3 000 habitants n'ont pas d'informaticiens. On a envoyé faire des aides pour se mettre sur YouTube ou autres, est-ce qu'il ne serait pas temps d'avoir un pôle informatique pour plusieurs communes ? Il y a plein de notions que l'on pourrait mettre en pluricommunalité, je pense que là il serait utile de créer l'outil et de ne pas aller vers la fusion des communes, mais d'aller tout simplement vers une mutualisation de certaines notions.

Cela, ce n'est pas ne pas engager de personnes, ce n'est pas virer des personnes, ce n'est pas engager des contrats précaires, c'est structurer, tout simplement notre manière de fonctionner. On ferait alors des économies d'échelle, car des plus petites communes qui font appelle à extérieur pourraient vraiment avoir un service. On pourrait travailler par bassin de vie, nous ne sommes pas obligés de faire une structure sur l'ensemble d'une province.

(Réaction d'un intervenant)

C'est de la supracommunalité – oui, heureusement que tu es là. J'ai des copions à ce niveau, merci beaucoup.

Dernière chose, je crois beaucoup en cette fonction de supracommunalité pour l'avenir et pour les finances communales.

La Flandre a estimé qu'une commune moyenne compte 30 000 habitants pour être viable et fonctionner de manière correcte. Je ne pense pas que nous devons fusionner, mais je pense que cet outil permettrait d'avoir de bons résultats dans la lignée de ce que vous proposez.

Pour terminer, je conclurai par là. On nous demande de faire des plans stratégiques transversaux, des plans pluricommunaux et des budgets à long terme, et puis, au niveau de la Région, nous dépendons de subsides qui ne correspondent parfois pas du tout au plan qui a été défini.

Je suis un fan du droit de tirage. Avant de partir d'ici, j'aimerais qu'on ait un droit de tirage sur toute une série de missions puisque l'on nous demande, en tant que pouvoirs locaux, de faire une projection de ce que nous voulons, de ce dont nous avons besoin, mais l'on ne sait pas le réaliser parce que l'on doit répondre à des appels à projets. Des appels à projets, il y en a.

Je prends un exemple d'il y a quelques années : j'ai dû supprimer mon budget parce qu'il y avait un appel à projets pour refaire des potales et on m'a dit, « si tu ne refais pas les potales, tu loupes le train, donc il faut refaire les potales ». On avait pas spécialement besoin de refaire les potales, mais si dans deux ans on devait refaire les potales, c'était foutu.

Je pense donc que la supracommunalité au travers d'un outil qui serait mis en place et, dans cet outil supracommunal, pouvoir utiliser un droit de tirage serait vraiment une avancée très significative pour l'ensemble des pouvoirs locaux. C'est mon avis personnel et, si vous avez un jour l'occasion, je suis disposé à en challenger avec vous parce que vous apporterez certainement une expertise beaucoup plus pertinente que celle que je fais ici, qui est très lissée et globalisée et, peut-être en échangeant également avec M. le Ministre et l'ensemble de ses services parce que je pense qu'il a une vision très proche de celle que je peux défendre aujourd'hui, mais je peux me tromper également.

Voilà les deux propositions que je pouvais mettre sur la table aujourd'hui matin plutôt que de vous formuler cela sous forme de question. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). - Je me réjouis également de challenger avec M. Douette sur les aspects de la supracommunalité. Cela me semble être un dossier d'avenir et qui peut répondre à beaucoup de nos besoins. Néanmoins, aujourd'hui, nous sommes à l'audition du Centre régional d'aide aux communes et je voudrais dès lors remercier, comme d'autres l'ont fait, Mme la Directrice générale, pour son exposé qui était bien instructif.

J'ai entendu M. Demeuse qui expliquait qu'il était d'autant plus enrichissant qu'il était jeune député – et je ne peux qu'abonder dans son sens puisque je suis moi-même plus jeune que lui, en âge parlementaire bien sûr.

Par contre, au niveau de la gestion locale, j'ai une longévité plus importante puisque j'ai derrière moi plus de 20 ans d'expérience dans la gestion locale. Une expérience qui m'a permis de croiser la route du CRAC et quand je dis « qui m'a permis », c'est que c'était plutôt une expérience positive. Il faut savoir qu'avec ma commune, nous faisons partie des communes qui avait sur son territoire, des entreprises en restructuration et nous n'avons pu bénéficier du soutien du CRAC puisque c'était une rupture assez conséquente des recettes communales qui nous mettait en difficulté.

Donc, positive – comme M. Douette l'a souligné –, parce que je n'ai qu'à me féliciter de la collaboration entretenue avec le CRAC.

Dans ce cadre, ce n'est pas tellement une question, ni même une réflexion, mais c'est plutôt un encouragement. On a beaucoup entendu parler de chiffres, d'emprunts, de prêts, et cetera, mais je considère que le CRAC est surtout -pour moi en tout cas – un soutien à la bonne gestion. Ce n'est pas du tout conflictuel, mais bien davantage collaboratif.

On a effectivement entendu le PTB qui voyait le CRAC comme le grand méchant loup, comme le FMI régional, qui n'aurait eu de cesse de réduire les services publics.

Moi, je peux, au contraire, témoigner du fait que, grâce à l'action du CRAC, à la concertation, au côté constructif que l'on a pu entretenir, cela nous a permis de maintenir les services publics, de les pérenniser et de les entretenir. Je pense que l'on a véritablement pu continuer à mener une action de service public essentielle au niveau local. Dès lors, je vais plaider pour davantage de collaboration.

Je parlerais même de généralisation du travail du CRAC qui, pour l'ensemble des communes – je suis assez d'accord avec Mme Galant –, ce n'est pas que des communes en mauvaise gestion, je fais part de l'expérience de ma commune. Je pense que d'autres communes qui n'ont pas de difficultés nécessairement de recettes et de dépenses pourraient effectivement être accompagnées par le CRAC. Là, je fais une petite parenthèse en disant que c'est évidemment la manière dont je vois les choses, en collaboration avec l'administration des pouvoirs locaux, je pense particulièrement au logiciel e-compte qui a été développé au sein de l'administration et qui permet effectivement aujourd'hui, avec des outils comme le programme stratégique transversal, d'avoir une vision à long terme de sa gestion communale qui est vraiment intéressante et qui est vraiment positive. Je ne vais pas dire qu'on professionnalise, je n'aime pas ce mot-là, la gestion des communes, mais je pense que c'est vraiment dans ce sens-là qu'il faut aller. C'est très important, avec des défis qui sont les nôtres aujourd'hui. Ma commune fait un petit peu plus de 5 000 habitants. J'aurais tendance à dire que c'est essentiel pour les plus petites communes qui n'ont sans doute pas la possibilité de s'offrir des services finances ou de gestion similaires à de grandes communes, je ne reviendrai pas sur Liège, Charleroi, Mons, et cetera, si l'on n'a pas nécessairement besoin toujours d'aide financière, en tout cas de conseil et de soutien à la bonne gestion.

Cela, c'est pour la relation avec le CRAC et tout l'intérêt que le CRAC a d'être sur le terrain de la gestion locale.

J'ai un autre élément. On a parlé du Centre régional d'aide aux communes – le CRAC n'étant pas le CRAP, d'aide aux provinces –, mais évidemment avec la réforme des zones de secours qui est en train de nous toucher davantage aujourd'hui, avec la reprise partielle et croissance des dotations des communes par les provinces – c'est pour cela que je fais référence à l'aide aux provinces –, on a la question du financement alternatif qui pourrait se poser pour les infrastructures des zones de secours qui sont, parce qu'il y a eu beaucoup de disparité – je suis d'accord avec M. Douette – dans la gestion. Attention que nous n'aidions pas non plus ceux qui ont sous-investi et qui effectivement auront un investissement inférieur à d'autres zones parce qu'il y aurait eu un sous-investissement. Il faut vraiment bien analyser les dossiers, mais on pourrait imaginer qu'effectivement on puisse obtenir un soutien par rapport au financement des infrastructures. On a vraiment des infrastructures très différenciées. Il y en a des top niveaux et puis il y a vraiment de vieux tributs, comme on dit. Là, cela va poser des difficultés, d'autant plus que l'on demande une solidarité entre les communes.

Évidemment, je dis cela en me souvenant que le Fédéral doit intervenir et c'est sa responsabilité première plus que le régional d'intervenir dans les zones de secours. Il ne faudrait pas que cette possibilité d'investissement par un financement alternatif en arrive à exonérer la responsabilité fédérale qui n'a pas arrêté de nous dire que du 50-50. J'attends toujours. Nous attendons toujours. Je me dis qu'il y a peut-être là une piste à creuser par rapport au financement de ces infrastructures.

M. le Président. - Je pense que l'on va terminer avec M. Hazée. La prochaine fois que vous serez invitée, je demanderai qui ne veut pas poser de question, ce sera plus facile.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je remercie également Mme Nemery, la directrice générale, pour son exposé.

Je ne vais évidemment pas paraphraser ce que mon collègue, M. Demeuse, a indiqué et que je partage pour ce qui concerne les enjeux financiers et les défis évidemment, pour ce qui concerne les perspectives post-covid et pour ce qui concerne cet esprit, à nos yeux, problématique du contrôle du CRAC à l'égard de certaines entités, en particulier les CPAS des grandes villes.

J'ai entendu des échos différents. Sans doute qu'une explication de ces réalités qui, à mon avis, sont voisines, se trouvent dans un diagramme au début de votre exposé où vous indiquiez qu'il y avait un suivi spécifique pour les grandes villes et puis un suivi fort, un suivi de base et un suivi allégé, ce n'était pas le mot

mais l'idée. Sans doute que cela explique une partie des expériences différentes qui ont été évoquées ici.

Je voulais, pour ce qui me concerne et de façon extrêmement brève, revenir sur le financement du CRAC, d'abord pour bien comprendre la manière dont le CRAC se finance à l'égard des institutions financières et le lien qu'il y a avec la gestion centralisée de trésorerie. En d'autres termes, lorsque le CRAC sollicite des emprunts pour financer ses missions, agit-il lui-même ou agit-il en concertation, en association, voire avec délégation du service public de Wallonie ? C'est une question.

Cette question, je la mets en lien avec des conditions de financement qui sont obtenues. Vous avez indiqué, cela se chiffre avec beaucoup de zéros et c'est une bonne nouvelle, la réduction progressive du coût du financement compte tenu des conditions de marché, elles sont évidentes, son évolution est évidente.

Et en même temps, vous indiquiez sur les quatre derniers exercices des taux entre 1,88 % et 2,18 %. J'étais un peu étonné que les taux augmentent entre 2016 et 2019, alors que pour ce qui concerne les finances régionales, on a une diminution qui se poursuit, mais également par rapport au taux de financement qu'obtient la Région lorsqu'on a fait le point – on le fait régulièrement à l'occasion de l'examen de l'ajustement budgétaire avec le ministre en charge du budget et des finances – la Cour des comptes nous indiquait que le taux implicite moyen de l'ensemble de l'endettement de la Région wallonne était aujourd'hui à 1,77 %. Je me questionnais donc simplement : n'y a-t-il pas encore des progrès qui puissent être faits dans la réduction des conditions de financement, avec pour objet l'augmentation de la capacité d'aide aux communes grâce à ces économies potentielles ?

M. le Président. - Je vais céder la parole pour la réponse au CRAC et à M. le ministre. Dans l'ordre, on va essayer de balayer tout ce qui est questions plus techniques avec Mme la Directrice générale et M. le Directeur général adjoint. Vous pouvez vous relayer comme vous le souhaitez dans le cadre des réponses aux questions.

Et M. le ministre terminera avec la note plus politique avant l'éventuelle réplique.

La parole est à Mme Nemery.

Mme Nemery, Directrice générale du Centre régional d'aide aux communes (CRAC). - Je propose de répondre globalement à tout le monde, quitte à revenir sur certains points spécifiques.

Première question posée par M. Devin, c'est : quid des grandes villes par rapport à la problématique des pensions ? Quid des solutions ?

De manière générale, il n'y a pas une solution par rapport à la problématique du financement des pensions. Il y a des solutions à trouver aux différents niveaux de pouvoir. Si la Région, via le CRAC, est en mesure d'aider dans une période déterminée les communes à prendre en charge leurs factures de responsabilisation, ce n'est pas une solution structurelle à terme.

La façon dont on travaille à l'heure actuelle est à la fois de trouver une solution transitoire, et définir un cadre et mettre des jalons, de manière à ce qu'il y ait une solution structurelle à plus long terme. Cette solution structurelle doit passer par un message clair du Fédéral par la définition de ce que le Fédéral est en mesure de faire par rapport à la problématique des pensions.

J'en profite pour venir sur le deuxième pilier. Le positionnement du CRAC n'est jamais de dire aux communes qu'elles ne peuvent pas mettre en œuvre un deuxième pilier. Ce n'est pas dire : « le deuxième pilier est une mauvaise solution ».

Le message du CRAC est de dire : « aujourd'hui, on vous demande de vous positionner versus statutarisation deuxième pilier ». Comment pouvez-vous raisonnablement vous positionner, alors que vous ne savez pas comment vont évoluer les cotisations de responsabilisation ? Va-t-on augmenter le taux de responsabilisation ? Va-t-on augmenter le taux de la cotisation de solidarité ? Pendant combien de temps va-t-on devoir être soumis à la problématique de responsabilisation ? À partir de quand le fédéral va-t-il intervenir ? On vous demande de vous positionner, alors qu'on ne connaît pas le cadre.

Nos recommandations sont de pouvoir établir des plans financiers, avoir des informations financières à moyen et long terme suffisantes que pour pouvoir engager votre politique, quelle qu'elle soit ; que ce soit une politique d'investissement, une politique de développement des services, une politique RH et en lien avec la problématique des pensions.

Aujourd'hui, ce n'est pas qu'on déconseille aux communes de s'engager dans le deuxième pilier, c'est de dire « soyez prudents ». Le deuxième pilier, c'est une chose, mais il n'est pas la solution à la problématique de la responsabilisation et du financement des pensions. C'est cela le discours qu'on tient.

Le volet pension, c'est un dossier sur lequel on est fort attachés. Je reviendrai un instant sur la problématique des zones de secours et des zones de police en lien avec les pensions. Vous, pouvoirs locaux, vous financez les charges de pension des policiers et des pompiers au travers de votre dotation. En plus de cela, vous n'êtes pas tous concernés par une cotisation de responsabilisation au niveau de la zone de police, mais il y en a qui le sont.

À un moment donné, devoir payer une dotation avec des charges de pension solidarité, et en plus se ramasser une cotisation de responsabilisation au niveau de la zone, cela devient beaucoup.

Quand on pense que, sur le Fonds solidarisé des pensions des pouvoirs locaux, vous savez ce que l'on finance ? Les NAPAP aussi. En plus, on vient remettre cela en couche. On peut être responsable en tant que pouvoir local, mais à un moment donné il faut que l'on puisse redéfinir le cadre général du financement des pensions. Ce n'est pas uniquement à notre niveau, au niveau de la Région wallonne non plus, que l'on peut trouver toutes les solutions. C'est pour le volet « pensions ».

Par rapport à tout ce qui concerne les prêts pour la peste porcine ou pour les scolytes, pour la peste porcine, nous avons trois communes qui ont sollicité les prêts CRAC. Ce sont des prêts de trésorerie, ce ne sont pas des prêts en tant que tels, ce sont les liquidités disponibles sur le compte CRAC long terme qui sont utilisées pour octroyer des prêts de trésorerie remboursables par les communes, donc sans facturer des intérêts.

Trois communes pour la peste porcine, pour 900 000 euros, sur 2018 et 2019. Pour les scolytes, 2,5 millions d'euros pour trois communes aussi. Voilà pour une série de questions.

Concernant la problématique des grandes villes, Liège et Charleroi, les deux communes ont des historiques extrêmement différents qui font qu'aujourd'hui elles ont des cotisations de responsabilisation à assumer. J'attire l'attention sur la situation particulière des communes dont les CPAS ont géré en son temps un hôpital ; hôpital qui a fait l'objet de la création d'une entité distincte où le personnel du CPAS a été transféré vers la nouvelle structure. Cela veut dire qu'il y a un volume de statutaires cotisant au niveau du CPAS nettement moindre par rapport à avant, mais il y a tout un volume de statutaires pensionnés issus du volet « gestion hospitalière » dont il faut assumer les pensions. Les CPAS les plus responsabilisés sont les CPAS qui ont eu un historique hospitalier au travers de leur CPAS.

Il y a des situations où le financement des hôpitaux est ramené au niveau du CPAS par rapport aux cotisations de responsabilisation, mais ce n'est que partiel et largement partiel. Ce n'est pas le cas dans toutes les communes dont les CPAS ont géré un hôpital. À Liège et Charleroi, il est clair que la responsabilisation en tant que telle ce n'est pas viable financièrement. Ce ne sont pas des économies que l'on va faire, ce ne sont pas des fermetures de services non essentiels, ce n'est pas un remplacement sur trois à terme que l'on va devoir prendre comme mesure à Liège ou Charleroi, c'est juste impossible à assumer. On ne peut pas demander à ces villes, comme à d'autres

grandes villes, de prendre des mesures qui leur permettent de couvrir des factures de responsabilisation qui explosent.

À l'heure actuelle, dans le cadre des travaux que l'on a entamés sur les budgets 2021, nous avons demandé aux communes, et a fortiori aux grandes villes, de pouvoir travailler sur des trajectoires budgétaires hors covid et hors responsabilisation, avec covid et sans responsabilisation, avec covid et responsabilisation. À un moment donné, il faut pouvoir analyser à la fois le respect du plan de gestion, à la fois un niveau d'effort à assurer au niveau des pouvoirs locaux, indépendamment de ces deux problématiques-là, parce qu'elles sont ingérables à elles seules.

Le respect du plan de gestion, dans le cadre du Comité de monitoring pensions qui a été institué lors de la précédente législature, une information spécifique a été communiquée aux différents membres du comité quant au respect par les deux grandes villes de la dernière actualisation du plan de gestion. On parlait tout à l'heure du nombre de mesures au niveau de Charleroi qui restaient en suspens à fin 2019, si je ne me trompe. On a fait un état des lieux de la mise en œuvre desdits plans de gestion et l'on se rend compte que, par rapport aux objectifs, bien souvent, les deux grandes villes ont respecté les engagements qu'elles ont pris, à 85-90 %.

Je parle macro dans un premier temps, parce qu'il faudra que je mette un bémol à ce volet-là quand je parlerai des CPAS.

Les grandes villes ont, en gros, bien respecté leur plan de gestion. De toute manière, à la demande de M. le Ministre, il a été prévu que dans le cadre de la *task force*, il y ait un état des lieux de la mise en œuvre des plans de gestion actualisés au 31 décembre de cette année qui soit communiqué pour que l'on puisse aussi prouver qu'il y a des efforts impressionnants qui ont été faits.

Je rebondis par rapport à la question sur la Ville de Mons. La Ville de Mons, quand elle décide de ne pas remplacer tous ces départs naturels, c'est de l'autonomie communale. Le CRAC n'a jamais dit : « Vous, vous êtes obligés, moi, je vous oblige à prendre, à adopter cette mesure-là ». On leur dit : « Qu'adoptez-vous comme mesure concernant l'évolution de vos effectifs ? » Ils ont proposé cette mesure-là. À partir du moment où ils disent dans leur plan de gestion qu'ils adoptent cette mesure, désolée, moi, je dois voir si c'est vrai ou pas. Je ne peux pas faire autrement puisque je suis là pour veiller à ce qu'ils remplissent leurs engagements.

Quand on parle d'un remplacement sur deux, sur trois, il est clair que l'on ne va pas aller voir dans chaque service si l'on respecte la mesure. C'est globalement. Alors, d'accord, peut-être que dans certains services, la pyramide des âges fait que l'on se retrouve avec beaucoup moins de personnel, mais rien

n'empêche de gérer la mesure au niveau global dans l'institution. Pour nous, c'est notre recommandation.

Quant aux exigences du CRAC par rapport aux mesures, généralement, un bon plan de gestion, c'est quoi ? C'est un plan de gestion où l'on prend des mesures de nettoyage et de gestion, mais cela ne se fait pas en deux coups de cuillère à pot revoir la gestion. Il faut, vous savez ce que c'est, nous le faisons nous-mêmes en interne au niveau du CRAC, il ne faut jamais se reposer sur ses lauriers, il faut remettre en cause toutes nos procédures en permanence pour aller le plus près possible de l'efficacité : l'utilisation efficace des moyens disponibles, des ressources disponibles, RH, structure et tout ce que vous voulez.

Un bon plan de gestion, ce sont des mesures organisationnelles qui visent à l'efficacité. Un bon plan de gestion, ce sont des mesures en recette et en dépense. Un bon plan de gestion, c'est prioriser ce que l'on veut faire avec sa commune, avec son CPAS, avec son entité. Parce qu'aujourd'hui, mais demain encore plus, continuer à tout faire de la même manière, c'est juste impayable.

C'est un exemple que j'ai déjà cité en ces murs. Demain, et c'est une question souvent que l'on pose à des candidats qui viennent postuler au Centre, c'est de dire : « Je suis bourgmestre d'une commune. Je veux construire une nouvelle piscine et j'ai droit à un subside de 5 millions. Je n'ai pas de piscine ». Je veux bien que ce soit frustrant de ne pas aller chercher les 5 millions de subsides, mais si vous faites un plan financier et que vous vous rendez compte que votre piscine, elle va vous coûter non seulement en dette, mais en fonctionnement, que ce sera immaîtrisable et que d'ici 15 ans vous pourrez remettre votre structure à plat parce qu'il faudra la rénover. Ce n'est pas parce qu'il y a un subside qu'il faut plonger dedans – c'est le cas de le dire, d'ailleurs. Je ne dis pas qu'il faut renoncer aux subsides, mais il faut pouvoir prioriser les subsides et les politiques que l'on souhaite mener. Construire une piscine et construire un nouveau hall sportif, les deux, ce n'est peut-être pas possible. Faire des choix, c'est décider et inversement. Ce que l'on préconise aussi, c'est de prioriser. Et prioriser eu égard aux moyens disponibles et aux perspectives, d'où l'intérêt des projections pluriannuelles.

Les aides Liège et Charleroi qui ont été octroyées ces dernières années pour faire face aux cotisations de responsabilisation. Il va y en avoir encore. Il y a encore des demandes qui sont sur la table pour cette année, il n'y a pas de miracle et les montants augmentent. Moi, je suis un peu gênée d'appeler cela des aides. Le précédent Gouvernement a décidé que ce serait sans intervention régionale. Des aides sans intervention régionale, pour moi, ce ne sont pas des aides. Je parle librement, je vous dis ce que je pense. C'est un point.

Un deuxième point, c'est que l'octroi de prêts sans intervention régionale, il faut quand même les rembourser. Dans les cinq à 10 ans, on a fait le test, cela fait boule de neige. Cela veut dire que votre charge de dette va devenir plus importante, la charge de dette liée à ces prêts-là, que votre cotisation de responsabilisation, toute chose restant égale. Mais vous allez vous faire rattraper. Travailler comme cela, ce n'est pas une solution non plus.

Des prêts sans intervention régionale, quel est l'intérêt alors de passer par le CRAC, c'est tout bête : parce que les prêts CRAC, vous les amenez au service extraordinaire, ils bénéficient d'une exception aux règles comptables dans les pouvoirs locaux et vous pouvez le rapatrier à l'exercice propre. S'il n'y avait pas cette spécificité et cette exception comptable liée aux prêts CRAC, les communes iraient chercher sur le marché financier, pour autant que les banques soient d'accord de les suivre, les prêts, les montants nécessaires, pour financier, via des prêts en 20 voire 30 ans pour prendre en charge leurs cotisations de responsabilisation.

Concernant les fonds de pension, nous attendons incessamment une actualisation de l'évolution des soldes des fonds de pension de Liège et Charleroi. Il est clair que quand, en 2008, on a octroyé 450 millions d'euros à Liège et 150 millions d'euros à Charleroi, c'était notamment pour remettre à flot les fonds de pension. Il se fait que, entre-temps, l'évolution de la pyramide des âges fait que les charges de pension ont été plus importantes qu'estimées à l'époque. Il y a cet aspect. Il y a le fait que les cotisations de responsabilisation sur Liège ont notamment été assumées une année via le fonds de pension. Aujourd'hui, on a des fonds de pension en souffrance. Sous réserve de l'actualisation de l'évolution des soldes, sur base des données de l'année dernière, l'année prochaine, il n'y a pas suffisamment de réserves pour assumer les pensions telles qu'estimées. On est, dans ce cadre, avec le couteau sous la gorge. Ce n'est pas la gestion de la Ville de Liège qui remet en cause ce schéma. Tout cela tourne autour de la problématique du financement des pensions.

Madame Galant, vous avez un DF qui dit : « Il ne faut surtout pas aller au CRAC ». Vous me trouvez sympa, vous ne me trouvez pas sympa, à vous de voir.

(Rires)

Au-delà de cela, sachez que, comme je l'ai dit dans le cadre du plan de gestion...

(Réactions dans l'assemblée)

Quand on adopte un plan de gestion, nous arrivons avec des recommandations. Depuis trois ans, on a un catalogue de mesures qui est disponible pour toutes les communes et qui fait un inventaire de tout ce qui est possible. On fait des recommandations, on valide les impacts budgétaires tels que vous les définissez parce

que l'on engage notre responsabilité sur le fait que les impacts des mesures que vous mettez en œuvre, le cas échéant, apportent les résultats annoncés, mais à aucun moment on ne va vous imposer une mesure.

Comme vous le voyez, ce n'est pas parce que l'on est sous plan de gestion que l'on ne fait plus rien. La seule chose, c'est que, quand on est sous plan de gestion, si l'on fait quelque chose avec un impact budgétaire significatif, que ce soit au travers d'un budget, d'une modification budgétaire ou de la définition d'un plan d'investissement ou de la définition d'un plan statutaire ou ce genre de chose, on va remettre un avis en disant : « Votre trajectoire est celle-là, elle est capable d'assumer cet impact complémentaire ou elle ne l'est pas. Si elle ne l'est pas, je suis désolée, de fait, ce sera un avis négatif ».

L'avis négatif, cela ne veut pas encore dire « charrette ». L'avis négatif que l'on remet, c'est un avis que l'on remet à l'administration et au ministre. À ce moment-là, il y a d'autres contingences que simplement les contingences du CRAC qui sont, on est un peu mal formé par l'obsession financière. Cela veut dire que les contingences politiques ou locales peuvent être aussi prises par l'administration qui a d'autres données, le SPW, à qui on remet nos avis, ou par le ministre.

En ce qui concerne les CPAS, on a 63 communes sous plan de gestion. Cela veut dire que, si l'on a 63 communes sous plan de gestion, on a 63 CPAS sous plan de gestion. Il y a trois CPAS qui sont très frustrés de la collaboration avec le CRAC. Sachez que je suis, à titre personnel, très frustrée de la collaboration de ces trois CPAS. Un CPAS à qui on dit depuis dix ans : « Vous allez dans le mur » et qui s'en fiche, un CPAS qui ne nous donne pas les informations ou qui s'arrange pour que les informations soient tellement peu didactiques – vous avez vu le PowerPoint – que l'on ne s'y retrouve pas et que l'on ne sait pas recouper d'une année à l'autre les différentes évolutions, un CPAS qui engage sans autorisation au-delà de son plan d'embauche, un CPAS qui est hyper désagréable avec les collaborateurs, un CPAS avec lequel il est impossible de collaborer. OK, je ne suis pas sympa.

(Réactions dans l'assemblée)

Il n'y a pas besoin. Vous les avez cités. Ce sont trois CPAS sur 63. Allez demander à tous les autres CPAS comment ils trouvent que se passe la collaboration avec le CRAC. On a tendance à déformer les propos du CRAC.

Sur l'histoire des 250 euros pour le Zoom, j'ai été interpellée par la Fédération des CPAS qui m'a dit : « Pourquoi ? Comment ? Qu'est-ce que c'est que cela ? » Vous posez la question : 250 euros pour une licence Zoom. Peut-être que j'ai un collaborateur qui s'est interrogé sur l'évolution d'un crédit en réunion, mais ce n'était sûrement pas au CPAS de Charleroi parce que

250 euros on ne les aurait pas vus. Peut-être qu'il a posé la question sur un article qui l'interpellait. Je dis à mes collaborateurs, vous devez connaître la réalité de la commune ou du CPAS que vous suivez, vous devez comprendre les variations, mais à aucun moment il n'a dit, nous n'avons écrit, nous n'avons signé un document où on disait : « le CPAS, machin chouette, ne peut pas dépenser 250 euros pour une licence Zoom ».

On a beau dos, le CRAC, on a beau dos.

Alors, c'est facile de taper dessus quand toi-même, on n'est pas capable d'être correcte dans la relation.

Sur la Cour des comptes, l'histoire de l'image fidèle historiquement, mais donc tout ce qui est financement alternatif et qu'on ne craint à long terme, comme nous ne sommes pas titulaires des emprunts, très logiquement, tout cela n'est pas repris dans notre comptabilité à l'origine.

C'est très logique. Suite aux remarques de la Cour des comptes, vous imaginez les 5000 emprunts qu'on doit remettre dans notre comptabilité-là, nous avons entrepris pendant un an et demi, et, heureusement que mon collègue André Melin m'était revenu, de réinjecter l'ensemble des données. Ce sera fait à la date du 31 décembre 2020.

Sachez que, quand on voit la Cour des comptes, on la voit régulièrement. Quand on a travaillé sur ce dossier, on s'est vu avec eux et notre réviseur pour être sûr qu'on allait dans un sens positif et pour répondre à leurs demandes.

Nous avons, depuis quelques années, un tableau rouge et vert au niveau du suivi des remarques de la Cour des comptes. Et bien, je peux vous dire que celui relatif aux comptes 2020 du CRAC, il n'y aura presque plus de rouge. Et en offre, la Cour des comptes nous a dit qu'elle était très contente de nous et qu'elle allait nous faire un très beau bulletin. Ceci est pour vous rassurer.

Le turnover des collaborateurs, c'était difficile à un moment donné.

De fait, car il faut à chaque fois reformer des collaborateurs et cela demande beaucoup d'énergie.

Cependant, un jour, on s'est réveillé et on s'est dit : « finalement, pourquoi s'en vont-ils les collaborateurs ? ». Ils veulent être statutarisés, gagner plus d'argent, travailler près de chez eux. Alors que font-ils ? Ils postulent dans les communes et CPAS. Quel plus beau soutien qu'est celui-là aux pouvoirs locaux, c'est qu'on forme des gens qui arrivent chez eux, qui deviennent, la plupart du temps, directeurs financiers et où cela se passe bien. Et où ils utilisent les outils qu'ils ont appris à utiliser et à recommander au niveau du CRAC.

Donc, si cela n'est pas du soutien aux pouvoirs locaux, c'est une force.

Assurons-nous que nos collaborateurs aient la meilleure formation possible en interne, d'abord pour nous, puis au bénéfice des pouvoirs locaux.

Mme Galant, vous parlez de prime à la mauvaise gestion.

Quand le CRAC débarque dans une commune en lien avec une aide, à aucun moment, on ne débarque avec un schéma « mauvaise gestion ».

Il y a d'autres contingences. Personne ne gère mal. On doit certes, évoluer dans la gestion, vous, comme nous tous, mais à aucun moment, nous sommes dans un schéma de mauvaise gestion.

On est dans un schéma où on doit améliorer et le fait, vous vous en doutez, d'avoir un œil extérieur, parfois, ça permet aussi de motiver une réflexion qui est différente.

Il est clair que par rapport au covid-19, on doit tous prendre un certain recul et que la souplesse, on doit aussi l'intégrer dans notre suivi et nos exigences « respect plan de gestion » eu égard aux impacts de la crise covid-19.

Si une commune ne respecte pas son plan de gestion, la convention de prêts qu'elle a signée peut l'amener à devoir rembourser anticipativement un prêt et donc, ne plus bénéficier des interventions régionales qui étaient liées à ce prêt le cas échéant.

La chose est assez simple, finalement ce n'est que la subvention qui est mise à disposition par le CRAC.

Comme tout autre projet subventionné, vous avez toujours à devoir financer la période intercalaire entre le moment où vous avez démarré vos travaux et le moment où la subvention est liquidée.

En matière de bâtiments, par exemple, c'est dès l'instant où 30 % des travaux sont réalisés que vous obtenez 70 % de la subvention.

Mais cela ne représente qu'une partie de ce que vous avez financé.

Tout à l'heure, on a omis de préciser que, pour le plan Piscines, le Gouvernement précédent a adopté une mesure que nous trouvons très originale qui est de compléter le mécanisme de subvention classique financement alternatif d'un prêt à taux zéro.

Et précisément, pour rencontrer cette problématique du financement des infrastructures qui sont lourdes et pour lesquelles les subventions ne sont qu'une partie, le mécanisme est fait de manière telle qu'on soulagera

assez rapidement la trésorerie de la commune pour pouvoir financer son investissement.

Et tous ces paramètres de mise à disposition du prêt à taux zéro seront communiqués et seront connus du directeur financier et de l'autorité communale au moment où elle acceptera la subvention du Gouvernement.

Un petit point sur la question des interventions de M. Crucke qui annonçait aller chercher de la trésorerie au niveau des UAP. En lien avec la trésorerie, je vous ai dit quelle était la trésorerie, il y avait une trésorerie disponible au niveau du compte CRAC long terme et IMS. Le schéma est donc de sceller une convention entre la Région et le CRAC disant qu'ils utilisent une partie de notre trésorerie pour financer leurs investissements, mais il faut prévoir – et c'est prévu dans les projets de convention que l'on a – des cliquets qui, nous, si on a un besoin de liquidité, nous permettent de récupérer rapidement des liquidités en fonction de nos besoins.

C'est dans ce cadre-là.

Un petit mot par rapport au taux pratiqué pour l'endettement CRAC et Région.

M. Hazée, je pense, s'étonnait de l'augmentation du taux moyen au niveau du CRAC long terme. Comme je l'ai dit tout à l'heure, on a procédé à certaines opérations de sécurisation, mais il ne faut jamais oublier le fait que vous avez ce taux long terme qui est supérieur à celui de la Région parce qu'on vient d'un taux historique pour un encours toujours actuel qui tournait autour des 8 ou 9 %.

Cela veut dire que, par rapport aux négociations bancaires, lorsqu'on part de rien du tout, c'est beaucoup plus facile d'avoir un taux plus bas que quand on a un encours qui, à une époque, a été établi en SEC – mais je parle de cela dans les années 1992-1993-1994 et pour lequel les conditions financières étaient tout à fait autres.

Il y avait un autre point que tu voulais ajouter dans ce cadre-là, André : en lien avec le fait que quand la Région se finance, elle arrive avec un emprunt global.

Nous, on arrive avec des petits emprunts. Je l'ai dit tantôt. Plus de 5000 emprunts à gérer. Cela veut dire que la marge bénéficiaire de la banque, quand elle sait qu'il y a un travail administratif et de suivi des prêts, il y a une charge administrative qui fait qu'elle le répercute en partie sur le coût de l'emprunt. Ceci pour vous répondre.

En gros, il me semble que j'ai fait le tour. Sauf si vous me dites que j'ai oublié quelque chose d'essentiel.

M. le Président. - On pourra éventuellement y revenir dans les répliques.

Merci beaucoup pour vos réponses.

La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Merci, Monsieur le Président. Je tiens tout d'abord à vous remercier les uns et les autres pour vos expressions qui alimentent nos réflexions. Je crois qu'il y a quelque chose qui nous réunit, c'est effectivement de connaître le rôle extrêmement important de nos villes et communes, des pouvoirs locaux en général, dans la société et ce qu'ils apportent.

Je souhaite aussi remercier Mme Nemery, et M. Melin qui l'a secondée, pour les réponses qu'ils viennent d'apporter et tout cela fait de manière claire et, je pense, sans langue de bois.

Par rapport aux différentes réponses que je vais tenter de vous apporter, ne m'en veuillez pas s'il y a l'une ou l'autre chose qui m'ont échappé, mais je crois que les débats reviendront encore souvent lors de cette commission.

Tout d'abord, le premier élément concerne ce que l'on peut appeler « santé financière de nos villes et communes » ou « finances de nos collectivités » qui sont malheureusement une source d'inquiétude.

Mme Nemery a été claire à ce niveau-là et je pense que vous le vivez au quotidien.

Tout d'abord vous dire qu'à titre personnel, je pense qu'il y a des problèmes qui conjoncturels qui vont arriver comme un peu partout. Personne n'avait prévu la crise du covid. Elle plonge les finances publiques dans des difficultés qui existaient déjà, mais elles s'additionnent et je suis de ceux qui considèrent qu'en temps de crise, il faut pouvoir essayer plutôt d'alimenter l'économie et donc de faire en sorte que les pouvoirs publics continuent à s'investir dans des conjonctures qui sont basses.

Relativement à cette crise covid, on peut s'attendre à des chutes de recettes IPP à moyen terme dans les différentes communes dues au fait que certains concitoyens ont perdu, soit provisoirement une partie de leurs revenus, soit malheureusement, dans certains cas – et ce sera le cas – quand différentes entreprises subiront ce choc, perdront leurs revenus, ce qui ajoutera à la difficulté.

Face à cela, je pense que le Gouvernement wallon, mon prédécesseur, ont agi pour pouvoir essayer d'apporter l'aide nécessaire, permettre aussi d'avoir un assouplissement des règles budgétaires, donc de permettre aux différentes communes de passer le cap et donc de pouvoir faire en sorte qu'on puisse présenter – ce qui est une des grandes différences entre les villes et communes et d'autres niveaux de pouvoir, – c'est que les villes est communes sont, elles, tenues de présenter des budgets à l'équilibre, ce qui n'est pas le cas des autres

entités. Donc, d'avoir ces règles d'assouplissement budgétaire qui permettent de passer le cap.

Deuxième élément, c'est que je crois qu'on est face à un défi où structurellement, les villes et communes et les pouvoirs locaux sont en difficulté. Vous en connaissez comme moi les causes pour gérer au quotidien les communes, bien souvent, ayant un impact par d'autres niveaux de pouvoir. Les problèmes des zones de police, leur coût en tout cas ; Mme Nemery a évoqué le problème des NAPAP, des fins de carrière qui sont décidées par une mesure fédérale, mais assumées par la zone de police, ou en tout cas par les différentes communes. Décisions qui ne sont donc pas prises à un niveau de pouvoir et assumées par un autre niveau de pouvoir, tout cela vous le connaissez aussi bien que moi.

L'impact de la crise sur les CPAS qui fait en sorte que, malheureusement, nos CPAS vont voir affluer des personnes en difficulté, que ce soit au niveau de l'aide sociale, mais principalement au niveau du revenu d'intégration où, qu'on le veuille ou non, il y a une part communale qui doit être assumée, même si – il faut essayer de temps en temps d'être objectif – le niveau fédéral a, lors de cette crise, injecté des moyens qui étaient conséquents, me semble-t-il, à l'aide des CPAS, mais structurellement, on va à nouveau connaître une difficulté, et ce d'autant plus que cette difficulté est limitée à un territoire. Un CPAS est limité au territoire communal même si certaines communes ont plus d'effets de centralité que d'autres, ce qui explique parfois aussi certaines différences.

Vous savez aussi la problématique qui est évoquée, celle des zones de secours avec, faut-il le dire, au niveau des villes et communes, une fiscalité qui est limitée. On a pris certaines décisions, et c'est tant mieux, notamment au niveau des différents plans Marshall pour essayer de susciter de l'activité économique en Wallonie. Elles ont aussi, parallèlement, fait en sorte que l'intérêt au niveau fiscal est plus limité au niveau des communes même si nous avons, avec le Gouvernement – et mon prédécesseur l'avait fait en ajustement budgétaire et au niveau du prochain budget, ce sera également fait – veillé à ce qu'il y ait des compensations au niveau du plan Marshall.

Je vais faire un focus plus important sur la reprise des dotations des zones de secours jusqu'à 60 %.

D'abord, je pense que c'est une vraie première décision qui vient soulager les villes et communes. On peut toujours estimer que la DPR prévoyait 100 % et qu'on arrive à 60 %, dont acte. Cela a été décidé et je souhaite dire aussi aux provinces – je sais que l'on me lit régulièrement – que ce pourcentage ne bougera plus. L'exercice a été compliqué en ajustement. Il faut aussi être de bons comptes : trouver, dans un budget, 20 % des dotations, c'était aussi une gageure que les différentes provinces ont réussi à réaliser, mais, à terme, il faudra qu'elles intègrent cette politique de sécurité ;

politique de sécurité qui, d'ailleurs, pour elles, est aussi une opportunité.

Je rappelle que, dans la dernière DPR, les provinces étaient menacées dans leur existence même. La solution qui a été trouvée par ce nouveau Gouvernement est à la fois une solution qui pérennise quelque part une compétence essentielle – d'assurer la sécurité au niveau des services régionaux d'incendie au niveau du citoyen – et qui soulage les finances communales. C'était donc l'objectif.

La loi fédérale sur les services régionaux d'incendie prévoit dans son article une dotation fédérale à 50-50 avec certaines nuances puisqu'on sait que cet article de loi est critiqué à différents égards. Il est clair que l'effectivité de la mise aux normes des services de secours est plus impactante pour les communes que ce que l'on reçoit au niveau des dotations fédérales.

Je ne peux, à titre personnel, m'en tenir qu'à ce qui a été acté dans l'accord du Gouvernement fédéral à ce jour et qui prévoit, à l'aune 2024, 42 millions d'euros : 25 millions d'euros en 2021, 35 millions d'euros en 2022, 37 millions d'euros en 2023 et 42 millions d'euros en 2024 par rapport à la participation du niveau fédéral relativement à cela.

Le Gouvernement fédéral – et la Belgique – a aussi sa trajectoire. Je pense, à titre personnel, que ce n'est sans doute pas assez, mais je crois aussi qu'il faut faire preuve de réalisme, se dire que, quelque part, toutes les entités ont aussi des trajectoires et que repousser les murs sera impossible. Au bout d'un moment, il faudra aussi tenir compte de ces éléments budgétaires.

Pour ce qui concerne la problématique inquiétante des pensions, il faut toujours rappeler que, au niveau des pensions des pouvoirs locaux, les pouvoirs locaux sont le seul niveau de pouvoir qui finance lui-même ses pensions.

Le système qui a été trouvé démontre que cela devient extrêmement compliqué et les perspectives qui ont été citées sont vraies. Mme Nemery a raison de dire que la situation est difficile dans beaucoup d'endroits, mais elle est particulièrement difficile dans les deux grandes villes wallonnes – et c'est historique –, Charleroi et Liège. Elle est aussi difficile ailleurs et, fatalement, elle est difficile en proportion. Si vous avez un budget plus limité, 3 millions d'euros ne pèsent pas la même chose dans un budget de 30 millions d'euros que dans un budget de 300 millions d'euros. Ce sont simplement des règles proportionnelles.

Il y a donc des difficultés un peu partout et principalement au niveau des grandes villes, mais aussi des villes ou communes qui avaient à leur charge des entités hospitalières, comme cela a été rappelé.

Je ne vous cache pas que le financement des pensions est une source d'inquiétude relativement à la

pérennité des différents pouvoirs locaux et qu'il faudra trouver des pistes de solution.

La difficulté est que ces pensions sont un fonds qui est généré par les cotisations des pensions en elles-mêmes, qui est aussi généré par des recettes fédérales qui sont la cotisation de modération salariale qui disparaît lors de cet exercice. Un des éléments importants, c'est 120 millions d'euros au global, que l'on doit pouvoir s'atteler à demander au niveau de pouvoir qu'est le Fédéral.

Par rapport à la question de la cotisation de responsabilisation qui va graduellement, qui est à 50 % pour le moment, et par rapport au second pilier, par rapport à l'enveloppe globale, à l'intérêt ou non d'aller dans ce second pilier, malheureusement, la loi qui a été faite sous la précédente législature, privilégie les pouvoirs locaux flamands. Tout simplement parce qu'ils n'avaient plus de second pilier et que c'est une enveloppe fermée. On constate donc le fait qu'il y a 19 millions d'euros qui sont une forme de transfert sud-nord. Tout cela peut-il être rétabli ? À mon avis non parce que c'est une enveloppe fermée.

À partir du moment où tout le monde va se pencher et se dire que c'est un choix en fonction de chaque commune, si vous avez beaucoup ou peu d'agents nommés, l'enveloppe restera la même. Ce n'est donc jamais qu'un jeu entre les différents niveaux de pouvoir. Ce n'est jamais qu'une enveloppe qui se répartit, soit au bénéfice de certaines communes, soit au déficit d'autres. À partir de ce moment-là, la situation est beaucoup plus compliquée.

Des réflexions sont en cours, il est un peu prématuré de pouvoir parler à ce stade de solutions, mais avec mon cabinet et le CRAC, nous évoquons différentes pistes pour essayer de faire en sorte que ce soit supportable. Maintenant, je partage assez ce que Mme Nemery a dit : lorsque l'on évoque des aides qui sont simplement le fait d'accorder des prêts, au bout d'un moment la charge d'intérêt devient tellement importante que cela n'a plus beaucoup d'intérêt. À un moment donné il va falloir parler de dotation, mais, comme je l'indique, tout cela est éminemment compliqué parce que les montants sont extrêmement importants. Il faudra donc faire en sorte de trouver des pistes de solution.

J'en reviens à ma prémisse, c'est aussi résoudre un problème plus conjoncturel, mais il faudra aussi s'atteler à trouver des solutions qui sont plus structurelles. Certains d'entre vous ont évoqué différentes pistes. Ma conviction est que, à terme, on doit vraiment remettre à plat le modèle et parler de certaines réformes. Je pense aussi que l'on doit pouvoir parler plus de supracommunalité, parler plus d'économie d'échelle, non pas pour licencier du personnel, mais simplement pour continuer à rendre le service. Il faut se rendre compte que certaines communes, si l'on reste dans les mêmes balises, dans les mêmes règles, si vous me

prenez l'expression, ne feront plus que deux choses : délivrer des cartes d'identité et gérer les cimetières. Il faut donc que l'on trouve à mieux organiser le système au profit de la collectivité.

Cela veut dire que, globalement, je suis pour des pistes dans le cadre duquel on peut mutualiser les services, c'est l'évidence. Si l'on ne fait pas cela demain, on aura beaucoup de difficultés à organiser encore des services. Il ne faut pas perdre de vue que les services qui sont réalisés sont surtout au profit du citoyen. On devra aussi faire plus œuvre de solidarité entre les différentes communes. Il y a tout de même une réalité.

Certes, il y a des communes. Je ne suis pas un censeur et je n'ai pas de baguette magique pour savoir ou pour dire que telle commune est bien gérée, que d'autres beaucoup moins. Tout ce que je vois, c'est que structurellement, il y a des communes qui sont plus faciles à gérer que d'autres, il faut être de bon compte. Il y a des communes qui naturellement ont des revenus, d'autres qui ont naturellement plus de difficultés et il faudra aussi faire en sorte, parce qu'il faut quand même se faire à l'idée que les deniers ne sont pas inépuisables dans ce pays, ni ailleurs, d'ailleurs. À un moment donné, il va falloir aussi penser à ce qu'il y ait plus de solidarité par rapport aux différentes politiques que l'ont veut mener, plus de solidarité, certainement, entre les différentes communes, mais c'est un autre débat et cela n'engage que moi lorsque j'évoque cela.

On m'a posé différentes questions relativement à des appréciations, notamment – Monsieur Devin, je pense – sur le chômage temporaire. Est-ce qu'il est utile de recourir au chômage temporaire ou pas pour soulager les budgets communaux ? Personnellement, je pense qu'on a envoyé une circulaire, je ne le recommande pas. Pourquoi ? Parce que, sauf erreur, dans les budgets, les salaires sont mis de manière complète. Maintenant, c'est une décision qui appartient à chaque commune ou pas. Je pense que vous évoquez des ASBL ou des centres culturels ; d'après moi, les budgets prévoient les salaires pleins. À défaut, vous pouvez toujours avoir la réflexion de se dire : « si je ne le fais pas, c'est une autre entité qui va bénéficier de sommes qui sont données par un autre niveau de pouvoir, » à savoir le Fédéral. Donc, à titre personnel, je pense que ce n'est pas un bon signal mais ce n'est qu'à titre personnel, puisque c'est une façon aussi de garantir à ceux qui travaillent dans ces entités un salaire plein qui leur permet de surmonter la crise et qui leur permet également de pouvoir consommer.

J'en viens aussi aux différentes questions qui m'ont été posées relativement aux différents plans qui ont été réalisés par les communes. Je ne sais plus qui m'a posé cette question relativement au fait des différents plans de soutien qui sont réalisés par différentes communes. Évidemment une commune n'est pas l'autre. Une commune peut avoir un tissu socioéconomique important, une autre moins, donc c'est à chaque commune à pouvoir s'adapter et à pouvoir faire des

choix relativement à ce qu'elles souhaitent mettre en œuvre et il est aussi une évidence que le pouvoir, le Gouvernement wallon ne va pas pouvoir compenser toutes les politiques, cela me paraît relativement évident. Et je crois qu'il faut essayer d'avoir une vision qui ne se limite pas à une vision de court terme, mais de plutôt avoir une vision qui est plus impactante sur la durée. On sait que cette crise qui est liée au covid va encore durer de nombreux mois, les véritables effets au niveau des communes ne sont pas encore apparus.

Par rapport à ce que M. Demeuse évoquait, je crois que Mme Nemery a explicité la façon dont on doit concevoir les relations avec le CRAC. Je crois tout simplement que le CRAC, comme l'administration, ne doit pas simplement être perçu comme une administration de contrôle. Elle doit être surtout le bras armé des différents niveaux de pouvoir et, comme Monsieur Douette l'a évoqué on n'a pas toujours l'ingénierie nécessaire pour pouvoir prévoir ou pour pouvoir faire en sorte que l'on puisse développer telle ou telle politique, donc je crois qu'il est important que l'on conçoive cela dans un rapport de confiance et dans un rapport d'aide à la décision et in fine, je crois que globalement, les choses à ce niveau se passent relativement bien si j'ai une vue globale des choses. En tout cas, je n'ai pas de retour de difficultés majeures.

Bien sûr ci et là, on a quelques difficultés lorsqu'un tiers vient vous dire globalement : « Ne faudrait-il pas faire telle ou telle dépense ? », finalement c'est le deal qui a été passé entre les différentes communes qui sous plan de gestion parce qu'elles ont bénéficié de l'aide d'un niveau de pouvoir supérieur. Elles doivent pouvoir se soumettre à la guidance budgétaire. Comme cela a été expliqué, le CRAC fait un calcul budgétaire et il reste alors à l'administration, éventuellement au ministre ou aux collectivités, à venir s'expliquer de savoir pourquoi tel ou tel choix peut être important.

Pour répondre aussi à Mme Galant, je ne considère pas nécessairement qu'il y a plus de communes bien gérées que de communes mal gérées. Je pense qu'il y a des situations structurelles qui sont différentes. Maintenant, pour répondre, le seul exemple qu'on m'a soumis à sagacité, c'est effectivement l'un de mes prédécesseurs, M. Courard, puisque vous en étiez un, on m'indique que M. Furlan, en 2018, avait bloqué un budget extraordinaire de la Ville d'Ath, pour dire que parfois les ministres savent aussi suivre ce que suggère l'administration relativement à des décisions qui sont parfois délicates à prendre. Au bout d'un moment, c'est l'argent de la collectivité, c'est l'argent global qui appartient à vous, à moi, et surtout à l'ensemble de nos concitoyens.

Peut-être pour terminer et répondre à M. Beugnies, qui m'interpelle dans la vision qu'il a de la gestion *in concreto* d'une commune.

Je dirais qu'une commune, ce n'est pas différent d'un budget d'un ménage. C'est qu'au bout d'un moment, vous ne pouvez pas vivre au-dessus de vos moyens sinon vous allez avoir des difficultés. Si vous vivez au-dessus de vos moyens, vous allez vous endetter, tomber dans le surendettement. Je crois qu'in fine, ce que l'on doit pouvoir arriver, je partage ce que vous dites, c'est de rendre des services à la collectivité. On est avant tout un service au public. Néanmoins, il y a certaines limites à cela. On ne peut pas non plus être surendetté. Comme un ménage, si au bout d'un moment on vit au-dessus de ses moyens, on va être surendetté. Comme chaque ménage, on doit essayer, dans les villes et les communes, de gérer les choses en bon père de famille.

Voilà, Monsieur le Président, c'est sur ces quelques mots que je clôturerai mon intervention.

M. le Président. - Beaucoup de questions, beaucoup de réponses, on va faire évidemment un dernier tour de table, la parole aux parlementaires. Je ne veux brider personne, mais il est 12 heures 37, si on pouvait clôturer à 13 heures pour avoir quand même un break nécessaire, parce que je vous rappelle qu'après-midi le menu continue avec les pouvoirs spéciaux et une multitude de questions, si on pouvait peut-être ramasser ses propos, ne pas s'écouter parler dans ce deuxième tour de table, cela pourrait rendre service à tout le monde.

La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). - Vous avez bien raison, Monsieur le Président, la santé financière des pouvoirs locaux nécessite qu'on se mobilise et qu'on y consacre tout le temps nécessaire. C'est donc ce que nous allons faire ici. Je vais ramasser mon propos, comme vous le dites, avec M. Lomba, je serai la seule expression du groupe socialiste après la vôtre évidemment.

Quelques réflexions, aujourd'hui, Monsieur Collignon, vous êtes ministres. Vous parlez des divergences de réalité entre la Flandre et la Wallonie. On connaît votre combat régionaliste. Vous êtes aujourd'hui éminemment bien placé pour l'envisager au niveau national.

Dans inévitablement les différences qui peuvent opposer les pouvoirs locaux flamands aux Wallons, dans un souci d'avancer ensemble ou pas, de pouvoir mettre en exergue ce qui peut aider au mieux les pouvoirs locaux wallons, c'est votre mission, si pas la principale, une des plus importantes. Au niveau de la dotation des zones de secours, vous dites aujourd'hui, les provinces, ce sera 60 % et cela ne bougera plus. Je vous réitère mon appel, parce qu'avec vous, ce sont les gouverneurs de nos provinces qui vont être appelés à arbitrer les désaccords entre les différentes villes et communes. Cela, c'est la réalité de demain, ils vont être appelés à arbitrer les désaccords. Ils vont rendre un avis qui aura

force de décret par rapport aux dotations des villes et communes.

Sur les fusions, ce n'est pas un secret pour vous, je suis très dubitatif sur tout ce qui concerne les fusions. Si c'est une fusion pour développer la force des pouvoirs locaux, je dis oui. Si c'est une fusion pour partager la misère des capacités d'investissement des uns et des autres, au détriment bien souvent des plus petites entités par rapport aux plus grandes, je ne peux pas vous dire oui. Je sais que vous pouvez partager cet avis également.

Ce qui s'est opéré dans certains secteurs ne se reproduira peut-être pas dans d'autres. Je connais aussi, pour avoir lu les rapports fédéraux, notamment de M. Koekelberg, des différences notables entre la Flandre et la Wallonie. Là où des ministères régaliens sont tenus au niveau fédéral par des néerlandophones, ici c'est vous. Vous savez que dans votre action au quotidien, votre action gouvernementale, vous trouverez au sein du groupe socialiste un soutien fort et, comme vous l'avez dit pour la zone de secours, nous ne remettons pas cela en question. Certains nous disent, donc nous vous le disons, que vous avez tout le soutien du groupe socialiste par rapport aux nombreuses difficultés que vont rencontrer les pouvoirs locaux, mais vous avez aujourd'hui en main la possibilité de les aider et de porter au pinacle ce que vous défendez depuis toujours du sommet de votre mur si célèbre.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Merci pour les réponses apportées. Le cas échéant, je reviendrai par des questions orales ou écrites plus précises sur l'un ou l'autre point qui n'aurait pas été totalement élucidé. Tout en m'excusant d'avoir dû faire une allée et venue avec une autre commission, je voudrais simplement dire brièvement deux choses.

Premièrement, je ne sais pas si c'est déjà à l'agenda, mais je pense qu'il y a urgence à nous réunir sur la thématique des finances locales au départ des analyses de la *task force*. Au plus vite, au mieux, même si les travaux seront sans cesse à reprendre et à actualiser, mais l'intérêt manifesté par tous les membres de cette commission par rapport à la problématique des finances locales justifie largement que l'on puisse, si vous en êtes d'accord, partager avec les experts qui ont été désignés au sein de cette *task force* les premières conclusions auxquelles ils sont d'ores et déjà arrivés.

Deuxièmement, Mme Nemery évoquant le deuxième pilier de pension a clarifié la position du CRAC en la résumant sous une forme d'appel à la prudence par rapport au dilemme devant lequel se trouvent les communes. Le dilemme deuxième pilier versus statutarisation, je reprends la formule que vous avez utilisée.

Je voudrais simplement souligner à quel point l'enjeu des prochaines années pour moi – Monsieur le Ministre, j'espère que vous en êtes convaincu – est précisément de permettre à nos communes de dépasser ce dilemme. C'est la réflexion portée par l'Union des villes et communes depuis très longtemps et j'espère qu'elle va pouvoir nourrir votre propre réflexion avec des propositions très concrètes. Si l'on veut à un moment donné sortir des difficultés structurellement, difficultés à la fois en termes de gestion du personnel communal et en matière de financement des pensions, il faut absolument que l'on trouve une sorte de troisième voie qui permette de rapprocher ce que l'on appelle le statut dont ne bénéficie qu'une part de plus en plus réduite du personnel communal, et d'autre part le modèle contractuel qui est en train de se généraliser. Avoir un modèle qui génère qui rapprocherait les caractéristiques de ces deux modèles historiques, c'est un des chantiers les plus importants pour les prochains mois et les prochaines années. J'espère que nous aurons aussi l'occasion avec vous d'y réfléchir pour permettre aux communes de dépasser cette dualité, ce dilemme auquel elles sont, pour le moment, toujours confrontées.

M. le Président. - La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). - Merci à Mme Nemery, M. Melin et M. le Ministre pour les éléments de réponse apportés.

Sur le deuxième pilier de pension, je retiens aussi l'appel, en complément de ce que M. Dispa vient de dire, à une clarification des informations fournies par le Fédéral, et donc aussi l'appel vers M. le Ministre pour que les démarches puissent être entreprises vers le Fédéral au maximum pour pouvoir avancer en la matière et pour que les choses puissent se clarifier vis-à-vis des pouvoirs locaux, pour aussi avancer le plus rapidement possible.

Je rejoins M. Dispa, en la matière, dans le travail de cette *task force*. On y reviendra certainement tout à l'heure dans les questions orales.

J'ai également bien entendu l'urgence absolue, notamment concernant la Ville de Liège – on suivra donc cela de très près – et plus largement concernant l'ensemble des communes.

Je vous remercie aussi pour les réponses rassurantes concernant la Cour des comptes. Je salue les efforts du Centre en la matière. Je pense que c'est important. Ce n'est pas toujours ce que l'on voit dans le grand public. Je pense que ce sont par contre des signes importants de bonne gestion. C'est important de le souligner.

En ce qui concerne le suivi des plans de gestion et les relations avec les communes et CPAS, je comprends toute la difficulté de la mission et je suis heureux d'entendre que c'est loin d'être difficile partout et qu'il y a toute une série d'endroits où cela se passe bien. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je suis vraiment

convaincu du rôle essentiel et de l'utilité du CRAC. Je ne partage pas les analyses, qui ont pu être portées par d'autres, sur un rôle sombre ou négatif que pourrait jouer le CRAC. Ce n'est évidemment pas cela mon propos. Surtout en temps de crise, je pense que le CRAC a un rôle à jouer, mais, visiblement, il persiste – dans la réponse que vous me donnez, je le déduis – une difficulté de dialogue et de confiance avec, à tout le moins, certains CPAS. Je ne cherche pas à savoir qui en est le responsable ou d'où vient le problème au départ. Je constate qu'il y a des difficultés à ce niveau-là et je pense qu'il y a des initiatives qui doivent être prises en la matière pour améliorer les choses, que ce soit vis-à-vis de ces CPAS-là, mais même de manière plus générale – c'est ce que vous disiez dans votre intervention – par rapport à l'image générale du CRAC, par rapport aux communes, par rapport aux CPAS, pour lutter contre ce rôle de gendarme et pour travailler vraiment sur cette image d'accompagnement, sur cette image de soutien aux communes et CPAS, qui est vraiment le rôle fondamental du CRAC. Le CRAC fait bien à toute une série d'endroits et fait de son mieux.

Je pense que là, nous devons pouvoir travailler à cela. Je me tourne aussi vers M. le Ministre pour jouer aussi ce rôle de médiateur dans les endroits où cela peut poser problème. Je pense que, là aussi, Monsieur le Ministre, vous pouvez jouer ce rôle de médiateur. Je sais que notamment des réunions avaient pu être organisées avec les CPAS où il y avait des situations problématiques qui se posaient avec votre prédécesseur. Il a été appelé à d'autres fonctions. Je pense que cela vaut la peine de reprendre le bâton de pèlerin pour continuer cette dynamique et essayer de repartir sur d'autres bases pour que les choses puissent s'améliorer. J'imagine que nous aurons l'occasion de poursuivre cette discussion.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Très brièvement, par rapport aux propos de mauvaise gestion, je vais peut-être rectifier un peu. C'est surtout aussi le recours systématique à l'emprunt pour certaines communes qui sont en plus sous gestion CRAC.

Pendant nos échanges, j'ai eu la commune de Quiévrain au téléphone, qui sont sous CRAC depuis de très longues années, qui disent que vous êtes très sévères par rapport aux différents projets, mais, par contre, on les laisse recourir à l'emprunt pour notamment les primes accordées aux différents secteurs qui vivent actuellement des situations compliquées.

L'emprunt, il faudra un jour le rembourser. Il y a donc un effet boule de neige. Je ne comprends donc pas pourquoi les communes qui sont en difficulté et qui sont sous CRAC et qui doivent essayer de revenir à la normale peuvent recourir à l'emprunt pour la situation sanitaire que nous connaissons. Je comprends que toutes les communes veuillent aider, mais, à un moment

donné, quand on a des difficultés financières, je trouve que c'est remettre des emprunts supplémentaires, qu'il faudra de toute façon rembourser, sur le dos de la commune.

Si je prends l'exemple de ma commune, on avait des fonds de réserve. Nous avons donc utilisé ces fonds de réserve pour aider les différents secteurs et nous n'avons pas utilisé d'emprunt. On ne devra pas rembourser à terme.

Je pense que c'est cela aussi l'exemple des primes à la mauvaise gestion, c'est de permettre à des communes en grande difficulté de recourir à des emprunts non essentiels au fonctionnement de l'administration communale. Si on prend le cas de la pandémie, il y a déjà le niveau fédéral qui intervient, il y a le niveau régional qui intervient, la commune qui est en difficulté financière doit-elle nécessairement intervenir ?

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci pour les réponses sincères, directes et sans tabou. C'est en cela qu'elles sont pertinentes et intéressantes. Merci aussi à l'analyse de Monsieur le Ministre, même si on sait que le challenge est devant nous. Il va falloir prendre une attitude ferme par rapport notamment à toute une série de problématiques qu'on a évoquées.

Je n'ai pas eu, mais j'ai dû m'absenter pour un coup de fil, la réponse par rapport à votre rôle d'étude-conseil par rapport aux organismes autonomes RC1, chapitre 12 : voir si vous aviez aussi une forme de droit de regard et une expertise qui permettait d'aider les communes.

Mais pour le reste, merci encore pour vos différentes interventions.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Je serai également bref. Merci, Madame, Monsieur, pour toutes vos réponses.

Madame la Directrice générale, je vous entends par rapport à l'exemple de Mons qui est d'autonomie communale, mais cela part des mesures que le CRAC préconise. Cela ne vient pas de nulle part, et cela vient d'une demande de faire des économies due à un problème de sous-financement structurel.

Il y a une phrase que vous avez dite qui résume bien la problématique : « Il faut prioriser en fonction des moyens disponibles ». Puisque les moyens diminuent de plus en plus, les choix sont de plus en plus cruels. Vous parliez des piscines, et c'est un dossier que je suis d'assez près justement, actuellement, on a un déficit de piscines en Wallonie, et cela a des conséquences concrètes sur l'apprentissage de la natation par les enfants. On ne peut pas dire : « tant pis si les enfants ne

savent pas nager ». Il y a un énorme problème à ce niveau.

J'entends Monsieur le Ministre dire qu'il faut comparer les communes à un ménage. Comme un ménage, les communes ne peuvent pas vivre au-dessus de leurs moyens. Franchement, je n'ai pas l'impression quand je regarde autour de moi que les habitants et les communes vivent au-dessus de leurs moyens. Au contraire, on parlait tantôt de choix, vous savez, pour certains habitants, cet hiver, ils devront faire le choix entre payer leur loyer ou se chauffer. Je ne pense pas que c'est vivre au-dessus de ses moyens, loin de là.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Le problème est que vous déformez toujours ce que je dis. Je n'ai pas dit cela, je n'ai pas dit que les communes vivaient au-dessus de leurs moyens. J'ai dit que quand je vous entendais, il y avait des moyens illimités. Et j'ai dit : « Vous savez, une commune se gère comme un ménage ».

D'accord, entendu.

Je vais terminer par ceci : tant mieux si pour M. Douette à Hannut, cela se passe bien avec le CRAC, et tant mieux pour la commune de Marchin de M. Lomba aussi. Et je le dis sincèrement, et surtout tant mieux pour les habitants. Mais les exemples que j'ai donnés, je ne les ai pas inventés. Quand je vous parle du non-remplacement des trois départs à la retraite à Mons, ce sont des faits, ce n'est pas une invention de ma part. Et si ce n'est pas affaiblir le service public, je n'y comprends plus rien.

Pareil quand on cite l'exemple de Namur avec le CPAS, ce sont les propos du Président du CPAS, ce ne sont pas les propos du PTB.

Je conclurai en disant qu'on a entendu beaucoup de choses aujourd'hui : de l'inquiétude aussi, mais malheureusement, pas grand-chose de concret en termes de proposition de solutions, si ce n'est les dotations du Fédéral.

J'ai entendu aussi parler de mutualisation des services. Mais il ne faut pas non plus que cela implique de plus longs déplacements de la part des citoyens pour avoir accès à ces services. Tout cela a un coût financier, mais aussi en termes de mobilité et d'environnement. On peut, par exemple, voir à d'autres niveaux que des antennes de quartier disparaissent au détriment d'un service public proche des citoyens.

M. le Président. - La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). - Beaucoup de choses ont été dites, et je pense que vous connaissez ma position par rapport aux relations avec le CRAC. Et j'ai entendu les réponses de Monsieur le Ministre sur les outils à mettre en place dans la supracommunalité ou pluricommunalité, cela dépend ce que l'on fait. Mais la

supra ne veut pas dire qu'il n'y a plus de proximité avec le citoyen. Il y a des services qui ne sont pas des services de proximité dans nos communes qui peuvent être mutualisés. Un service informatique, excusez-moi, il n'a aucune proximité, mais que chaque commune puisse avoir accès à un service informatique par exemple, serait intéressant.

Un ingénieur au sein d'une commune, un architecte au sein d'une commune, tout le monde ne peut pas se le payer.

J'ai la chance d'avoir une commune de 17 000 habitants où l'on peut avoir une facilité d'engagement de certains types de profils qui nous permettent d'avancer dans la commune. Je vois des communes voisines plus petites de 2 000, 3 000, 5 000 habitants qui ont plus de difficultés. Je pense que là, on a parlé d'entraide et de mutualisation, c'est dans tous ces services-là que l'on doit trouver l'intelligence humaine de fonctionner, mais pour cela, il faut créer les outils. Merci.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - J'ai pris note des réponses de Mme Nemery et de M. Melin pour ce qui concerne ce qui fait les taux du CRAC et notamment les éléments spécifiques par rapport à l'éclatement des contrats, l'impact aussi du refinancement dans ces emprunts.

Ceci étant, pour la Région, il y a aussi un impact très grand du refinancement des anciens emprunts, puisqu'elle non plus ne part pas de zéro. Par rapport à cela, peut-être y a-t-il alors une voie qui est, mais sans doute existe-t-elle déjà, d'avoir un dialogue avec les services de la dette de la Région pour voir s'il y a des perspectives. Cela fait déjà plusieurs années qu'il y a un travail sur la gestion active de la dette à différents niveaux. On ne perd jamais de se réinterroger et d'aller plus loin si nécessaire.

Pour le reste, Monsieur le Président, j'en resterai là, si ce n'est peut-être pour la question des relations avec certains CPAS, ces relations qui sont plus difficiles. J'entends les éléments de contextualisation. Ceci étant, je ne pense que cela peut dépendre du caractère sympa ou pas d'un directeur financier ou d'un gestionnaire du CRAC. À un moment donné, il faut qu'il y ait une approche professionnelle. Elle l'est certainement, mais par rapport à ces éléments humains qui génèrent ces tensions, il me semble qu'il est bon qu'il y ait un dialogue qui puisse se poursuivre. Le ministre l'a bien entendu. La Fédération des CPAS est alors un interlocuteur pour « dépassionnaliser » ce qui peut à un moment donné résulter d'épisodes passés.

M. le Président. - Merci beaucoup. Sur ces bons mots, je clôture notre séance du matin en remerciant le CRAC, sa directrice générale et son directeur général adjoint pour l'ensemble des réponses. Je remercie l'ensemble des collègues et M. le Ministre pour la

qualité de nos échanges. Cela a été trois heures et demie d'échanges nourris, de qualité et très concrètes. Je crois que c'est cela le travail parlementaire.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Je vous donne rendez-vous à 14 heures pour la reprise des travaux. Nous entamerons avec les projets de décret pour les pouvoirs spéciaux, puis nous enchaînerons avec les questions. Merci encore, à tout à l'heure et bon appétit.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 58 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 7 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET PORTANT CONFIRMATION DES ARRÊTÉS DU GOUVERNEMENT WALLON DE POUVOIRS SPÉCIAUX PRIS DANS LE CADRE DE LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19 (DOC. 292 (2020-2021) N° 1 À 1SEXIES)

*Chapitre 1er - Dispositions transversales, fiscales et
budgétaires - Articles 2 et 4*

Chapitre 7 - Pouvoirs locaux - Articles 21 à 30

Chapitre 8 - Logement - Articles 31 à 37

PROJET DE DÉCRET PORTANT CONFIRMATION DES ARRÊTÉS DU GOUVERNEMENT WALLON DE POUVOIRS SPÉCIAUX PRIS DANS LE CADRE DE LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19 POUR LES MATIÈRES VISÉES À L'ARTICLE 138 DE LA CONSTITUTION (DOC. 293 (2020-2021) N° 1)

*Chapitre 1er - Dispositions transversales - Articles 2
et 3*

*Chapitre 4 - Centres publics d'action sociale - Articles
17 à 21*

AVIS A.1450 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE WALLONIE (CESE WALLONIE) SUR LES AVANT-PROJETS DE DÉCRETS PORTANT CONFIRMATION DES ARRÊTÉS DE POUVOIRS SPÉCIAUX PRIS DANS LE CADRE DE LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19

AVIS LOG.20.04.AV DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE WALLONIE (CESE WALLONIE) SUR L'AVANT-PROJET DE DÉCRET PORTANT CONFIRMATION DES ARRÊTÉS DE POUVOIRS SPÉCIAUX PRIS DANS LE CADRE DE LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au covid-19 (Doc. 292 (2020-2021) N° 1 à 1sexies) ;
- du projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au covid-19 pour les matières visées à l'article 138 de la Constitution (Doc. 293 (2020-2021) N° 1) ;

- de l'avis A.1450 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur les avant-projets de décrets portant confirmation des arrêtés de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au covid-19 ;
- de l'avis LOG.20.04.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret portant confirmation des arrêtés de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au covid-19.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Je propose Mme Galant comme rapporteuse.

M. le Président. - Mme Galant est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je vais faire une présentation relativement courte puisque je crois que l'on a déjà eu l'occasion de débattre à travers les différentes questions.

Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Président, ce sont des projets de décret visant à confirmer les arrêtés du Gouvernement wallon qui ont été pris en temps de pouvoirs spéciaux.

Pour ce qui concerne nos matières et notre commission, il s'agit plus précisément, au-delà des quelques dispositions transversales, du chapitre VII qui est visé aux articles 21 à 30 pour ce qui concerne les pouvoirs locaux, du chapitre VIII qui vise les articles 31 à 37 pour le logement ainsi que dans le second décret qui vise les matières dont l'exercice a été transféré de la communauté française pour les CPAS et ce sont donc les articles 17 à 21.

Concrètement, pour mes compétences, cela vise 23 des 53 arrêtés numérotés pris par le Gouvernement conformément au décret du 17 mars 2020 qui octroyait les pouvoirs spéciaux.

En synthèse, si l'on regroupe par thème et sujet, cela concerne, comme je l'exprimais, d'abord au niveau des matières transversales, la suspension des délais de rigueur et de recours fixés par la législation wallonne ou adoptés en vertu de celle-ci. C'est l'AGW 2, 3 et 20.

En ce qui concerne les pouvoirs spéciaux, c'est d'abord l'exercice par le collège communal de compétences attribué au Conseil, c'est l'AGW 5 et l'équivalent pour les provinces, l'AGW 8, ainsi que pour le CPAS, l'AGW 9.

Une autre thématique concerne l'organisation des réunions des collèges communaux et provinciaux et des organes apparentés, l'AGW 6, et celle des instances de CPAS, l'AGW 7.

Cinq arrêtés ont été adaptés par l'AGW numéro 17, puis avec l'évolution de la situation, l'organisation des réunions des différents organes a été précisée dans les arrêtés numéro 30, 31 et 32.

Cela concerne par ailleurs le délai pour rendre les rôles exécutoires, c'est l'AGW 13 et les importantes mesures prises en dérogation ou en complément au Code de la démocratie locale pour soutenir les finances locales obérées par la crise sanitaire et autoriser les déficits budgétaires, c'est l'AGW 46.

Cela concerne aussi les dérogations à la législation relatives aux funérailles et aux sépultures imposées par le contexte sanitaire, AGW 15 et 19.

En ce qui concerne le logement, ces arrêtés ont visé :

premièrement, la suspension de l'exécution des décisions d'expulsion domiciliaires administratives et judiciaires, une suspension volontairement limitée dans le temps, et qui a donc été plusieurs fois prolongée, compte tenu de l'évolution de la situation de la pandémie et des mesures sanitaires prises en conséquence. Ce sont les AGW 4, 12, 18, 33 et 40.

Deuxièmement, les arrêtés ont permis aussi l'élargissement des missions de la Société wallonne du crédit social pour permettre la création du locaprêt, c'est l'AGW 21.

Troisièmement, c'est l'adoption de mesures diverses en matière de bail d'habitations pour instaurer des régimes dérogatoires temporaires dans le contexte du confinement. C'est l'AGW 22.

Ce sont ces mesures de sauvegarde et de soutien que le Gouvernement wallon a pu prendre dans l'urgence qu'imposait la situation grâce à l'habilitation à abroger, compléter, modifier ou remplacer la législation existante que vous lui avez conférée le 17 mars dernier.

Ce sont ces mesures que nous demandons maintenant à l'assemblée, donc à notre commission, de bien vouloir confirmer via les deux décrets que nous

allons débattre. Ce n'est pas une formalité parce que ce n'est pas un acte anodin, c'était même une première dans l'histoire de notre région. Je dirais également comme ministre, tout comme je l'aurais dit sur les bancs parlementaires, que c'est un événement qui doit demeurer rare, justifié et limité à des situations exceptionnelles.

Il n'y a évidemment pas de complotiste au sein de notre parlement et l'on peut se réjouir qu'au moins le consensus s'impose sur le caractère exceptionnel – heureusement extraordinaire – de la pandémie que nous traversons. Du jamais vu pour nous qui avons eu la chance de ne connaître ni la grande peste, ni la grippe espagnole, ni la Grande Guerre.

Je suis donc convaincu que cette habilitation exceptionnelle se justifiait totalement, qu'elle a démontré son utilité et son efficacité. L'important était d'en user avec sagesse et dans les limites qui ont été définies. Là encore, je pense que le Gouvernement l'a fait. Je le dis avec un surcroît d'objectivité parce qu'au moment où cela a été fait, j'étais avec vous parmi les contrôlants sans savoir que je me retrouverais in fine parmi les contrôlés.

Cette sagesse fut d'abord temporelle, puisque les décrets prévoyaient une période de pouvoirs spéciaux de trois mois renouvelables une fois. Le Gouvernement n'a pas sollicité cette prolongation parce que la première vague de la pandémie ne l'imposait pas et qu'il ne convenait pas de prolonger un régime d'expression démocratique au-delà du strict nécessaire. Les pouvoirs spéciaux, si j'ose m'exprimer comme cela, première mouture, ont pris fin le 18 juin dernier. Cette sagesse s'est aussi illustrée – et là, ce sera à vous d'en juger – par le calibrage des mesures qui ont été prises.

Bien sûr, toutes les mesures peuvent faire l'objet d'un débat, mais en temps ordinaires, la plupart sont d'ailleurs adaptées dans un rapport de majorité-opposition. Je pense que nous pourrions convenir qu'aucune mesure prise dans le cadre des pouvoirs spéciaux n'a attenté aux droits et libertés comme nous le défendons ensemble dans le fonctionnement parlementaire normal.

Je pense ainsi que ce premier grand test pour notre démocratie régionale a abouti à un résultat positif et rassurant.

Je dirai que c'est le cas parce que cette période de pouvoirs spéciaux n'a pas été synonyme d'une mise à l'écart de notre Parlement ni même d'une pause dans les débats démocratiques.

La démocratie n'a en effet jamais été mise en veilleuse durant cette période. Elle fut même particulièrement active au travers du fonctionnement normal, bien que partiellement virtuel, de nos commissions et à travers les commissions spéciales centrées sur la gestion de la crise de la covid.

Les modalités du processus législatif avec les délais que cela implique ont été réduites à l'essentiel, mais le contrôle parlementaire, lui, n'a jamais cessé. J'en veux pour preuve positive les échanges francs et directs qu'ont suscités certaines mesures prises pour faire face à l'urgence et qui ont pu être optimisés par rapport à cet échange d'idées.

Face à la crise, la majorité et une grande partie de l'opposition ont donc travaillé de concert, comme il se doit, serais-je peut-être même tenté de dire, mais nous savons que ce n'est pas le cas partout et ceci doit être mis au crédit de la représentation démocratique de ce Parlement. De ce fait, je pense que l'échange sur les décisions prises via les différents arrêtés numérotés a déjà eu lieu, ici même à la fois en continu et de manière rétrospective lors de l'audition des différents ministres en ouverture de la commission spéciale chargée d'évaluer la gestion de la crise sanitaire.

À ce moment, le 11 septembre pour être précis, mon prédécesseur vous a présenté par le menu les mesures qu'il avait portées et s'en est suivi un débat approfondi sur les aspects de fonds et de forme de ces décisions. Je ne vais donc pas bisser l'exercice qui a été réalisé au sein de cette commission. Cela n'apporterait pas grand-chose de neuf et même rien du tout.

Je pense en outre que ce n'est pas le lieu ou l'occasion de s'interroger rétrospectivement sur ce qu'il aurait fallu faire ou ne pas faire lors de la première vague à la lumière de ce que nous savons aujourd'hui. C'est le rôle d'une commission spéciale et surtout la lutte n'est pas encore finie. Elle se poursuit dans un rapport permanent entre les enseignements du passé, de l'action présente dans une logique d'adaptation et d'amélioration permanente.

La question centrale qui se pose au cœur de ce décret de confirmation est donc celle de savoir si le Gouvernement a agi de manière responsable, démocratique dans la gestion des grands pouvoirs que vous avez bien voulu lui confier. Ce n'est pas et ce n'est plus à moi d'y répondre, mais je pense que vous l'avez déjà fait implicitement le 28 octobre dernier en accueillant favorablement la demande du Gouvernement, non pas de prolonger, mais lui octroyer une nouvelle période de pouvoirs spéciaux pour faire face à la seconde vague.

Vous l'avez fait à une grande majorité, une majorité qui dépasse cette fois encore le rapport majorité-opposition et je tiens à souligner au passage le sens des responsabilités des élus wallons qui, sans être dans la majorité, appellent à la raison le Gouvernement à une action urgente en lui donnant les moyens de le faire.

Ce que nous ferons et nous le ferons cette fois encore dans ce même état d'esprit de dialogue démocratique permanent et bien sûr du contrôle ultime de l'assemblée.

Voilà, je ne pense pas devoir être plus long, Monsieur le Président, pour cette introduction et je me tiens évidemment à la disposition des parlementaires s'il y avait des précisions à apporter dans les différents articles.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre introduction.

Un petit mot en introduction parce que ce n'est évidemment pas une étape anodine à laquelle nous nous attelons cet après-midi. Ce n'est pas tous les jours que notre Parlement est amené à octroyer des pouvoirs spéciaux au Gouvernement, c'était même la première fois qu'on en octroyait au Gouvernement wallon, lorsque nous les lui avons octroyés au mois de mars dernier, et l'étape de confirmation devant le parlement des actes posés finalement à la place du Parlement grâce à cette habilitation est une étape extrêmement importante qui ne doit pas être prise à la légère et je pense qu'il faut à cet égard commencer par souligner que le Gouvernement n'a pas traîné pour demander au Parlement de confirmer ces arrêtés puisqu'il disposait d'une année pour après l'adoption des arrêtés pour nous demander de les confirmer. On est aujourd'hui bien avant l'expiration de ce délai d'un an et si on se remet à la première lecture de l'avant projet de décret de confirmation de ces arrêtés de pouvoir spéciaux c'était même le 16 juillet donc un mois après à peine la fin des pouvoirs spéciaux donc je pense que cette célérité est une bonne chose, cela renforce le poids et l'actualité du contrôle parlementaire que nous sommes amenés à réaliser aujourd'hui, je tenais à le souligner.

Un autre élément qui me marque c'est le nombre d'arrêtés de pouvoirs spéciaux que nous sommes amenés à examiner aujourd'hui, 23 vous l'avez dit M. le Ministre, 23 sur les 53 qui ont été pris par le Gouvernement entre les mois de mars et de juin, durée de la première période de pouvoirs spéciaux. Cela démontre d'abord à quel point les pouvoirs spéciaux étaient nécessaires pour prendre les mesures adéquates face à l'urgence qu'imposait la crise, cela démontre aussi l'intensité du travail de gouvernement face à la première vague de coronavirus, dans une situation qui était il faut le rappeler inédite.

On ne peut évidemment encore une fois que remercier le Gouvernement pour la mobilisation de chaque instant qui a été la sienne depuis le début de la crise, et évidemment encore aujourd'hui. Mais, cela démontre surtout à quel point les matières que nous traitons au sein de cette commission avec près de la moitié des arrêtés pris pendant la crise, qui étaient et qui sont toujours directement impactés par la crise du

coronavirus c'est évidemment le cas du logement, c'est particulièrement le cas des pouvoirs locaux qui sont en première ligne face à cette crise depuis le tout début.

Les arrêtés de pouvoirs spéciaux qui ont été pris ont permis d'assurer la continuité des services publics fondamentaux pour les citoyens de manière vivante la démocratie locale, de donner des moyens aux communes pour qu'elles puissent pleinement jouer leur rôle de soutien au redéploiement socioéconomique et donc tous ces arrêtés étaient vraiment fondamentalement nécessaires.

C'est clair qu'aujourd'hui, avec les huit mois d'une intensité inimaginable que nous venons de vivre, on a appris énormément de choses. Nous avons aussi découvert des facultés incroyables de résiliences au sein de la population qui a fait preuve d'une mobilisation, d'une solidarité qu'on ne soupçonnait pas. Mais aussi, au sein des institutions qui se sont réorganisées, qui se sont redéployées comme jamais.

C'est clair qu'avec l'expérience de ces huit derniers mois, ce serait sans doute facile de juger certains actes posés à l'époque avec un regard parfois sévère en se disant qu'on aurait pu faire les choses différemment ou plus rapidement. Je pense que dans l'analyse qui nous revient de poser aujourd'hui, on doit avoir l'honnêteté intellectuelle de se replacer dans le contexte qui était celui des mois de mars, avril, mai, juin, où nous ne connaissions rien du virus, où il nous a tous complètement surpris pas son ampleur et où nous n'étions pas suffisamment préparés.

Cela ne veut évidemment pas dire qu'on ne doit pas tirer les leçons des dispositions qui ont été plus ou moins efficaces, c'est le rôle de la commission spéciale. C'est aussi le travail de suivi et de contrôle que nous sommes amenés, depuis des mois à faire au sein de cette commission, puisque vous l'avez dit on en a déjà discuté longuement. C'est le rôle de ce que nous faisons cet après-midi. C'est donc ce que je voulais dire en introduction pour vous remercier, à nouveau, de l'ensemble du travail et par la même remercier, aussi, le travail de votre prédécesseur qui nous entendra d'une manière ou d'une autre, en tout cas que le message lui soit porté.

M. le Président. - La parole à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - En guise d'introduction et de manière très résumée, puisque j'ai déjà développé le sujet des pouvoirs spéciaux en commission du budget, mais aussi pour répondre à M. le ministre, je me permets de rappeler que nous au PTB, nous n'avions pas approuvé les pouvoirs spéciaux à l'époque. Pourquoi ? Parce que les Députés doivent pouvoir continuer à contrôler le Gouvernement et avoir leur mot à dire sur les décisions à prendre avant qu'elles ne soient prises et pas seulement aujourd'hui.

Au lieu de réduire le rôle du Parlement, le choix de faire appel à l'intelligence collective aurait pu être pris en ne votant pas justement les pouvoirs spéciaux.

Il faut donc plutôt une participation beaucoup plus intense du Parlement à tout le débat démocratique nécessaire pour trouver les bonnes solutions.

Il y a de la richesse dans ce Parlement. On a chacun des expériences de terrain qui sont intéressantes. Si on ne vient plus vers le Parlement, cela veut aussi dire qu'on se coupe de cette richesse et d'une force de propositions dans des temps qui sont pourtant difficiles.

De plus, la mise en place des réunions à distance, qui est arrivée assez vite lors de la crise, grâce au travail des services du Parlement, prouve que la continuité du travail parlementaire était techniquement possible.

Enfin, la Région flamande n'a jamais demandé les pouvoirs spéciaux, même au plus fort de la première vague.

Pourtant la crise en Flandre a été gérée de façon fort semblable à la manière dont nous l'avons fait ici, ce qui démontre finalement qu'il n'existe pas de lien mécanique entre les pouvoirs spéciaux et une bonne gestion de la crise sanitaire.

M. le Ministre, dans le cadre de ces fameux pouvoirs spéciaux concernant spécifiquement cette commission, nous pouvons soutenir certaines des mesures que le Gouvernement a décidé de prendre, mais nous ne pouvons pas pour d'autres mesures.

Tout d'abord, en ce qui concerne la suspension de toute une série de délais, nous y sommes favorables au vu du contexte dans lequel celle-ci a été prise.

Pour ce qui concerne l'ensemble des dispositions facilitant les réunions de toute une série d'institutions, dont les communes, les provinces, CPAS et autres, avec la mise en place de visioconférences, nous approuvons également ces mesures qui étaient nécessaires. Nous regrettons par contre qu'il ait fallu du temps avant que ne soient autorisés les conseils communaux en visioconférence.

Il est dommageable qu'alors que des communes avaient organisé des conseils communaux en visioconférence durant les premiers mois de la crise, ce fût interdit par votre prédécesseur.

Cela donnait finalement carte blanche au collège et seule une « invitation » à concerter les conseils communaux a été faite et manifestement cela n'a pas été respecté partout, il suffit de reprendre les exemples qu'avait donné M. Hazée lors de la commission du 24 avril pour le démontrer.

On est néanmoins satisfait de voir que cela a été autorisé par la suite et qu'un décret règle maintenant la question.

Par contre, comme pour la question des pouvoirs spéciaux au niveau régional, nous nous opposons au transfert des compétences des conseils vers les collèges, que ce soit au niveau communal, provincial ou pour les CPAS puisque, comme dit plus haut, les conseillers n'avaient aucun moyen de contrôler l'action de leur collège et pour certains, ils n'étaient même pas informés des mesures prises par le collège.

Concernant l'assouplissement budgétaire au niveau communal, si nous approuvons cette remise en cause de l'austérité budgétaire, nous nous demandons quelles solutions seront mises sur la table pour que ces déficits ne deviennent pas des boulets aux pieds des communes sans refinancement structurel de ces dernières.

Pour les arrêtés liés aux logements, nous allons approuver les actes concernant les suspensions d'expulsions, mais nous regrettons que la Région wallonne ait été la première région du pays à avoir permis la reprise des expulsions bien avant la Région bruxelloise. Il a d'ailleurs encore fallu attendre plusieurs semaines, et les appels des associations ainsi que les nôtres, pour que la même décision soit prise à nouveau durant ce confinement.

Espérons que cette fois-ci, la mesure ne soit pas levée trop tôt.

Par contre, en ce qui concerne l'aide au locataire, le Gouvernement s'est montré bien trop peu présent. La mesure permettant aux locataires d'emprunter pour pouvoir payer leur loyer, c'est un échec et même sur le fond, c'est juste une proposition d'endettement. Cela ne résout pas le problème, ça ne fait que le postposer.

Il est regrettable que le Gouvernement n'ait pas pris la voie d'une aide directe comme ce qui a été fait à Bruxelles avec une allocation de 200 euros pour les locataires touchés par la crise et dont nous avons proposé la mise en place plusieurs fois.

Certes, vous avez débloqué quatre millions d'euros pour le CPAS pour cette thématique, mais cela reste quatre fois moins que le montant débloqué à Bruxelles.

Pour terminer, je reprends une des dernières interviews de Christine Mahy du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté qui dit : « donnons du pouvoir économique au ménage, et laissons les CPAS travailler le mieux possible, avec la population qu'ils avaient déjà avant, et qui est encore plus fragilisée ».

C'est pour toutes ces raisons, M. le Président, que nous voterons contre cet article. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Monsieur le Ministre, je partage certains des propos que vous avez tenus en introduction. C'est vrai que l'octroi de pouvoirs spéciaux et l'examen de décret de confirmation, tout cela n'est pas anodin et je pense que cela mérite d'être pris au sérieux, ce ne peut pas être des actes qui sont posés de manière légère et je pense l'examen du texte ici nous permet d'exercer notre droit de regard, comme nous avons plus le faire aussi tout au long de la période d'octroi des pouvoirs spéciaux via toute une série de questions qui ont pu être posées aux ministres.

Donc il n'y a pas eu – et je partage aussi votre point de vue à cet égard – d'atteinte grave à l'exercice de la démocratie parlementaire, il faut évidemment s'en réjouir. Pour autant, je pense que les textes qui nous sont proposés peuvent justifier un certain nombre de questions ou d'interrogations, non pas pour refaire l'histoire, mais pour essayer de tirer autant d'enseignements que possible de cette période et des mesures qui ont été appliquées.

Je ne serai pas long sur la question des mesures relatives aux funérailles, aux sépultures, les mesures qui ont été prises à l'époque étaient absolument nécessaires. Je voudrais d'abord plutôt évoquer la problématique de l'exercice des compétences par le collègue ou par le conseil, c'est l'arrêté N° 5. Je rappellerais d'abord qu'à l'époque, cet arrêté avait fait l'objet d'une lecture à mes yeux tout à fait critiquable par l'administration qui avait déduit de cet arrêté que les conseils communaux étaient tout simplement interdits de se réunir. Il y a eu à l'époque un débat avec votre prédécesseur. Je considérais personnellement et ainsi que l'ensemble du groupe cdH que l'interdiction de la tenue des conseils communaux, c'était une mesure qui était inacceptable, parce que justement, elle portait une atteinte grave à l'exercice de la démocratie locale.

Fort heureusement, cette interprétation a finalement été corrigée puisque le Gouvernement a adopté un peu plus tard un autre arrêté qui a autorisé les réunions de manière virtuelle et nous avons ici à la fin du mois de septembre voté un décret qui confirme ces possibilités de réunions virtuelles. Voilà, l'incident a été clos d'une certaine manière, mais il aura permis en tout cas de rappeler le respect dû aux conseils communaux et aux conseils provinciaux qui sont les instances démocratiques par excellence, même en temps de pandémie.

Je voudrais cependant, au-delà de ce rappel de la polémique, vous demander si vous avez des informations concernant les règlements qui ont été pris par les collèges communaux au nom de l'urgence face à la crise sanitaire. Est-ce que la tutelle a eu à connaître des règlements de ce type ? En a-t-elle éventuellement annulé ou a-t-elle refusé la mise en œuvre de tel ou tel règlement, pour quelles raisons le cas échéant ?

Et puis je voudrais également souligner la remarque du Conseil d'État qui dans son avis précise que la Région n'est pas compétence en matière de police administrative, et je me réjouis de voir arriver sur nos bancs des amendements qui permettent notamment de répondre à ces remarques du Conseil d'État. Je laisserai évidemment à leurs auteurs le soin de les présenter, mais je pense que ces amendements sont tout à fait bienvenus puisqu'ils permettent de sortir du texte ce qui n'aurait pas dû s'y trouver, parce que cela n'était pas dans les compétences de la Région wallonne. C'est le cas notamment de l'amendement N° 1 et N° 3 qui portent précisément sur cet arrêté de pouvoir spéciaux N° 5.

L'amendement n° 2 relatif à l'arrêté N° 8 qui concerne les provinces, et là aussi, en effet, le Conseil d'État avait fait une remarque pour faire observer que le Conseil provincial ne peut pas prévoir de sanction administrative à ses règlements, ce qui était prévu par l'arrêté de pouvoirs spéciaux, et l'amendement vient ici fort opportunément retirer cette disposition, je m'en réjouis donc et je salue les auteurs de cet amendement n° 2.

En ce qui concerne la problématique des finances locales, un certain nombre de mesures ont été prises par le Gouvernement, notamment à travers l'arrêté numéro 46 qui visait à soutenir les finances locales obérées par la crise, et via un certain nombre de mesures telles que l'autorisation de déficit aux exercices propres pour les années 2020 et 2021, l'octroi d'un prêt CRAC à long terme, et également le recours à l'emprunt ou au fonds de trésorerie extraordinaire à hauteur de 100 euros par habitant maximum.

Ces mesures étaient sans doute intéressantes, mais elles avaient leurs limites. C'est la raison pour laquelle le cdH a déposé une proposition de décret qui va plus loin que ces mesures, lesquelles me paraissent insuffisantes. Je pense notamment au retour à l'équilibre budgétaire. La mesure figurant dans l'arrêté numéro 46 prévoit un retour à l'équilibre obligatoirement en 2022. Nous pensions et nous pensons toujours, et je pense que les chiffres nous donnent de plus en plus raison, que ce retour à l'équilibre, dès la fin de l'exercice 2021, est illusoire.

Il vaudrait mieux permettre aux communes – dont les finances vont incontestablement souffrir, non seulement en 2020, en 2021, mais aussi en 2022, ne serait-ce que du fait de l'impact sur les recettes IPP – de revenir plus progressivement à l'équilibre budgétaire. C'est la raison pour laquelle nous proposons que ce retour soit programmé à l'échéance 2024.

De la même façon, la mesure adoptée par le Gouvernement d'un prêt CRAC à 10 ans pour les communes impactées par la crise, on a vu tout à l'heure, lors de la discussion avec les représentants du CRAC, cette mesure est un échec. Elle n'a pas donné lieu à de très nombreuses sollicitations : deux communes

seulement y ont adhéré. On est très loin de l'utilisation de l'enveloppe de 160 millions d'euros qui avaient été dégagés.

C'est la raison pour laquelle nous pensions et nous continuons à penser qu'il vaut mieux préférer des aides directes au bénéfice de toutes les communes, plutôt que des prêts qui ne répondent pas aux besoins véritables des communes.

Enfin, dernier élément dans notre proposition de décret, c'est la volonté de supprimer cette limite de 100 euros par an par habitant, du moins pour les communes qui sont en équilibre. Il nous semble que cela permettrait de donner davantage de souplesse aux pouvoirs locaux.

Ce sont les remarques que je voulais formuler en ce qui concerne les finances locales. Des mesures certes intéressantes, mais qui, à mon avis, n'épuisent pas le sujet. Et la discussion que nous avons eue ce matin le confirme, si besoin en était.

Enfin, en ce qui concerne les compétences de logement, l'une des mesures – on l'a déjà évoquée – concernait la suspension des décisions d'expulsion administrative et judiciaire. Avez-vous des données à nous communiquer par rapport à ces mesures, à la fois sur les expulsions qui ont été évitées du fait de ces mesures, et en même temps sur l'effet de rattrapage éventuel qui a pu se produire après ? Avez-vous des données chiffrées concernant le nombre d'expulsions qui ont été évitées ou qui ont été constatées après coup ?

En ce qui concerne le logement toujours, l'arrêté n° 21 octroyait une nouvelle mission nouvelle à la Société wallonne de crédit social, en lui permettant de favoriser l'accès ou la conservation d'un logement pris en location via un bail relevant du bail d'habitation. Je voulais vous demander de quelle manière la Société wallonne de crédit social avait pu mettre en œuvre cette mission nouvelle. Y a-t-il un rapport qui serait disponible et qui ferait état des actions que l'organisme a pu mettre en place ?

Le cas échéant, est-il envisagé de pérenniser cette nouvelle mission ? Avec quels moyens qui seraient mis à la disposition de la Société wallonne de crédit social pour assumer cette nouvelle mission le cas échéant ?

L'arrêté du Gouvernement n° 22 concerne la possibilité de prorogation du contrat de bail de résidence principale pour circonstances exceptionnelles résultant notamment de l'impossibilité de déménager. Cette mesure a-t-elle donné lieu à des prorogations effectives ? Avez-vous des données chiffrées là aussi qui nous permettraient de savoir combien de contrats de résidence principale ont été prorogés ?

Dans le même esprit, on sait à quel point la situation du logement étudiant est une situation extrêmement complexe. Les mesures contenues dans cet arrêté

numéro 22 permettaient de mettre fin anticipativement au bail étudiant ou éventuellement d'en réduire le loyer dans certaines conditions. Là aussi, avez-vous des informations, des données chiffrées sur le nombre de contrats étudiants qui auraient été dénoncés ?

Tirez-vous, vous-même, Monsieur le Ministre, des enseignements particuliers de cette situation, au regard des difficultés que rencontrent de très nombreux étudiants et de très nombreuses familles par rapport aux logements et aux kots en particulier ? Je serais heureux d'avoir votre vision des choses, non seulement rétrospectivement au regard de l'application de ces mesures, mais plus prospectivement également au regard des défis à relever pour permettre aux étudiants, le cas échéant, de bénéficier d'un logement à des conditions qui ne soient pas trop désavantageuses pour eux.

Voilà, Monsieur le Président, les quelques questions et observations que je voulais formuler à l'occasion de l'examen de ces textes.

M. le Président. - La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). - Juste une question d'organisation des travaux, simplement pour bien comprendre, parce que je pensais qu'on faisait une discussion générale et puis qu'on parlait des différents arrêtés, parce que j'avais aussi une série de questions, c'était pour savoir si je posais maintenant rapidement mes quelques questions également ou bien si on prenait après arrêté par arrêté.

M. le Président. - On reprendra article par article, mais je crois que c'est mieux de poser toutes ces questions maintenant et on arrivera dans le détail avec les articles. Posez vos questions.

M. Demeuse (Ecolo). - Il y en a beaucoup qui se rejoindront, cela ira vite, je ne vais pas m'attarder dessus.

Je voulais d'abord m'intéresser sur la question de la suspension des délais de recours et de rigueur pour souligner l'importance de cet arrêté qui avait été pris et en profiter pour savoir s'il était dans les intentions du Gouvernement de prendre le même type d'arrêté dans le cadre de la crise actuelle, étant donné qu'on sait dans quel état sont certains services communaux, notamment des services d'urbanisme où beaucoup d'employés communaux sont malades ou en télétravail, ce qui rend extrêmement compliqué de rendre des décisions dans les délais, ce qui pose évidemment des questions en termes de droit effectif, au recours et à l'information.

J'aurais souhaité savoir également l'usage qui avait été fait dans la pratique et si vous aviez des données en ce qui concerne l'usage des pouvoirs spéciaux par les collèges communaux pendant les périodes de non-réunion des conseils communaux, savoir si éventuellement des abus avaient pu être constatés ou

pas, si des décisions avaient dû être cassées ou si tout s'était parfaitement bien passé.

En ce qui concerne l'enrôlement tardif qui avait été permis jusqu'au 30 septembre, aviez-vous des données par rapport à cet enrôlement tardif qui avait été octroyé comme possibilité aux communes ?

J'avais également une question concernant les lieux de sépultures et funérailles pour savoir si, en ce qui concerne les exhumations, les autorisations d'exhumation, beaucoup de communes avaient sollicité la possibilité d'exhumation en dehors de la période qui était initialement prévue, telle que permise par l'arrêté de pouvoirs spéciaux pris à cet effet.

Pour terminer, j'en arrive effectivement à ma dernière question qui concernait également le bail étudiant où là on pourra peut-être y revenir un peu plus en détail tout à l'heure, mais c'était également pour savoir si vous aviez aussi des données chiffrées sur le bail étudiant et le nombre de baux auxquels il avait pu être mis un terme avant la fin du terme en application de l'arrêté des pouvoirs spéciaux.

M. le Président. - Vous avez demandé un petit complément, puis il y avait M. Devin et Mme de Coster-Bauchau.

La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - En fait, j'avais oublié un dernier point.

Concernant l'avis du CESE, puisque celui-ci demande à ce qu'une évaluation soit réalisée, les mesures adoptées en urgence, ma question était : justement, une évaluation globale des mesures que vous avez prises est-elle en cours ?

M. le Président. - La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). - Monsieur le Ministre, je trouve particulièrement intéressant d'avoir aujourd'hui ce débat alors que l'on vient de voter les pouvoirs spéciaux à la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme nous l'avions fait dans cette enceinte juste avant la Toussaint.

J'ai entendu la semaine passée, et il y a déjà trois semaines, des propos d'inquiétude par rapport à notre démocratie comme nous avons pu entendre des inquiétudes par rapport à la transparence des actes des collègues communaux. Ces pouvoirs spéciaux répondent à une crise sanitaire sans précédent. Les communes et les CPAS ont été, comme tous les autres niveaux de pouvoir, durement impactés par cette crise.

Je me suis plu à le rappeler à cette tribune, elles ont réellement joué un rôle de premier ordre dans cette crise. Je me rappelle de cet appel de Madame la Première Ministre : « Messieurs les Bourgmestres, à vous de jouer. » C'est un peu ce qui a été énoncé par la

Première ministre de l'époque en pleines vacances estivales.

Le Gouvernement wallon a pris rapidement la mesure de la situation en agissant avec rapidité et efficacité. Dans notre commission, le ministre Dermagne l'a dit : « jamais la Région n'a laissé tomber ses communes durant cette crise. »

Rapidement, une série de mesures ont été prises pour assurer la continuité du service public, garantir l'égalité de traitement des usagers, permettre aux organes de fonctionner et garantir un financement minimum des communes. De manière générale, à l'une ou l'autre exception près, cela s'est remarquablement bien passé. Des rappels ont dû être effectués, mais cela a bien fonctionné dans la grande majorité des cas.

J'ai presque envie de vous dire que cela dépend de la réalité du terrain. Il y a des communes où majorité et opposition peuvent s'entendre sur un modus operandi, à défaut de s'entendre sur un modus vivendi. Là où il y a des demandes de réunions en présentiel pour permettre la pleine expression de l'opposition, certains aussi préfèrent des réunions virtuelles avec cette même capacité d'expression de l'opposition. J'ai presque envie d'affirmer que c'est l'opposition qui décide de comment on va pouvoir travailler, parce que je ne connais que peu de bourgmestres, que peu de majorités qui souhaitent faire du conseil communal un lieu où l'on ne pourra pas discuter de tout, parce que l'on sait tous quelle en est la conséquence : si l'opposition ne trouve pas à s'exprimer, on va parler d'un déni de démocratie, de censure. Il faut donc pouvoir, avec son opposition, voir ce qu'il en est en la matière. C'est pour cela que certains continuent à privilégier les réunions en présentiel dans des salles adaptées qui permettent des distanciations, si tant est que ce soit possible, en fonction de la taille des bâtiments.

Cette crise impacte inévitablement nos CPAS. Oui, les demandes d'aide augmentent. Oui, des personnes qui n'avaient jamais frappé à la porte d'un centre public d'action sociale le font aujourd'hui.

L'impact de la crise sera lourd pour les pouvoirs locaux wallons. Monsieur le Ministre, votre prédécesseur avait dit qu'il les accompagnerait ; je sais que dans votre fonction précédente vous avez pris la pleine mesure de ce qu'était l'exercice communal. Je ne doute pas un instant, pour bien connaître votre volonté d'aider les communes, que vous réaliserez ce qu'il est nécessaire de faire et que vous vous battrez pour les obtenir. Pour cela, vous pourrez compter sur l'appui du groupe socialiste.

Belfius parlait de 160 millions d'euros de manque à gagner pour 2020 ; dans le pire des scénarii, 300 millions d'euros en 2021. Le Gouvernement a pris une série de mesures fortes lors de l'ajustement budgétaire : près de 40 millions d'euros d'argent frais

pour les communes, en compensation de taxes suspendues, mais aussi en compensation du plan Marshall, ou encore afin de compenser la diminution mécanique du Fonds des communes ou l'achat de masques pour les citoyens de l'ensemble de ces communes.

À plusieurs reprises, l'Union des villes et communes de Wallonie a souligné l'esprit de coopération et de respect mutuel qui a prévalu entre le Gouvernement et les représentants des communes. C'est là aussi un élément à retenir et à entretenir à l'avenir. Nous sommes en effet tous dans le même bateau et c'est en travaillant ensemble que nous sortirons de cette épreuve. Malgré les difficultés, les communes, Monsieur le Ministre, se sont mises à la disposition du Gouvernement wallon pour participer au redéploiement économique de la Région.

Nous sommes, en effet, tous dans le même bateau et c'est en travaillant ensemble que nous sortirons de cette épreuve. Malgré les difficultés, les communes, Monsieur le Ministre, se sont mises à la disposition du Gouvernement wallon pour participer au redéploiement économique de la Région.

Elles ne demandent qu'à maximiser leur capacité d'investissement. Représentant 50 % des investissements publics, les communes sont essentielles au redéploiement de notre Région.

Si l'on constate un essoufflement des investissements communaux ces dernières années, il conviendra de prendre les dispositions nécessaires pour booster les communes et leur capacité d'investissement en leur garantissant un financement suffisant et en orientant leurs investissements afin de consolider le tissu économique local et régional. Ce sera tout le travail qui nous appellera dès la fin de cette journée. Nous y sommes déjà employés.

Je pense que, en ratifiant aujourd'hui ces pouvoirs spéciaux, l'on pourra également passer à une autre phase de notre travail.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

M. le Président. - La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Beaucoup de choses ont déjà été dites. Je suis la dernière à intervenir, donc je ne vais pas être longue.

Je voudrais simplement redire que, à travers les arrêtés de pouvoirs spéciaux que le Gouvernement wallon a pris, dès le 18 mars, il s'est montré très proactif pour prendre des mesures importantes, intéressantes pour assurer la gestion dans la crise. C'est une mobilisation générale pour faire face à toute une série de problèmes qui se posaient.

Le 28 octobre, la grande majorité du Parlement soutient à nouveau ces pouvoirs spéciaux et nous pensons que c'est vraiment une très bonne chose pour être efficace dans cette gestion.

Je voudrais m'attarder, si vous me le permettez, Monsieur le Ministre, pour vous poser trois questions sur différents articles qui concernent plus particulièrement le logement et dont on a déjà parlé.

Je sais que, au niveau de l'article 31, c'est-à-dire les décisions d'expulsion domiciliaire administrative, plusieurs questions vous sont encore posées tout à l'heure. Nous sommes déjà intervenus de nombreuses fois sur ce dossier et, évidemment, nous soutenons la décision qui est prise et qui prolonge, par arrêté de pouvoirs spéciaux, cette expulsion temporaire. Nous sommes très sensibles au drame social auquel sont confrontées les personnes qui devraient être expulsées, mais je voudrais aussi attirer votre attention sur l'autre volet, qui est celui du propriétaire, du petit propriétaire, qui a un logement loué et qui ne peut pas être payé par son locataire. Aujourd'hui, lui aussi peut se trouver dans une situation de difficulté puisqu'il a peut-être fait un investissement, un prêt qu'il doit rembourser et auquel il ne peut pas faire face.

J'aurais donc voulu savoir, Monsieur le Ministre, comment trouver une réponse aussi à ces personnes qui se trouvent confrontées – je pense, par exemple, à des pensionnés – et qui comptent sur ce revenu supplémentaire pour améliorer leur capacité de vie quotidienne et améliorer la pension qu'ils ont.

On a parlé longuement des pensions tout à l'heure. On sait tous que certains sont dans une réalité de petite pension et que ce revenu complémentaire n'est donc pas anodin pour eux.

Par exemple, pour ceux qui auraient un loyer impayé pendant de nombreux mois – imaginons que, depuis le mois de mars, certains n'ont pas pu avoir leur loyer versé –, ne pourrait-on pas réfléchir à une mesure de soutien en les exonérant, par exemple d'un précompte immobilier ou d'une partie de celui-ci.

Deuxième question que je voudrais vous poser, c'est la question du locaprêt. Il a aussi été la source de nombreuses questions.

Je ne vais pas débattre sur le fond du locaprêt, je pense que c'est une bonne mesure qui permet d'aider les personnes en difficulté, sans pour autant les pénaliser et pénaliser leurs propriétaires, mais on peut constater qu'il n'y a pas eu beaucoup de demandes. Si mes informations sont correctes, en septembre on parlait de 50 demandes qui auraient été adressées à la SWSS et 40 dossiers qui auraient été approuvés.

Pourriez-vous nous faire une évaluation, avez-vous déjà quelques chiffres à ce niveau-là depuis le mois de septembre, y a-t-il des enseignements à retenir ?

Évoque-t-on la possibilité de perdurer et de l'améliorer, s'il le faut ? Faut-il recalibrer ce genre de locaprêt ? J'aurais voulu vous entendre sur cette question rapidement.

Dernier point, c'était sur la question du bail étudiant. Vous aviez déjà pris une mesure qui permettait à l'étudiant de remettre son renom dans certaines conditions, moyennant le paiement d'un mois de loyer et d'un préavis d'un mois. Cela a-t-il suffi pour les étudiants ? Ne faudrait-il pas revoir et avoir une réflexion sur le bail étudiant, et particulièrement maintenant, où depuis le début de la rentrée, les étudiants qui ont loué un logement se retrouvent sans pouvoir assister aux cours, donc c'est une charge complémentaire pour les familles, c'est une charge pour les étudiants, particulièrement pour ceux qui ont peu de revenus et qui se trouvent déjà dans une situation difficile.

Il y avait un groupe de travail qui s'était réuni. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les travaux de ce groupe de travail ?

Je vous remercie pour toutes vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Merci aux uns et aux autres pour vos questions.

Je vous demanderai de faire quand même preuve d'un peu de mansuétude avec moi puisque je porte des décrets qui, même si j'en partage la philosophie, ont été conçus par mon prédécesseur.

Je voudrais d'abord vous dire, relativement à cette période de pouvoirs spéciaux, que je ne demanderai pas mieux, et le Gouvernement également, que l'on sorte de cette période de pouvoirs spéciaux, ce qui voudrait donc dire que l'on ait dépassé le problème covid et que nous avons vécu et nous vivons des moments qui sont des moments exceptionnels.

Je ne pense pas que l'un d'entre nous aurait imaginé que l'on puisse, au sein de ce Parlement, à un moment donné, demander des pouvoirs spéciaux.

Pouvoirs spéciaux qui sont, non pas destinés à by-passer le Parlement, parce que je crois que le Gouvernement s'est fait un devoir de pouvoir rendre compte au Parlement qui, in fine, a le dernier mot, de son action et c'est le propre de la démocratie.

Je pense que globalement, ce Parlement a prouvé sa maturité par rapport à ces événements et s'est montré à la hauteur de ceux-ci. Les pouvoirs spéciaux ont surtout pour but, Monsieur Beugnies, je le pense sincèrement, d'être plus réactifs. Je crois que l'on doit – et c'est encore

le propre aujourd'hui – venir vous expliciter quelles sont nos actions, notre philosophie.

D'ailleurs je pense que des dispositifs ont été rectifiés à la suite de remarques de parlementaires, et ce sera encore le cas demain, et c'est dans ces périodes-là, je crois qu'on doit se montrer le plus constructifs et le plus ouverts possible, mais c'est surtout pour une question de délai.

Parce que si l'on suit un timing normal de décisions, et c'est peut-être heureux, la législation wallonne prévoit toute une série de délais de consultation d'organismes qui doivent nous rendre des avis, qui fait que, en période où l'on attend des décisions fortes et fermes, comme vous nous le suggérez dans certaines matières, ils sont impossibles à tenir, à la condition évidemment que cette action soit limitée au covid.

Je vais d'ailleurs vous prendre un contre-exemple.

Une proposition que M. Dispa a évoquée, c'est vrai qu'il y a eu, je crois que c'est l'un des rares moments, en tout cas une incompréhension sur le fait de tenir des visioconférences relativement aux conseils communaux, aux conseils provinciaux. Globalement, concernant la méthodologie, d'un côté, l'administration a été prudente par rapport au prescrit du texte, par rapport aux huis clos, et il a fallu attendre le décret, peut-être que l'on aurait dû, en pouvoirs spéciaux, les admettre et peut-être que, avec le recul, l'on aurait peut-être dû pencher immédiatement pour cela et, à l'inverse plutôt, on a choisi l'autre solution, que vous préconisez de passer par la voie décrétole, qui nous permet seulement maintenant de pouvoir tenir ces collèges et ces conseils en visioconférence, qui doivent être améliorés à certains degrés. Je pense, par exemple, à la procédure de votes, c'est un petit peu compliqué de passer chacun à son tour au vote. Est-on devant la caméra, pas devant la caméra ? Ce sont des problèmes que vous avez appris à connaître comme moi, tant au Parlement que dans les conseils communaux dans lesquels vous siégez. On a plutôt suivi la voie ordinaire du décret qui donne une force juridique plus importante.

Je crois que l'on a agi au mieux et que, parfois, il y a eu effectivement des choses que l'on n'aurait peut-être pas refaites à l'identique. Je pense que, globalement, en tout cas pour les décrets que je suis amené maintenant à défendre devant vous, la Wallonie et mon prédécesseur en particulier ont été assez réactifs.

Pour ce qui concerne vos questions relativement à la suspension des expulsions, qui est d'ailleurs une mesure qui est en cours jusqu'au 13 décembre, je crois que l'esprit qu'il faut prendre dans le cadre de la suspension des expulsions administratives et judiciaires, c'est tout simplement le fait que, à partir du moment où une procédure est en cours et où l'esprit de la suspension, c'est tout simplement parce que les gens n'ont pas la possibilité de se reloger ou de déménager. Le message

n'est pas de dire – je regarde Mme de Coster-Bauchau – aux locataires : « Ne payez plus, vous êtes tranquilles. » Ils sont toujours dans un contrat de bail, dans le cadre duquel la première obligation est évidemment de payer son loyer. C'est pourquoi nous limitons le dispositif uniquement en temps de confinement et que l'on est regardant par rapport à cela. L'esprit, c'est simplement qu'il devient impossible de se reloger. Dans ce cadre-là, nous prenons cette disposition de suspension temporaire des expulsions domiciliaires.

Je ne comprends pas bien la remarque de M. Beugnies par rapport à la réactivité puisque, de mémoire, Bruxelles l'a fait, le lendemain nous l'avions fait, exactement la même mesure. Je pense que cette remarque ne vaut pas.

Sur la notion du précompte, Madame de Coster-Bauchau, le précompte est un impôt fédéral. S'il y a, à un moment donné, un geste qui doit être fait, cela ne viendra pas du Parlement wallon, en tout cas de mes compétences. Néanmoins, je pense aussi que le privé doit pouvoir jouer aussi son rôle. Vous évoquez des exemples qui sont parlants, effectivement, il y a toute une série de petits pensionnés ou de personnes qui se sont fait un complément de pension en acquérant, outre leur habitation dans laquelle ils vivent, une location privée. C'est aux banques à avoir des mesures de suspension par rapport au décalage des prêts. Il y a des banques qui sont compréhensives, d'autres qui le sont moins. Je crois qu'il y a une mesure d'ailleurs de l'État fédéral qui va dans ce sens-là, mais je me demande si elle n'est pas limitée au fait de devoir habiter son bien.

J'ai, en tout cas, pour les organismes dont j'ai la tutelle, qui sont la Société wallonne du crédit social et le Fonds du logement, demandé que l'on soit également réactifs relativement à cela par rapport à des suspensions de prêts, donc des décalages de prêts, comme on peut le faire d'ailleurs en matière commerciale, où vous avez un HORECA qui est à l'arrêt, où l'on peut demander que certaines communes le fassent lorsqu'elles sont propriétaires, où l'on décale le prêt. Je crois que c'est une mesure globale de solidarité.

Relativement au logement et par rapport aux différentes aides, mon prédécesseur a dégagé 10 millions d'euros à destination des CPAS pour gérer ce type de situation. On a effectivement mis en place le « locaprêt », dont j'ai les statistiques. Je crois qu'il y a eu 254 demandes, mais je regarderai plus tard.

Il ne faut pas non plus perdre de vue qu'en matière de logement social, la législation est fort bien faite et fort complète puisque, lorsque vous perdez 15 % de vos revenus, vous avez une révision automatique de loyer. Je vous concède toutefois que, lors de ce premier confinement, lors de ces premières mesures, on n'a pas accordé d'aide directe aux locataires. Néanmoins, le

dispositif me paraît relativement complet par rapport à ce qui a été mis en place.

Sur les suspensions des délais, a-t-on des données ? Sur les suspensions des expulsions et des délais administratifs, on n'a pas de donnée à ce stade, la Chambre des huissiers n'en a pas non plus. Je crois qu'il faut attendre un peu de retour, ils sont en train de collecter les données.

Sur la suspension des délais administratifs – je crois que c'est M. Demeuse qui me posait la question –, à titre personnel, j'y suis favorable, mais ce ne sont pas des matières qui me concernent directement, c'est essentiellement en matière d'urbanisme et de permis d'environnement, pour lesquels le Gouvernement se penche sur la demande. Je sais que l'Union des villes et communes l'a demandé. On a demandé que l'on puisse vérifier que l'on distingue ce qui se fait par enquête publique.

En gros, le Gouvernement est partagé entre le fait de se dire que l'on doit aussi assurer un service au public. Il y a sans doute des demandes qui subiraient des retards de manière injustifiée. D'autre part, il y a des choses qui ne peuvent pas être assurées lorsque l'on se trouve dans des temps dans lesquels on ne peut pas se réunir. Sont typiquement visées, les réunions publiques dans le cadre des enquêtes publiques ou des différents projets d'urbanisme où, personnellement, je trouve que cela se justifie que l'on suspende les délais pour éviter – c'est déjà assez compliqué comme cela – dans tel ou tel projet des frustrations. Peut-être que demain la technique évoluera encore et que l'on pourra, comme certains le demandent, faire toute une série de consultations via internet et via des moyens mobiles, mais je ne pense pas que nous soyons prêts à ce stade.

Voilà un peu où en est l'état du dossier sur ces différentes demandes. Pour ce qui concerne les délais relativement à mon administration qui doit rendre certaines décisions dans certains délais, il ne m'est pas remonté qu'une demande allait dans ce sens.

Il y a des demandes relativement au bail étudiant, pour lequel vous avez évoqué les situations dans lesquelles les étudiants se trouvaient à l'époque, et où on a utilisé une méthodologie pour pouvoir faire en sorte qu'ils puissent résilier plus rapidement leur bail, avec un mois de préavis. Il m'est indiqué, par Mme de Coster-Bauchau je crois, qu'un groupe de travail s'est tenu.

Ce groupe de travail a relevé qu'il y avait souvent une difficulté dans la mesure où la législation prévoit que l'étudiant devait transmettre la preuve de sa qualité d'étudiant ce qui n'a pas toujours été le cas, pour pouvoir bénéficier de toutes les mesures et donc de rentrer tout simplement dans le dispositif légal. Cette difficulté fait l'objet du groupe de travail qui devra aller plus avant et même évaluer les points faibles de ce

décret. Parce que je crois que ce décret répondait à une réalité de terrain, néanmoins, comme tous les dispositifs il est perfectible et il est donc à ce point de vue là soumis à évaluation.

Pour ce qui concerne les demandes locaprêt, nous comptons à ce jour 245 demandes introduites pour un locaprêt. Au niveau du bilan de ces demandes, 16 ont dû être rejetées, car les demandeurs étaient fichés à la Banque Nationale pour défaut de paiement donc ils ne pouvaient pas y avoir droit. Onze ont été rejetées, car elles ont été introduites par des demandeurs qui étaient domiciliés hors de la Wallonie, c'est-à-dire soit en région Bruxelloise, soit au niveau de la communauté germanophone. Soixante-cinq dossiers ont été soumis, 50 ont été acceptés, six refusés pour surendettement ou capacité insuffisante de remboursement, et sept dossiers sont encore en cours d'instruction.

Il y a aussi des demandes qui n'ont pas été instruites, car les gens n'ont tout simplement pas rentré les documents demandés pour pouvoir les instruire.

J'ai répondu sur le bail étudiant, je pense avoir répondu sur le dispositif locaprêt qui de mémoire s'arrête au 31 décembre de cette année, et pour lequel nous nous demandons si nous allons prolonger ou pas la mesure. Je dois encore répondre de mémoire relativement aux facilités, aux assouplissements budgétaires qui ont été réalisés en faveur des différentes communes. Je crois que c'est M. Dispa qui m'interrogeait à ce sujet par rapport aux dispositifs qui ont été mis en place, à savoir la possibilité de présenter des budgets en déséquilibre, 3 % en 2020 et 5 % en 2021 plus les prêts, possibilité à 100 euros par habitant. Dans la décision du Gouvernement prise par mon prédécesseur, il était indiqué qu'en fonction, et vous l'avez bien explicité, par rapport aux véritables effets de terrain sur les communes de savoir quand cela allait être le plus prégnant possible, via une close de rendez-vous si je peux m'exprimer comme cela, au mois de février ou plutôt au mois de mars, pour vérifier si l'on prolonge les mesures, si elles sont adéquates ou si l'on en prend d'autres pour permettre de soulager les communes. C'est ce qui est en tout cas prévu courant de l'année prochaine pour évaluer ce type de mesures.

Je ne sais pas si j'ai fait le tour en répondant de la sorte et si j'ai oublié quelque chose vous pouvez encore me le signaler, mais je pense avoir fait le tour de ce que j'avais noté.

M. le Président. - La parole à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Monsieur le Ministre, vous ne m'avez pas répondu concernant l'avis du CESE, mais je peux vous envoyer une question écrite si vous voulez, il n'y a pas de souci.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - L'avis du conseil économique et social et environnement, c'est cela ?

M. Beugnies (PTB). - Y a-t-il eu une évaluation globale des mesures qui est en cours finalement, en tout cas c'est notre question à nous de savoir si cette évaluation des mesures que vous avez prise est en cours ou pas ?

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, à ma connaissance j'ai répondu partiellement en disant que dans certains domaines on avait des chiffres, dans d'autres on n'en avait pas. A priori a fortiori, même s'il y en a une, elle est incomplète puisque nous ne disposons pas de toutes les données et, comme je l'ai dit tout à l'heure, ce sont des mesures qui ont été prises à chaud. Peut-être qu'avec du recul il y a des choses qu'on aurait peut-être faites différemment. J'ai pris un exemple et je pense qu'il faut aussi tenir compte de cela. Maintenant, nous ne manquons pas de rendez-vous de commission pour évaluer, pour penser, pour suggérer, pour améliorer tous les dispositifs.

M. le Président. - La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). - Très rapidement, pour remercier M. le Ministre pour les réponses.

Je n'ai juste pas entendu la réponse sur les pouvoirs spéciaux communaux, mais peut-être que cela m'a échappé.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Non, vous avez raison.

En fait, vous demandiez s'il y avait eu des annulations et des recours.

Je crois que M. Dispa l'a également demandé. Je pense qu'il y a peu de recours et, à ce stade, il m'est indiqué qu'il n'y a pas d'annulation.

M. Demeuse (Ecolo). - Je vous remercie pour le complément de réponse.

C'est simplement pour souligner sur la suspension des délais que je partage votre avis, que je comprends la difficulté et les questionnements du Gouvernement en la matière.

Je pense vraiment qu'il faut pouvoir avancer sur cette question. C'est clair que l'on n'est pas dans la même situation qu'au mois de mars et au mois d'avril, notamment sur les restrictions de déplacements qui ne sont évidemment pas les mêmes.

Par contre, on est toujours dans la même situation en termes d'interdiction de se rassembler et de se réunir dans de grandes salles et, en termes de droit à l'information, c'est problématique.

Et en ce qui concerne les services, la situation dans laquelle se trouvent de nombreux services d'urbanisme, là aussi cela pose problème.

Vous l'avez évoqué entre les lignes, mais cela démontre aussi l'importance d'avancer sur les questions de dématérialisation des enquêtes publiques et d'avancées en termes de participation citoyenne, dématérialisée également.

Mais c'est évidemment tout un autre débat.

Sur le bail étudiant, on y reviendra, mais il y avait aussi la question de l'introduction, dans une réforme future, de clause de force majeure qui permettrait de faire face à ce type de situation, comme la crise du covid et le renversement – je sais que c'est une demande de la Fédération des étudiants notamment – de cette charge de la preuve de la qualité d'étudiant pour que cela ne soit plus à l'étudiant, dans les trois mois de l'entrée, à le prouver, mais que cela soit d'office considéré comme tel dès qu'un étudiant est étudiant et loue un bien. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). - Très rapidement, Monsieur le Ministre.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention vos réponses et je vais rebondir sur ce que vient de dire mon collègue, M. Demeuse, puisque j'ai dû m'absenter ce matin, j'ai été posé justement la question à votre collègue, M. Borsus, concernant les délais de rigueur.

Vous parliez très justement, plus particulièrement au niveau urbanistique – et là je vise plus les petites communes.

Il faut savoir que dans les petites communes, généralement, il n'y a peut-être qu'une seule personne dans le service urbanistique et c'est vrai que si elle est soit en quarantaine ou en covid, on a énormément de difficultés à maintenir ces fameux délais de rigueur. Et cela va venir sur la table du Gouvernement cette semaine, m'a dit M. le Ministre Borsus.

Il y a une réflexion où il me dit que l'on peut aussi bien sûr étudier, nous ne sommes pas dans les mêmes conditions qu'au printemps, c'est vrai que l'on peut avoir les déplacements.

On peut aussi revenir sur tout ce qui est informatisé, mais il faut savoir aussi qu'il reste quand même 40 communes qui sont en zone blanche et au niveau équité, ce n'est pas top, cela veut dire qu'il y a certains de nos concitoyens qui n'auraient pas la possibilité soit de vivre la visioconférence – ce qui n'est pas le plus sympathique, n'est-ce pas, Monsieur le Président –, mais surtout de pouvoir aller chercher des dossiers hyper volumineux, plus particulièrement au niveau urbanistique. Vous allez me dire qu'il y a WeTransfert, mais c'est vrai, à partir du moment où on a une connexion très lente, je trouve qu'il faut avoir cette réflexion aussi qui doit être amenée sur la table du Gouvernement cette semaine.

Je voulais très simplement attirer votre attention, Monsieur le Ministre, sur ces deux réflexions.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je vous remercie pour vos propos. Simplement, pour la transparence et la clarté des choses, je crois qu'il y a différentes chambres, notamment la chambre de la construction, et cetera.

Je dirais que quelque part il y a deux écoles. Ceux qui souhaitent effectivement se dire : « C'est assez pénalisant, la législation est déjà suffisamment compliquée, on prend encore du retard », et il y a ceux qui, je pense, dans le droit fil de ce que vous venez d'évoquer par rapport, notamment, à de petites communes, par rapport aux gens qui sont écartés, je crois que globalement – mais je m'exprime à titre personnel – que je rejoins le fait qu'il faudrait plutôt avoir une mesure transversale et plus simple de suspension.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Merci à M. le Ministre pour les réponses apportées.

Si des compléments d'information sont possibles, je les solliciterai par le biais de questions orales ou écrites, notamment sur les données chiffrées que vous n'avez peut-être pas toujours pu fournir.

Deux points. En ce qui concerne l'aide aux pouvoirs locaux, vous donnez rendez-vous au début de l'année prochaine et je pense que d'ici là on aura certainement l'occasion de débattre à nouveau de cette situation. Je trouve que c'est une ouverture intéressante que de se rendre compte qu'il y aura nécessairement une évaluation de la situation et la possibilité, j'imagine, de revoir les dispositifs en place. En ce qui concerne les conseils virtuels, vous avez mis, à juste titre, le doigt sur la difficulté relative aux procédures de votes et je pense qu'effectivement c'est un des points faibles pour le moment du dispositif. Je pense en particulier au vote à bulletin secret. On l'expérimente nous-mêmes ici au sein de cette assemblée, mais avec des moyens qui ne sont pas à la portée des communes. Je pense qu'il serait vraiment intéressant de réfléchir à une possibilité de mutualiser le logiciel qu'il faudrait élaborer et mettre à la disposition des communes. L'intercommunale Imio pourrait peut-être y contribuer ou la Région wallonne pourrait peut-être prendre une initiative pour que ces procédures de vote soient plus accessibles pour l'ensemble des communes concernées.

M. le Président. - Merci, en tout cas, ne demandez pas conseil au Parlement wallon pour les votes, s'il vous plaît.

(Rires)

La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). - Le ministre a été très clair dans ses réponses, il a ouvert une voie pleine de promesses pour le début de l'année prochaine. Je vois que des réunions, notamment de conseils provinciaux se font encore en présentiel pour l'instant. Si l'opposition est favorable à ce type de réunion, j'imagine qu'on peut continuer en présentiel les réunions de conseil, si tant est que les bâtiments puissent accepter ce type de réunions.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT
CONFIRMATION DES ARRÊTÉS DU
GOUVERNEMENT WALLON DE POUVOIRS
SPÉCIAUX PRIS DANS LE CADRE DE LA
GESTION DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU
COVID-19
(DOC. 292 (2020-2021) N° 1 À 1SEXIES)**

Examen et vote des articles

M. le Président. - Nous allons procéder à l'examen et au vote des articles du projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au covid-19 (Doc. 292 (2020-2021) N° 1 à 1sexies).

Des amendements n° 1 à 3 (Doc. 292 (2020-2021) N° 2) ont été déposés.

Art. 2 et 4

Les articles 2 et 4 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 2 et 4 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Art. 21

À cet article, un amendement n° 1 (Doc. 292 (2020-2021) N° 2) a été déposé par M. Lomba, Mme Galant et M. Demeuse.

La parole est à M. Lomba pour présenter cet amendement.

M. Lomba (PS). - Je n'ai pas grand-chose à dire, puisque c'est pour répondre aux remarques du Conseil d'État. C'est assez technique, et c'est le cas pour les trois amendements qui vous sont présentés.

M. le Président. - L'amendement n° 1 (Doc. 292 (2020-2021) N° 2) est adopté à l'unanimité des membres.

L'article 21 tel qu'amendé est adopté par 8 voix contre 1 et 1 abstention.

Art. 22

L'article 22 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 22 est adopté à l'unanimité des membres.

Art. 23

Un amendement n° 2 (Doc. 292 (2020-2021) N° 2) a été déposé par M. Lomba, Mme Galant et M. Demeuse.

L'amendement n° 2 (Doc. 292 (2020-2021) N° 2) est adopté à l'unanimité des membres.

L'article 23 tel qu'amendé est adopté par 8 voix contre 1 et 1 abstention.

Art. 24 et 25

Les articles 24 et 25 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 24 et 25 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Art. 26

Un amendement n° 3 (Doc. 292 (2020-2021) N° 2) déposé par M. Lomba, Mme Galant et M. Demeuse.

L'amendement n° 3 (Doc. 292 (2020-2021) N° 2) est adopté à l'unanimité des membres.

L'article 26 tel qu'amendé est adopté par 8 voix et 2 abstentions.

Art. 27 à 29

Les articles 27 à 29 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 27 à 29 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Art. 30

L'article 30 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 30 est adopté par 8 voix et 2 abstentions.

Art. 31 à 33

Les articles 31 à 33 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 31 à 33 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Art. 34

L'article 34 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 34 est adopté par 8 voix contre 1 et 1 abstention.

Art. 35 à 37

Les articles 35 à 37 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 35 à 37 sont adoptés à l'unanimité des membres.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Pour l'article 23, j'ai voté pour dans un élan de bonne volonté, mais pour être cohérent avec moi-même, je préfère m'abstenir.

M. le Président. - On corrige le tir : on prend note de votre abstention à l'article 23.

PROJET DE DÉCRET PORTANT CONFIRMATION DES ARRÊTÉS DU GOUVERNEMENT WALLON DE POUVOIRS SPÉCIAUX PRIS DANS LE CADRE DE LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19 POUR LES MATIÈRES VISÉES À L'ARTICLE 138 DE LA CONSTITUTION (DOC. 293 (2020-2021) N° 1)

Examen et vote des articles

M. le Président. - Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au covid-19 pour les matières visées à l'article 138 de la Constitution (Doc. 293 (2020-2021) N° 1).

Art. 2, 3 et 17

Les articles 2, 3 et 17 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 2, 3 et 17 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Art. 18

L'article 18 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 18 est adopté par 8 voix contre 1 et 1 abstention.

Art. 19

L'article 19 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 19 est adopté par 8 voix et 2 abstentions.

Art. 20 et 21

Les articles 20 et 21 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 20 et 21 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Le vote sur l'ensemble aura lieu lors de la Commission des affaires générales et des relations internationales.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

INTERPELLATION DE M. DOUETTE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE RÔLE ET LE SOUTIEN AUX POUVOIRS LOCAUX DURANT LA CRISE SANITAIRE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Douette à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le rôle et le soutien aux pouvoirs locaux durant la crise sanitaire ».

MM. Beugnies, Demeuse, Dispa et Lomba se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Douette pour développer son interpellation.

M. Douette (MR). - Monsieur le Ministre, beaucoup de choses ont déjà été dites quant au soutien aux pouvoirs locaux : on a parlé de toute l'aide financière depuis des semaines, des jours et encore aujourd'hui. Le propos de mon interpellation s'articulera sur un autre élément que spécialement le soutien financier à ces pouvoirs locaux.

Depuis le mois de mars, notre pays vit au rythme de l'évolution de la pandémie du covid. Durant cette crise, beaucoup de décisions stratégiques ont été prises afin de combattre la pandémie. Alors que la stratégie a été prise au niveau du Fédéral, de la Wallonie, des Gouverneurs provinciaux, ce sont les pouvoirs locaux, en particulier les communes et les CPAS, qui ont été chargés de l'application de ces mesures.

Bien que très peu concertés dans la prise de décision, les collèges, les conseils, les administrations communales ont été contraints de prendre des initiatives pour faire correspondre les choix politiques aux réalités de terrain.

Les communes ont dû innover et s'associer pour mener des actions au niveau des bassins de vie, des

zones de police, des zones de secours afin de rendre cohérente la lutte contre le virus.

Les pouvoirs locaux ont joué le rôle de réceptacle et de première ligne pour répondre au manque de précision des arrêtés, aux modifications régulières des directives, aux inquiétudes et aux couacs vécus par la population.

Monsieur le Ministre, la crise sanitaire est loin d'être terminée. Qu'est-il prévu au niveau wallon pour impliquer les pouvoirs locaux dans la prise de décision en vue de lutter contre la pandémie ?

Peut-être que les recommandations qui sortiront de la Commission spéciale, dont nous parlons il y a quelques minutes, pourront nous éclairer un peu plus sur le sujet.

Les pouvoirs locaux sont donc fortement sollicités depuis le début de la pandémie. Ils ont subi des mesures parfois complexes à mettre en application. Cette situation demande au personnel communal de faire preuve d'une grande flexibilité et d'une polyvalence à toute épreuve.

Monsieur le Ministre, des actions sont-elles mises en œuvre pour soutenir les fonctionnaires communaux qui accusent le coup parfois physiquement ou mentalement ?

Outre le coût de cette crise, et je n'en parlerai pas plus en avant aujourd'hui, les communes et CPAS ont dû s'inventer, voire parfois se réinventer. Ils ont dû activer ou créer leur propre système de coopération entre pouvoirs locaux. Ils se sont fédéralisés afin de s'entre-aider. Ils se sont concertés afin d'agir au mieux pour la collectivité.

La pluricommunalité nécessite du temps et des moyens humains importants. La Wallonie a-t-elle prévu un budget pour soutenir et faire perdurer cette collaboration, parfois inédite entre les pouvoirs locaux, qui est apparue de manière plus accélérée lors de cette crise. Nous en avons déjà discuté tout à l'heure également avec le CRAC et vous connaissez mon point de vue.

Dans la gestion de la crise, les pouvoirs locaux étaient au four et au moulin. D'un côté, le personnel communal était chargé de l'application des mesures gouvernementales de soutien des ASBL, des écoles, des clubs sportifs, des associations, des citoyens, et ce, dans des actions sanitaires ou économiques. De l'autre côté, ce même personnel communal devait continuer à assurer les obligations légales qui incombent aux pouvoirs locaux et de répondre aux appels à projets et à subsidiations avec des délais parfois relativement courts imposés par les pouvoirs subsidiaires, chose que j'ai d'ailleurs trouvée inadmissible dans ces circonstances.

Monsieur le Ministre, face aux délais toujours plus réduits, à la complexité des dossiers, à l'augmentation

du suivi administratif, quelles solutions préconisez-vous pour soulager et faciliter le travail des communes ?

Une meilleure prévision des appels à projets par législature est-elle envisagée ?

Je vous l'ai dit tout à l'heure, ne serait-il pas temps de plancher sur un système de droit de tirage qui permettrait aux pouvoirs locaux de pouvoir s'organiser et faire coller la partie de subsidiations aux plans stratégiques transversaux qui ont été imposés aux communes ?

Enfin, le personnel des pouvoirs locaux a dû faire face à une augmentation de l'agressivité du public. Il ne faut pas le nier, même si elle était souvent marginalisée. Si le manque de compréhension, la communication compliquée entre les niveaux de pouvoirs explique une partie de cette augmentation de cette agressivité, il n'en reste pas moins que tous les agents communaux ne sont pas préparés et formés à gérer ces situations.

Des formations existent-elles pour donner les clés à adopter dans ce type de situation vis-à-vis des agents communaux et du CPAS ? Cette situation est-elle prise en compte au niveau du Gouvernement wallon ?

En synthèse, et je suis sûr que pas mal de mandataires vont s'associer à ce que je vais dire en conclusion, je tiens à féliciter les pouvoirs locaux pour leur réactivité et leur adaptation face aux conséquences de cette crise sanitaire.

Il sera nécessaire, à l'avenir, d'accompagner, d'aider les fonctionnaires dans les prochaines semaines, que ce soit pour rattraper le retard pris dans de nombreux dossiers – on vient d'en parler au niveau de l'urbanisme – ou en donnant un peu de lest aux agents locaux qui travaillent d'arrache-pied depuis des mois pour résoudre cette crise.

Quand je dis « leur donner un peu de lest », c'est peut-être au niveau des dossiers subsidiés et avoir vraiment des perspectives.

Une bonne partie du personnel communal est à bout de souffle. Je vous demande simplement tous ensemble de pouvoir les soutenir par d'autres moyens qui ne sont pas spécialement des moyens financiers.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Beugnies (PTB). - Je voulais simplement vraiment remercier M. Douette pour son interpellation puisque cela permet de mettre en lumière le travail qu'ont effectué les agents communaux durant cette période. On sait tous que les conditions de travail ont été compliquées. Il est important de pouvoir soutenir ces travailleurs et ces travailleuses. Des mesures spécifiques seront-elles prises à ce niveau pour aider les communes dans ce sens ?

On tient aussi à souligner la réactivité des pouvoirs locaux qui ont parfois dû pallier certains autres niveaux de pouvoir, par exemple pour la distribution des masques. On a déjà pu discuter de l'avenir de ces pouvoirs locaux en long et en large ce matin, mais on espère vraiment que des solutions seront trouvées pour que cette crise ne soit pas un boulet de plus pour eux.

M. le Président. - La parole est à M. Demeuse qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Demeuse (Ecolo). - Je souhaitais me joindre à cette interpellation parce que c'est une interpellation importante et je remercie également M. Douette de la poser.

Monsieur le Ministre, on a déjà dit beaucoup de choses ce matin, mais c'est un sujet important. Les pouvoirs locaux sont en première ligne dans cette crise depuis le début. Monsieur Beugnies, je vous rejoins : ils ont souvent dû pallier les carences des autres niveaux de pouvoir. Vous avez cité l'exemple des masques : au moment où le Fédéral avait du mal à apporter les réponses qu'il fallait, les communes étaient là au début de la crise. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres évidemment.

On a vu tout à l'heure toute l'importance de leur action qui est illustrée par tous les arrêtés de pouvoirs spéciaux qui ont dû être pris et qui illustrent à quel point les pouvoirs locaux étaient nécessaires dans cette crise. Sans eux, je suis vraiment convaincu que la situation serait aujourd'hui encore bien pire que ce qu'elle est et qu'elle aurait en tout cas été encore bien pire que ce qu'elle a été.

Ils étaient les premiers à être aux côtés des citoyens et je crains aussi qu'ils soient les derniers. Je pense notamment aux CPAS qui commencent de plus en plus à voir arriver toutes les victimes socioéconomiques de la crise : les indépendants, les étudiants, les travailleurs qui ont perdu leur emploi. Malheureusement, cela ne fait que commencer et cette crise-là non plus, on ne sait pas combien de temps elle va durer. Là aussi, il faudra des moyens humains, financiers pour que les pouvoirs locaux ne se retrouvent pas seuls face à ce défi.

Dès lors, je ne peux que rejoindre M. Douette, à la fois dans ses remerciements pour les pouvoirs locaux et pour l'ensemble des agents communaux, mais aussi dans les demandes pour un soutien extrêmement fort sur le plan humain, le plan psychologique, matériel, financier et puis sur la façon – et je serai heureux de vous entendre également là-dessus, Monsieur le Ministre – de faire perdurer ces nouvelles synergies qui sont nées pendant la crise.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Dispa (cdH). - Monsieur le Ministre, je voulais souscrire totalement aux propos développés par notre

collègue, M. Douette. Je partage moi aussi totalement les constats qu'il a posés. Effectivement, au cours des mois qui viennent de s'écouler, les communes ont été plus que jamais la pierre angulaire de notre dispositif institutionnel. Elles ont joué un rôle irremplaçable de premier plan et elles ont tenu droit autant que possible un édifice qui, à bien des égards, a été secoué de toutes parts. Elles ont joué un rôle démocratique absolument irremplaçable.

Elles sont maintenant effectivement confrontées à un certain nombre de défis importants. J'en identifie trois. Un défi financier, on en a déjà parlé abondamment depuis le début de cette journée : les informations qui remontent du terrain très récemment confirment l'aggravation de la situation, en particulier sur le plan social. Nos CPAS sont sursollicités et du coup, évidemment, les communes qui sont solidaires le sont également. Il faut absolument que la réponse de la Région wallonne soit à la hauteur de ce défi financier.

Il y a un défi technologique, on en parlait à travers notamment le recours à des séances virtuelles pour les instances de gestion. C'est vrai pour le fonctionnement de nos instances collège-conseil, mais c'est vrai aussi pour l'ensemble de la vie locale. Des questions de participation citoyenne notamment, le « vide intelligent » pour reprendre une appellation qui est plus que jamais d'actualité. Tout cela appelle à une réflexion, une remise en question, une modernisation, un saut qualitatif sur le plan des techniques de gestion et les technologies à disposition des pouvoirs locaux et puis, il y a un défi humain.

M. Douette a raison de dire que les agents communaux, avec bien d'autres acteurs, se sont mobilisés sans compter pour d'abord assurer la continuité du service public et en soi, c'est déjà un exploit quand on sait dans quelles conditions il faut l'assumer, mais en plus, pour assumer des tâches nouvelles qui se sont ajoutées. Ils ont dû se réinventer et je partage aussi le sentiment qu'il y a aujourd'hui, dans notre personnel communal, comme sans doute dans l'ensemble de la vie professionnelle, un sentiment d'épuisement. On le constate avec des difficultés liées au mal-être, qui n'est pas nécessairement lié aux conditions de travail, mais sans doute aggravé par le contexte général et qu'il faut y être très attentif. C'est finalement la santé mentale des agents qui est en cause et donc, le bon fonctionnement des services.

Par rapport à ces trois défis : financier, technologique, humain, je pense qu'effectivement nous avons une responsabilité collective pour que nous puissions autant que possible conforter le nécessaire partenariat entre la Région et les communes.

M. le Président. - La parole est à M. Lomba qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Lomba (PS). - Oui je suppose, M. le Président, que vous n'allez pas être surpris que je me joigne également à mon collègue, M. Douette, pour m'associer à son interpellation.

Monsieur le Ministre, je dois reconnaître que je suis agréablement surpris par l'unanimité, la reconnaissance, que tous les groupes politiques peuvent apporter à l'action des pouvoirs locaux, en tout cas en ces temps de crise de la covid.

Je ne sais pas s'il en est ainsi tout le temps, mais en tout cas c'est réjouissant de voir l'attention qui est portée par chacun sur le fonctionnement des pouvoirs locaux.

Je pense qu'au-delà du soutien et de l'attention que nous aurons à apporter en tant que Région aux pouvoirs locaux, aux agents des pouvoirs locaux c'est aussi et d'abord remercier l'ensemble de ce personnel qui est sur le terrain et qui a fait preuve d'énormément de solidarité et part de là, le personnel des collectivités locales, je voudrais aussi souligner l'impressionnante solidarité entre mandataires, entre communes et, dans ce caractère de gestion en bon père de famille, dont ont fait preuve beaucoup de mandataires locaux, et notamment dans la souplesse de la GRH, où il y a eu beaucoup de solidarité également. C'est vraiment très réjouissant.

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Messieurs les Députés, merci aux uns et aux autres pour leurs différentes expressions et ensuite pour l'interpellation de M. Douette.

Je dois vous dire que je partage votre analyse quant à la gestion des pouvoirs locaux qui étaient en première ligne et particulièrement les bourgmestres par rapport à la gestion de cette crise. Il y aurait beaucoup à dire, mais nous sommes malheureusement encore confrontés à une crise qui n'en finit pas. Il faudra encore faire œuvre de patience et se solidariser pour affronter encore les difficultés qui sont malheureusement encore devant nous. Je souhaite, à mon tour, saluer le travail de tous les agents de nos pouvoirs locaux.

Le Gouvernement wallon d'ailleurs l'a bien compris puisqu'il s'est voulu soutenant pour ces pouvoirs locaux et pour leur personnel et, j'entends évidemment rester dans la même lignée.

Il y a les perspectives futures que l'on a évoquées ce matin par rapport à l'effet du covid sur par exemple les CPAS ou sur les budgets communaux. C'est un travail de plus longue haleine, mais nous devons aussi pouvoir tirer des enseignements de la crise que nous traversons actuellement.

Lorsqu'il y a une mesure qui est décidée au niveau fédéral, elle doit pouvoir descendre jusqu'au dernier niveau de pouvoir qui doit le mettre en application. Je

concède que ce n'est pas toujours évidemment, car entre le principe et la règle que vous recevez, il se passe souvent un certain nombre de jours, un certain nombre de questionnements et les administrations sont en premières lignes face aux questionnements de la population.

Néanmoins, dans le rôle qui est le mien aujourd'hui, il m'est indiqué qu'il y a eu sept circulaires qui ont été élaborées le 20 mars dernier pour fournir des recommandations notamment en matière de gestion de ressources humaines.

Elles ont permis de répondre notamment aux questions liées à l'organisation du travail, au régime de certains congés, au chômage temporaire, à l'octroi de chèques-repas, au congé parental, à la quarantaine ou encore au télétravail. Cette dernière mesure fait l'objet en ce moment d'un projet de circulaire plus approfondi afin de répondre aux besoins des agents notamment relayés par les organisations syndicales et d'ajuster l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Ces circulaires ont toutes fait l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales, avec l'Union des villes et communes de Wallonie, l'APW et la Fédération des CPAS.

Par ailleurs, vous le savez, la ministre Morreale a pris de nombreuses mesures de soutien aux populations vulnérables, notamment dans les domaines de l'aide alimentaire, de la mise à disposition de contrats « article 60 » auprès de structures d'hébergement pour aînés et personnes handicapées, ou de l'hébergement d'urgence. Ma collègue pourra éventuellement vous fournir des précisions plus importantes à cet égard.

Sur le terrain, depuis l'émergence de la crise sanitaire, les pouvoirs locaux déploient également un éventail d'initiatives, de solidarité et d'aide aux personnes via les plans de cohésion sociale, qui ont parfois été réorientés, pour répondre aux besoins urgents de la population. À titre exceptionnel, nous avons autorisé que ces actions soient menées sans avoir à respecter les procédures prévues par le décret pour modifier les plans. Il s'agit donc d'une simplification administrative de la procédure qui vise à permettre aux agents des pouvoirs locaux de concrétiser rapidement les initiatives en matière de lutte contre le covid ou encore en matière de solidarité.

S'agissant de la supracommunalité, à ma demande, mes services travaillent actuellement à la finalisation d'une note qui fixera les orientations et les contours d'un soutien que la Région entend lui apporter. Nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir lorsqu'elle aura été approuvée. Cela permettra également au Parlement de se saisir de la question.

Concernant le droit de tirage généralisé, vous savez que je me situe dans la droite ligne du Gouvernement et de mon prédécesseur : je suis partisan de la

simplification des procédures, ce qui permet aux communes d'avoir une meilleure prévisibilité. Cela étant, si la Région souhaite voir concrétiser effectivement sur le terrain de grandes orientations de sa politique, elle doit pouvoir encadrer les différents subsides de critères qui permettent d'atteindre ce but d'intérêt commun. En résumé, il faut trouver un point d'équilibre entre la prévisibilité que les communes doivent avoir, leur autonomie communale et le rôle de la Région d'orienter vers certaines politiques. Il faudra donc trouver un mix.

Ainsi, pour exemple, dans le domaine du logement et de l'action des SLSP, le plan de rénovation qui a été adopté le 16 juillet par le Gouvernement prend déjà la forme d'un droit de tirage. Je compte qu'il en soit de même pour le futur plan de construction. Dans l'esprit que j'évoquais, objectivité, autonomie et simplification sont et seront donc les maîtres mots de l'action menée dans mes compétences.

Pour ce qui concerne les plans d'investissements communaux, les PIC, j'ai récemment mis en œuvre un accompagnement spécifique pour aider les autorités locales. Nous avons constaté qu'en la matière, les retards annoncés n'étaient pas dus à une trop grande complexité administrative – la réforme du FRIC de 2018 a largement simplifié les choses –, mais plutôt à un manque de communication et parfois un report d'investissement de certaines communes, ce que la Cour des comptes souligne.

Nous avons ainsi rappelé aux pouvoirs locaux les échéances, mais aussi l'accompagnement qu'offrent les services régionaux. On en revient à l'idée d'avoir plutôt une tutelle qui soit non pas perçue comme uniquement répressive, mais plutôt accompagnante et bras armé des communes.

Une formation à cet égard est, par ailleurs, à l'étude. Au-delà, je n'exclus évidemment pas une réflexion sur une meilleure globalisation des droits de tirage de la réforme de 2018.

Enfin, s'agissant des formations à destination des agents des pouvoirs locaux, je m'appête à soumettre un projet de convention sectorielle à conclure avec les organisations syndicales. Elle est le fruit d'une année de travail entre mes équipes, administrations partenaires et syndicats, mené dans un contexte qui n'a pas toujours été simple. Cette convention, bien entendu, aura un volet consacré au bien-être au travail. La problématique que vous évoquez, relative à la gestion des relations avec les citoyens et à la communication, y trouvera donc un réceptacle tout indiqué.

D'ores et déjà, nous pouvons mettre en avant le rôle joué par le Conseil régional de la formation, lequel se tient à disposition gratuitement pour accompagner les pouvoirs locaux dans leurs besoins de formation, qu'elle

soit généralisée ou qu'elle soit plus spécifique ou même ponctuelle.

M. le Président. - La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse complète. Merci aux collègues pour le soutien au niveau de l'ensemble des pouvoirs locaux, mais je n'en doutais pas un seul instant.

Vous dire effectivement – et je l'ai dit ce matin, et sur cette partie-là, je vais très vite – que si l'on veut pouvoir soulager toute une partie de communes dans leur fonctionnement, la fonction supracommunale est vraiment un élément essentiel, pas dans tous les domaines, vous parliez tout à l'heure de distribuer des cartes d'identité, services travaux. Ces services et les missions régaliennes resteront dans chaque commune. Je pense qu'il y a vraiment moyen d'avoir des synergies dans toute une série de missions où on peut se partager les tâches et se rassurer l'un l'autre dans le fonctionnement et vous le savez bien puisque sur notre arrondissement qui est commun, nous avons largement pris le pli de travailler de la sorte.

Je me permettrai peut-être de déposer d'ici la fin de l'année une ou deux propositions en ce sens qui seront certainement mises dans le pot de tout ce que votre cabinet est en train de rédiger. Sachez que c'est un sujet qui m'intéresse amplement, vous l'avez compris.

Autre élément : nos communes, effectivement, ont fait des plans stratégiques transversaux. Nos agents y travaillent. Pour quelles raisons sont-ils démotivés ? Parce qu'ils travaillent de manière – et là, je vais parler avec mes tripes – très importante sur le plan stratégique et il y a des projets qui arrivent de la Région, ils travaillent dessus. Ils doivent abandonner ce qu'ils font pour travailler sur le projet qui est envoyé par la Région. On sait que c'est très rapide. Parfois, il y a trois semaines, un mois pour répondre. Cela, clairement, je suis désolé, il faut arrêter ce mode de fonctionnement parce que cela épuise nos agents et surtout, il y a la frustration puisqu'on sait qu'on met un montant pour x communes et qu'il n'y a que x communes qui seront servies. Tout le monde répond et les agents sont démotivés en disant : « On va faire le projet, l'aura-t-on, ne l'aura-t-on pas ? ». Ce n'est plus, pour moi, un mode de fonctionnement entre une Région et ses communes. Franchement, là J'en suis arrivé à un point où chez moi, je fais des boîtes à outils où, quand ils avaient encore un peu de temps, ils faisaient des projets. Je leur dis : « Faites toujours le projet, on verra bien s'il y a un truc qui passe de la Région, pouf ! On répond ». Comme cela, c'est fait et on sait bien qu'on a 15 jours pour répondre. Si vous voulez, dans vos communes, vous pouvez commencer à faire cela. Il y a plein de projets qui sortent des boîtes à outils qu'on va chercher au fur et à mesure, mais vous avouez que ce n'est pas un mode de fonctionnement. Dans une structure de gestion

managériale de nos communes, ce n'est vraiment pas l'optimal.

C'est pour cela que je crois beaucoup en la supracommunalité, au droit de tirage et la Flandre fonctionne comme cela depuis quelques années sur toute une série de missions bien définies. On peut peut-être prendre exemple sur ce qu'ils ont réussi à mettre en place. Ils ne savent pas le faire sur tout puisqu'ils ne s'entendent pas non plus sur tout. Il y a des éléments qui ne sont pas repris dans les droits de tirage.

Sur la partie humaine et formation, j'y accorde beaucoup d'importance et je pense que pour les gestionnaires communaux – et il y en a ici – nous y accordons énormément d'importance. Vous avez parlé de formation et de suivi au niveau du personnel. C'est peut-être nous donner aussi d'avoir des moments de respiration au sein de nos communes pour qu'on puisse Moi, je fais une fois par mois les mardis de l'info. On fait de l'administration, on a organisé cela, on fait un échange entre personnels, on prend des sujets thématiques et on échange entre le personnel. Il faut pouvoir se le permettre, les citoyens râlent un peu parce que l'administration est fermée, mais à tout le mois, cela permet de connaître et que chaque travailleur s'approprie l'outil dans lequel il travaille.

Je me suis un peu inspiré de ce que font certaines boîtes privées. On les décrie souvent, mais il y a de bonnes initiatives et pas plus tard qu'il y a trois semaines, je voyais mon personnel à bout. Vous savez que je suis un ancien disc-jockey, j'ai pris une table de mixage et sur le temps de midi, j'ai animé un *blind test* et j'ai invité tout le personnel communal en vidéoconférence et on m'a pris pour un fou. Mon épouse m'a dit : « Mais tu deviens complètement dingue ». Pendant deux heures, j'ai animé un *blind test*, tout le monde a eu le sourire toute la semaine qui a suivi. Ce n'est pas grand-chose, mais cela a remis du lien et je pense donc que là, on doit peut-être permettre d'avoir un référentiel de bonnes pratiques, d'échanges. Parfois, je fais venir un animateur un peu décalé qui vient un peu montrer... J'ai une fois fait une pièce de théâtre avec les membres du personnel pour aborder un sujet un peu délicat de manière un peu décalée.

Cela fait du bien au personnel. En tout cas, cela donne une certaine motivation, parce qu'ils se sentent vraiment inclus dans la gestion publique et la gestion communale. Quand ils ont le sourire, même si le citoyen arrive de manière un peu désagréable... J'ai un citoyen qui est arrivé d'une manière un peu désagréable. Tout le personnel l'a attendu et lui a fait une haie d'honneur, parce qu'il avait insulté une collègue. Je les ai autorisés à faire une haie d'honneur pour accueillir ce personnage qui a trouvé complètement décalée notre attitude d'accueil. Je vous avoue que maintenant, il vient chaque fois avec le sourire, et dit « merci », « bonjour » à chaque fois.

Je pense que tous ces outils, certes un peu risibles, nous devons, en tant que Région, pouvoir aider l'ensemble de nos pouvoirs publics, et avoir ces clés de gestion humaine aussi, parce qu'il y a une évolution. Ce n'est plus simplement donner une carte d'identité. On devient en tant que commune, le dernier pouvoir de proximité.

J'ai tendance à dire à mon collaborateur : « il y a de moins en moins de curés », « le facteur n'a plus le temps ». Quand on a un problème, on termine au CPAS et à la commune, et on doit permettre d'avoir une formation adéquate à notre personnel et leur donner tous les outils pour répondre de manière admirable à nos citoyens.

Je vous remercie pour vos réponses qui étaient fort complètes.

M. le Président. - La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). - Je veux remercier M. le ministre pour ses réponses extrêmement complètes, ses actions et celles du Gouvernement en la matière. Je suis heureux de voir que les choses avancent en termes de supracommunalité. On sera attentifs aux propositions qui seront faites dans les prochains mois.

Clairement, les choses doivent malheureusement aussi s'inscrire dans la durée. On ne sait pas quand on va revenir à la situation normale. J'espère qu'on va pouvoir avancer rapidement.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Merci à M. le ministre pour ses éléments de réponse. J'ai noté notamment l'annonce d'une prochaine circulaire sur le télétravail, ainsi que l'annonce d'une note sur le soutien à la supracommunalité. Ce sont deux documents intéressants sur lesquels nous nous pencherons dès lors qu'ils auront été portés à la connaissance de cette commission. Par référence aux enjeux qui ont été évoqués, je pense que l'enjeu financier appelle vraiment à un soutien accru de la part de la Wallonie.

J'imagine que dans le cadre de l'examen du budget 2021, on aura certainement l'occasion de vérifier dans quelle mesure des moyens additionnels peuvent être mis à la disposition des pouvoirs locaux.

Quant aux enjeux technologiques et démocratiques, je pense que nous devons améliorer nos modes de gestion et de gouvernance, pour tendre vers une gestion plus interactive, plus participative, plus collaborative.

Enfin, l'enjeu humain nécessite une modernisation de fond en comble de la fonction publique locale. Nous devons la rendre plus attractive, plus souple, favoriser également la mobilité. Bref, voilà de beaux chantiers.

J'apprécie les termes d'objectivité et d'autonomie, de simplification que vous avez invoqués dans votre réponse. Derrière tout cela, ce qui doit prévaloir plus que jamais est un principe de confiance à l'égard des pouvoirs locaux. Ils se sont montrés dignes de confiance dans la crise que nous avons traversée et que nous vivons toujours. Dès lors qu'ils se sont montrés dignes de confiance, on doit pouvoir conforter leur mission, parce qu'elle est essentielle, notamment au regard de la défiance généralisée que nourrit notre population à l'égard de toutes les institutions.

S'il y a un niveau de pouvoir qui échappe encore à cette défiance généralisée, c'est l'échelon local. C'est la raison pour laquelle nous devons impérativement renforcer la confiance qu'ils méritent et que la plupart de nos concitoyens lui reconnaissent.

Je me réjouis que nous ayons l'occasion dans les semaines et les mois qui viennent de vous accompagner dans la mise en œuvre de ces chantiers.

M. le Président. - La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). - Quelques mots, juste pour dire que je me réjouis aussi des réponses de M. le ministre, et de l'évolution annoncée des outils à l'adresse des autorités locales.

Je veux rappeler que la gestion des pouvoirs locaux est aussi le respect de l'autonomie communale. Aujourd'hui, on pourrait parler du respect de la créativité communale. J'ai entendu mon collègue Douette qui s'était presque transformé en curé communal. Ayant moi-même un quart de siècle d'expérience locale derrière moi, on a, avec un peu d'enthousiasme, une créativité, des montagnes à pouvoir soulever au niveau local. C'est vraiment très important.

M. le Président. - L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. BASTIN À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'INVITATION DE M. LE MINISTRE À UNE
RÉUNION SUR L'IMPACT DE LA RÉFORME
DES ZONES DE SECOURS SUR LES SUBSIDES
PROVINCIAUX AUX ASSOCIATIONS
FORMULÉE PAR LA PROVINCE DE NAMUR »**

**QUESTION ORALE DE M. BASTIN À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA RÉPARTITION ENTRE PROVINCES ET
COMMUNES DES DÉPENSES
ADDITIONNELLES DES ZONES DE SECOURS
AUX MONTANTS PRÉVUS PAR LA RÉGION
WALLONNE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Bastin, sur « l'invitation de M. le Ministre à une réunion sur l'impact de la réforme des zones de secours sur les subsides provinciaux aux associations formulée par la Province de Namur » ;
- M. Bastin, sur « la répartition entre provinces et communes des dépenses additionnelles des zones de secours aux montants prévus par la Région wallonne ».

La parole est à M. Bastin pour poser ses questions.

M. Bastin (cdH). - J'étais là depuis ce matin, il ne faut pas attendre mes questions pour parler des zones de secours, n'est-ce pas, Monsieur le Président, on en a déjà parlé longuement. Je vois qu'ici, en plénière, il y a beaucoup de représentants d'exécutif, des bourgmestres et autres. C'est un sujet de longue haleine qui va nous tenir particulièrement à cœur durant tout le mandat.

Monsieur le Ministre, ma première question concerne une réunion que vous devriez avoir avec la députée provinciale Geneviève Lazon. Il me revient que vous avez été à une réunion conjointe avec elle, son cabinet ainsi que les différentes associations impactées et les communes sur le territoire desquelles ces associations sont actives.

Cette réunion devrait se tenir en principe demain, le 18 novembre, et concernera apparemment l'impact de la réforme du financement des zones de secours sur les subsides provinciaux aux associations. Il s'agit de préparer au mieux le désengagement provincial que la Région lui impose via la réforme du financement des zones, et votre présence à cette réunion est donc plus que souhaitable.

Avez-vous accepté cette invitation du 28 octobre dernier à participer à cette réunion ? Allez-vous personnellement y assister ? Quelle position politique

allez-vous défendre ? Quel mandat le Gouvernement vous a-t-il donné à cette réunion ?

Je passe directement à ma deuxième question. Il me revient encore du député provincial namurois en charge des zones de secours qu'il vous a envoyé trois courriers interpellants.

Dans le premier courrier, il indique que des protections budgétaires ont été faites pour 2021. Il dit, je le cite : « il se peut que nous devions constater qu'il existe une différence entre les chiffres de la circulaire régionale et les chiffres qui seront réellement fixés au moment du vote des trois budgets 2021 des trois zones ».

Dans son deuxième courrier, il vous demande avec insistance, et principalement au président de la zone Val-de-Sambre, la motivation d'une hausse des dépenses de cette zone. Cette hausse serait de 13,4 % par rapport aux prévisions du budget initial 2021.

Dans son troisième courrier adressé aux membres du collège provincial namurois et à plusieurs bourgmestres, il se plaint des motivations des dépenses de la zone Val-de-Sambre. L'affaire a fait du bruit et la presse a même publié un article paru le 3 novembre dernier.

Je vous vous dire, probablement le savez-vous, que la tension commence à grandir – mon collègue M. Devin l'a dit tout à l'heure – entre les provinces et les zones, mais indirectement vers les bourgmestres, à propos des surplus de dépenses calculées par rapport aux montants prévus dans la circulaire du Gouvernement.

Il me revient aussi du terrain que ces surplus de dépenses non prévus par la circulaire ne feraient l'objet d'aucune clé de répartition entre provinces et communes. Si cela se confirme, la part provinciale n'atteindra pas 60 % étant donné les hausses fréquentes de dépenses dues aux obligations fédérales.

Confirmez-vous que les dépenses non prévues par la circulaire wallonne ne font l'objet d'aucune clé de répartition et que ces montants ne sont pas intégrés dans le pourcentage de dépense provinciale ? Si oui, pourquoi ne pas inclure ces montants dans cette part provinciale ?

Pourquoi fixer la part provinciale par circulaire budgétaire avant la fixation finale des dépenses zonales intervenant lors du vote de leur budget ? N'est-il pas plus logique de procéder à l'inverse ? Quelle est la position du Gouvernement à ce sujet ?

Merci pour vos différentes réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, merci pour votre énième question sur le sujet, mais je crois que l'on en aura encore. Je vais d'abord prendre le pli de répondre à la dernière question que vous avez évoquée, pour ensuite répondre à la seconde in fine.

Relativement à cette question, la circulaire du 18 juillet que vous évoquez, qui a été adressée aux provinces en ce qui concerne les inscriptions budgétaires de 2020 et de 2021 quant à la reprise du financement des zones de secours, cette circulaire nous apparaît parfaitement claire, puisqu'elle reprend dans son point 1.2.1 une estimation de la dépense provinciale à budgéter en 2021, calculée sur les interventions 2020.

Toujours au point 1.2.1, la circulaire indique également aux provinces que, dès que les premières estimations budgétaires de 2021 des zones de secours seront disponibles, elles devront adapter leur intervention dans le financement de ces zones sur la base de ces estimations émanant des zones.

Conscient de la difficulté que cela peut engendrer en pratique, j'ai pris l'initiative de réunir les représentants des zones de secours et les directeurs financiers des provinces afin de s'entendre sur un protocole de collaboration qui permettra de déterminer les moyens qui sont attribués par les provinces et les communes dans le cadre du financement des zones de secours.

Il a déjà été convenu avec les zones de secours qu'à partir de 2021, ce seront ces dernières qui communiqueront directement aux communes et aux provinces la part de financement de chacune des parties afin que les interventions communales et provinciales soient adaptées en fonction de la situation budgétaire présumée de chaque zone.

Cela étant, l'inquiétude des provinces quant à l'augmentation du coût des zones de secours est liée également à l'adaptation aux normes fédérales, donc de la loi, ce qui m'apparaît tout à fait compréhensible. Je reste très attentif à cet élément et n'hésiterai pas, le cas échéant, à saisir le Comité de concertation sur ce point si cela s'avère nécessaire.

J'en viens à votre question qui concerne l'invitation qui m'a été lancée par Mme la Députée provinciale, Geneviève Lazon.

Je dois tout d'abord vous avouer que j'ai été quelque peu surpris par cette invitation. Je suis bien conscient que la réforme a des conséquences sur les différents budgets provinciaux et que par conséquent en suite des décisions de la Province de Namur qui a bien intégré cette nécessité de réforme et qu'il y aura des conséquences sur leur dotation sur certaines associations qui devront, peut-être, trouver d'autres sources de financement si la province diminue les différentes dotations.

Néanmoins, je pense que ces choix sont réalisés en toute autonomie. Lorsque la province fait son budget, lorsqu'elle augmente certains articles, lorsqu'elle en diminue d'autres, elle ne me consulte pas pour faire les budgets, elle ne me consulte pas pour annoncer que telle ou telle association aura plus ou aura moins ; c'est simplement le principe de l'autonomie des pouvoirs locaux.

En clair, il ne m'appartient pas d'intervenir ni de m'immiscer dans les choix politiques des différentes provinces, c'est le principe de l'autonomie des pouvoirs locaux, à moins qu'ici, de manière globale, on souhaite remettre tous ensemble en cause le principe de l'autonomie de gestion des différents pouvoirs locaux, ce qui, je pense, n'est pas le cas.

M. le Président. - La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos différentes réponses.

Je suis agréablement surpris quand vous dites que vous avez invité les différents responsables des zones et les directeurs financiers des provinces. Quand vous dites « les responsables des zones », visez-vous le politique ou visez-vous l'administratif ? Je ne le sais pas parce que je n'ai pas vu l'invitation étant président de la zone DINAPHI.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je crois qu'une invitation a été lancée aux commandants de zone.

M. Bastin (cdH). - En tous les cas, je trouve que c'est très positif parce que les budgets des zones sont très réalistes. Si j'ai bien compris, un protocole va se faire avec les différentes zones et on arrivera, en 2024, à 60 % des budgets qui auront été mis sur la table par les différentes zones.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je pense que c'est le principe. Pour 2020, c'est réglé. Pour 2021, a priori, les zones confectionnent, comme toutes les entités, leurs budgets.

Cela me paraît un *momentum* important. Du côté provincial, on a peur du sous-investissement de certaines zones qui souhaiteraient réinvestir plus massivement parce qu'il y a une autre source de financement. La réalité c'est d'avoir aussi un principe de confiance.

D'ailleurs, je déborde de la réponse qui m'a été formulée. J'ai connaissance que certaines provinces – ce n'est pas le cas partout – demandent à faire partie des conseils et des collèges. À titre personnel, j'y suis extrêmement favorable puisque, vous le savez comme moi, c'est dans les collèges et par la suite dans les conseils que l'on confectionne ces budgets. Il m'apparaît naturel que lorsque la province va contribuer d'une telle manière au financement de ces zones, qu'elle puisse a

priori être là au *momentum* des décisions. En tout cas, c'est comme cela que je vois les choses. Il y a les possibilités légales. Après, comme je l'exprimais dans la suite de la question, il y a aussi une autonomie. Ce n'est pas à moi de m'immiscer dans tout.

M. le Président. - La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). - Monsieur le Ministre, je dois vous dire que nous sommes sur la même longueur d'onde. En Province de Namur, le député provincial qui est en charge des zones de secours vient au collège de la zone et cela dans un climat de confiance. C'est la seule bonne manière de pouvoir argumenter les dépenses qui se font justement dans les différentes zones.

Très bien, continuez sur cette lancée, Monsieur le Ministre.

Concernant l'autonomie des provinces, il faut quand même savoir que votre collègue de la Fédération, la ministre Glatigny, enverra son cabinet à la réunion demain, parce que, comme vous le dites très justement, il y a de l'autonomie, mais il y a quand même différentes associations. Elle est aussi ministre de l'Enseignement supérieur. Énormément de provinces ont de l'enseignement supérieur dans leurs compétences. Je pense qu'il est un peu malvenu que votre cabinet ne soit pas présent à cette réunion, malgré l'autonomie, mais il y a des sources de financement qui peuvent peut-être être dégagées pour les dommages collatéraux qui vont tomber suite à cette réforme. Le Gouvernement wallon doit assumer cette réforme. Ce ne serait pas mal que vous puissiez mettre un membre de votre cabinet à cette réunion.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA DÉMISSION DU BOURGMESTRE
D'ANDERLUES ET SES CONSÉQUENCES
JURIDIQUES SUR LA MÉTHODE DE
DÉSIGNATION DU BOURGMESTRE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la démission du bourgmestre d'Anderlues et ses conséquences juridiques sur la méthode de désignation du bourgmestre ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (cdH). - Monsieur le Ministre, j'aimerais vous interroger sur la situation politique préoccupante à Anderlues. Pas du tout par sous-localisme, je précise que je n'ai aucun lien, aucune attache avec cette commune, mais parce que cette situation ne me paraît pas sans conséquence sur la méthode de désignation du

bourgmestre, ce qui est évidemment une question générale qui intéresse l'ensemble des pouvoirs locaux.

On le sait, le bourgmestre en place a démissionné. C'est le deuxième meilleur score qui est censé prendre le mayorat.

La démission du bourgmestre a été actée par le conseil communal et Mme Gonzalez Moyano, pour ne pas la citer, a prêté serment le 10 novembre dernier, lors d'une séance virtuelle où 10 membres sur 23 membres du conseil étaient présents.

Comme vous le savez, le groupe majoritaire a connu, à Anderlues, plusieurs dissidences, de sorte que, dans les faits, il n'est plus majoritaire. Dans ce contexte, une polémique surgit sur la procédure de nomination du bourgmestre. La directrice générale a pris contact avec l'Inspecteur général en charge de ces questions au Service public de Wallonie. Celui-ci a indiqué, le 28 octobre, que « le changement de bourgmestre, dès lors que le bourgmestre est élu de plein droit, ne nécessite pas un avenant au pacte de majorité ». Selon l'Inspecteur général, le pacte de majorité est modifié de plein droit automatiquement par la prestation de serment.

Or, dans un article de journal, l'article publié par *Sudpresse* le 22 octobre dernier, votre porte-parole a déclaré que « toute présentation d'un nouveau collègue, et donc d'une nouvelle bourgmestre, se fait sur base d'un pacte de majorité. Dans ce cadre, Virginie Gonzalez Moyano devrait donc présenter sa nouvelle équipe avec un nouveau pacte de majorité. »

Je précise que cette prise de position de votre porte-parole me paraît logique, tenant compte, d'une part, du fait que l'intéressée n'était pas membre du collège communal et, d'autre part, du fait que, de la lecture de l'article L2219-39, § 5 du Code de la démocratie locale qui précise qu'au cours de la législature, un avenant au pacte de majorité peut être adopté afin de pourvoir au remplacement définitif d'un membre du collège.

Le 10 novembre, Mme Gonzalez Moyano a donc prêté serment comme bourgmestre lors d'un conseil où seuls 10 conseillers sur 23 étaient présents, fait important que je me permets de relever. Vous avez vous-même, Monsieur le Ministre, dans un message public, sur Facebook, félicité l'intéressée pour son mandat de bourgmestre, ce qui m'apparaît un peu contradictoire avec les propos de votre porte-parole du 22 octobre dernier.

Cette situation est d'autant plus problématique que le bourgmestre démissionnaire et la potentielle future bourgmestre entretiennent une vie de famille. C'est de notoriété publique ; je n'entre pas dans des considérations d'ordre privé, mais c'est une réalité.

Monsieur le Ministre, confirmez-vous les propos de votre porte-parole qui, j'imagine, parlait en votre nom ?

S'il est votre porte-parole, c'est qu'il porte votre parole. Ou bien maintenez-vous vos félicitations qui sous-entendent une approbation de votre part ? Confirmez-vous que la désignation du bourgmestre nécessite bien un avenant au pacte de majorité voté en conseil communal dès lors que sa remplaçante possible n'est pas reprise dans le pacte de majorité initial ?

Par ailleurs, n'y a-t-il pas un conflit d'intérêts à voir le bourgmestre démissionnaire présider la séance pour le point de l'ordre du jour au cours duquel sa compagne devient bourgmestre ? Quelle est votre analyse ?

N'est-il pas contraire à l'intérêt général que la personne présidant un tel conseil de passation de pouvoirs soit, de notoriété publique, le conjoint de la nouvelle bourgmestre ? N'y a-t-il pas là un conflit d'intérêts ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, tout d'abord, j'en tire un premier enseignement, c'est qu'il faut être prudent sur Facebook, peu importe les liens que l'on a avec les personnes qui se trouvent promotionnées.

La situation est relativement simple. Vous avez évoqué un courrier du SPW Intérieur et Action sociale du 28 octobre dernier, de l'inspecteur général, qui dit ceci : « L'élection de plein droit n'est pas compatible avec l'exigence de l'établissement d'un avenant, lequel exige un certain nombre de signatures ainsi qu'un vote ».

En d'autres termes, le pacte de majorité adopté le 3 décembre 2018 est modifié de plein droit par l'effet du Code de la démocratie locale et non via l'adoption d'un avenant. Un conseil communal qui souhaite s'opposer à l'élu désigné de plein droit à la fonction de bourgmestre ne peut agir qu'au travers d'une motion de méfiance individuelle.

Là où vous pensez qu'il y a peut-être une contradiction avec les propos prêtés à mon brillant porte-parole, c'est que, en réalité, il voulait indiquer que l'ancien pacte allait être modifié, mais de plein droit, par l'effet du Code, donc pas par le changement de bourgmestre.

En résumé, pour ce qui concerne ce dossier, la législation est relativement claire. C'est donc un effet naturel, lorsque l'on est second en voie de devenir bourgmestre, il n'y a pas besoin de modification de pacte de majorité. Ce n'est pas non plus dans mes notes, mais si l'on veut introduire un échevin complémentaire, là, il faut un avenant au pacte de majorité. Cela me paraît relativement clair.

Comme vous l'indiquez dans votre question, le 10 novembre, Mme Gonzalez a prêté serment en tant que bourgmestre d'Anderlues. Vous évoquez aussi les circonstances relatives à sa vie familiale et relativement au lien qu'elle entretient avec l'ancien bourgmestre. Le Code ne vise pas la notion de cohabitant de fait. On peut avoir son avis sur la question, mais je suis là pour vous donner l'interprétation du Code et donc vous confirmer que cette situation ne pose pas de problème au niveau de celui-ci.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Merci à M. le Ministre pour ses réponses. La question n'est pas anodine, me semble-t-il. Vous considérez, comme votre administration, que le pacte de majorité a été modifié de plein droit. Néanmoins, on peut se demander s'il n'aurait pas été plus opportun de procéder à un avenant en bonne et due forme, ne serait-ce que parce que le pacte de majorité doit comprendre le nom du bourgmestre. Il n'est pas nécessairement incompatible de considérer que le bourgmestre soit, de droit, celui qui a obtenu le meilleur score et, en même temps, considérer que cela peut faire l'objet d'un avenant au pacte voté par le conseil. Je prends acte de votre réponse, qui va en sens contraire.

En ce qui concerne le conflit d'intérêts, en effet, le Code ne vise que les incompatibilités entre conjoints mariés et cohabitants légaux. Je me permets de souligner que le commentaire de cet article précise que « les incompatibilités de nature familiale ont été établies comme rempart au népotisme et en tenant compte de réalités sociales et politiques d'une époque qui a considérablement évolué. » Il y a le texte de la loi, il y a l'esprit de la loi et, en l'occurrence, il me semble que le risque de conflit d'intérêts est avéré.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE SUIVI DE L'AFFAIRE DES MARCHÉS
PUBLICS POSSIBLEMENT LITIGIEUX PASSÉS
PAR LA COMMUNE DE BIÈVRE »**

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE
ADMINISTRATIVE SUR LES MARCHÉS
PUBLICS À BIÈVRE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Dispa, sur « le suivi de l'affaire des marchés publics possiblement litigieux passés par la Commune de Bièvre » ;
- M. Beugnies, sur « les conclusions de l'enquête administrative sur les marchés publics à Bièvre ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (cdH). - Monsieur le Ministre, la presse est revenue, à la fin du mois dernier, sur l'affaire des marchés publics attribués aux sociétés Clarinval. Il y est dit que vous avez transmis le dossier au Parquet et que la tutelle s'est appliquée sur les marchés publics litigieux, qu'elle les a confirmés et que, dès lors, celle-ci ne peut plus s'appliquer.

Les documents justificatifs transmis à l'époque à la tutelle ne contenaient cependant pas les listes des sous-traitants soumises par les adjudicataires et mentionnant la société Clarinval.

Le Service public de Wallonie, à l'époque, n'a donc pas connu de défaillance à mon sens.

La presse explique que le Service public de Wallonie n'est pas encore en mesure de déterminer s'il y avait conflit d'intérêts au sens du Code de la démocratie locale. À cet égard, votre prédécesseur nous disait en commission le 15 septembre dernier que : « en ce qui concerne l'application de l'article L1125-10 du Code de la démocratie locale, il est à noter que celui-ci était déjà applicable en 2016. Pour rappel, il interdit à tout membre du conseil et du collège de prendre part directement ou indirectement, dans aucun service, perception de droits, fourniture ou adjudication quelconque pour la commune. Cette disposition vient en complément de l'article L1122-19 du même Code en vertu duquel il est interdit à tout membre du conseil et du collège d'être présent à la délibération sur des objets auxquels il a un intérêt direct ».

Ces déclarations étaient importantes sur le plan des principes en ce qu'elles donnaient l'interprétation du Gouvernement sur la notion de conflit d'intérêts au niveau local.

Monsieur le Ministre, voici les questions que je voudrais vous poser en suivi de cette affaire :

Le parquet a-t-il accusé réception des documents que vous lui avez envoyés ?

Confirmez-vous l'interprétation de votre prédécesseur en ce qui concerne la notion de conflit d'intérêts ? Le Gouvernement maintient-il cette position ? Si ce n'était pas le cas, je vous interrogerais sur les raisons d'un éventuel revirement.

Pourquoi l'administration n'est-elle pas en mesure de déterminer, si conflit d'intérêts au sens du Code de la démocratie locale il y a eu, ou non, à Bièvre dans le chef du mandataire concerné ? L'analyse du Service public de Wallonie est-elle toujours en cours à ce sujet et quand se prononcera-t-il ?

Je vous remercie pour les réponses que vous pourrez nous apporter.

M. le Président. - La parole est à Monsieur Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Monsieur le Ministre, nous avons appris dans la presse que le dossier concernant l'enquête que vos services réalisent sur l'affaire des marchés publics passés à Bièvre a été transmis au parquet.

Nous avons également pu apprendre qu'après analyse du dossier, en l'état actuel, le SPW Intérieur et Action sociale n'est pas en mesure de déterminer si un conflit d'intérêts doit être soulevé, au sens du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, de la législation relative aux marchés publics, du Code civil ou du Code pénal.

Vous dites également que la tutelle a approuvé ces marchés publics et que ceux-ci ne pourraient donc plus être annulés par cette même autorité.

Cette affaire montre que la sous-traitance est une possible faille du système actuel et plusieurs députés, de la majorité comme de l'opposition, ont fait part de ce problème.

Comme le disait votre prédécesseur, les pièces communiquées dans le cadre de la tutelle générale d'annulation à transmission obligatoire ne permettent pas toujours à l'administration régionale de déterminer l'identité des sous-traitants, dans la mesure où les offres ne font pas partie des pièces justificatives et où ces sous-traitants sont parfois désignés après l'attribution du marché.

Monsieur le Ministre, voici mes questions : quels éléments ont justifié votre décision de transmettre le dossier au parquet ? Pourquoi le SPW IAS n'est-il pas en mesure de déterminer si un conflit d'intérêts a eu lieu ?

Pourquoi la tutelle n'a-t-elle pas agi lorsqu'elle en avait la possibilité ? Pensez-vous aussi modifier la réglementation sur la tutelle pour que la transmission des sous-traitants soit rendue obligatoire et plus précise ? Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Merci, Messieurs les Députés pour cette question. Je souhaiterais commencer par y répondre en rappelant les principes qui régissent notre droit qui est celui de la présomption d'innocence.

Pour répondre à vos questions, par courrier du 5 novembre reçu le 10 novembre, le parquet général a effectivement accusé réception du courrier du 27 octobre. Concernant l'instruction du dossier qui est réalisé par le Service public Wallonie Intégration et Action sociale, ce dernier n'a pas été en mesure de

déterminer s'il y avait effectivement un conflit d'intérêts au sens du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ou de la législation relative aux marchés publics dans le cadre des marchés soulevés par l'article du *Vif*, sur base des informations transmises par le collège communal de la Ville ou la Commune de Bièvre.

En effet, à la lecture des pièces officielles, les sociétés citées dans la liste des sous-traitants établie par l'adjudicataire n'étaient pas clairement identifiées, et ce dans la mesure où aucun des numéros d'entreprises n'y était mentionné, ce qui ne permet pas d'établir l'identité des actionnaires desdites sociétés.

En outre, le SPW IAS n'avait pas connaissance des relations qui unissaient M. Clarinval aux sociétés sous-traitantes. Dès lors, le SPW IAS a constaté les éléments suivants : en tout état de cause et malgré les griefs soulevés par l'article du *Vif*, l'exercice de la tutelle ayant déjà eu lieu les délibérations en cause du 3 octobre 2011, du 7 janvier 2013, du 13 octobre 2014 ne peuvent plus être annulées par l'autorité de tutelle.

Si d'autres délibérations ont été transmises ou évoquées par le collège communal, celles-ci datant de 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019, elles ne pourraient, de toute façon, plus faire l'objet d'une annulation. En effet, la jurisprudence du Conseil d'État établie notamment par les arrêts numéro 195.979 du 11 septembre 2009, et 196.917 du 13 octobre 2009 considèrent que les décisions des autorités de tutelle doivent intervenir dans un délai raisonnable après les décisions litigieuses afin de ne pas contrevenir au principe de sécurité juridique et d'autonomie communale. Pour ces différentes raisons, il a été décidé de transmettre ce dossier au parquet, lequel dispose des moyens d'investigations plus étendus et pourra, s'il l'estime nécessaire, prendre toutes les mesures adéquates afin de déterminer les relations concrètes entre M. Clarinval et les sociétés concernées.

Pour le surplus, il convient de constater que le champ d'application de l'article 245 du Code pénal est sensiblement plus large que celui du CDLD.

En effet, l'article du magazine suspectait ou évoquait une prise d'intérêt. Dès lors, la question de l'application de l'article 245 du Code pénal pouvait se poser. Cette question relève de la compétence exclusive des cours et tribunaux et n'appartient donc ni au SPW IAS ni à l'autorité de tutelle de se prononcer sur le sujet. Pour le reste, le SPW IAS poursuit son instruction à l'égard des délibérations pouvant encore faire l'objet, le cas échéant, d'un contrôle de tutelle.

Pour ce qui concerne l'interprétation de la notion de conflit d'intérêts que vous évoquez, mon prédécesseur vous a confirmé que les dispositions du CDLD en la matière étaient applicables en 2016, et a rappelé leur prescrit.

S'agissant de l'allégation selon laquelle la tutelle n'aurait pas agi lorsqu'elle en avait la possibilité dans le cas de l'exercice de la tutelle générale à transmission obligatoire, à l'époque, je rappelle à nouveau.

D'une part, que la liste des sous-traitants n'est pas systématiquement une annexe obligatoire à l'offre, que celle-ci, sauf certaines hypothèses peut être modifiée en cours d'exécution du marché public et que, d'autre part, que cette liste ne fait partie des pièces justificatives devant être jointes à l'acte administratif à transmettre à l'autorité de tutelle. Je vous renvoie, à ce sujet, à l'actuelle circulaire du 21 janvier 2019 dont le contenu à cet égard est identique à celui de la circulaire applicable à l'époque.

Enfin, en ce qui concerne une éventuelle modification de la réglementation en matière de marché public, elle ne peut être envisagée au niveau régional dans la mesure où elle relève de la compétence de l'État fédéral.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je voudrais dire explicitement que dans ma question il n'y avait pas de critiques à l'égard de la tutelle telle qu'elle s'est exercée. J'ai même dit, explicitement, que le SPW n'avait à l'époque pas connu de défaillances, à mon sens.

Cela étant, j'ai quand même un peu de mal à cautionner la position actuelle de votre administration. Je comprends que la tutelle ne puisse pas rétroagir là-dessus, pas de contestations, les actes de tutelle ont été posés à l'époque, il n'est pas question d'y revenir. Je ne conteste pas non plus le fait qu'à l'époque le SPW n'avait pas connaissance des éventuels liens entre tel mandataire et telle société de contact, mais aujourd'hui, ces liens-là sont établis. Et, au regard de l'article L1125-10 du CDLD relatif aux conflits d'intérêts, les choses me paraissent claires. Dans l'intérêt même de l'intéressé, il vaudrait mieux apporter une réponse claire et précise sur ce conflit d'intérêts, sans quoi la suspicion va se perpétuer alors qu'il y a un principe de présomption d'innocence. Cependant, ce refus de prendre position sur le conflit d'intérêts porte finalement préjudice à l'intéressé lui-même dans la mesure où aucune décision n'est prise. Il restera donc à la justice d'instruire le dossier en toute indépendance, bien sûr, sur base du principe de la séparation des pouvoirs et en vertu de l'article 245 du Code pénal, mais on connaît le rythme auquel la justice travaille donc c'est sans doute une affaire dont on aura à reparler longuement au fur et mesure de l'avancement des travaux judiciaires.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Pour le parquet, on suivra le sort que celui-ci réservera au dossier.

Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris, mais quand vous dites qu'il n'est pas possible pour l'administration d'établir un lien entre les sous-traitants et M. Clarinval, parlons-nous bien de faire le lien entre une entreprise qui s'appelle Clarinval Construct et M. Clarinval ? Cela semble assez évident pourtant, à moins que, cette société ait elle-même sous-traité. J'ai du mal à comprendre cela. On est également un peu surpris qu'il n'y ait pas de réponse claire et précise sur le conflit d'intérêts. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE SUIVI DE L'AFFAIRE DE L'ACCÈS À DES
DONNÉES CONFIDENTIELLES PAR UN
MANDATAIRE DE COURCELLES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le suivi de l'affaire de l'accès à des données confidentielles par un mandataire de Courcelles ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (cdH). - Monsieur le Ministre, le premier octobre dernier votre prédécesseur répondait à l'une de mes questions concernant l'accès d'un mandataire, par ailleurs ancien échevin et aujourd'hui parlementaire, de Courcelles à la plateforme numérique reprenant tous les dossiers préparatoires au Collège communal ainsi que les décisions qui en découlent.

Ces documents, en principe, sont confidentiels, y compris les décisions du Collège. La commune avait annoncé avoir envoyé une recommandation au procureur du Roi pour déposer plainte contre le mandataire en question.

Votre prédécesseur, M. Dermagne, m'avait indiqué, je cite : « mes services prendront contact avec les autorités communales dans le cadre d'une demande d'information sur ce dossier. J'estimerai ensuite si une instruction doit intervenir à mon niveau. À supposer que l'instruction révèle la commission d'une infraction pénale, le Parquet devrait être saisi comme l'impose l'article 29 du Code d'instruction criminel ».

Monsieur le Ministre, j'aimerais faire le suivi de ce dossier avec vous.

L'administration a-t-elle contacté les autorités communales de Courcelles ? A-t-elle demandé les informations sur ce dossier comme votre prédécesseur l'avait annoncé ? Une instruction a-t-elle lieu au sein du SPW à propos de ce dossier ? Si oui, l'instruction est-elle à présent terminée ? Quelles en sont les conclusions ? Quelle est la position du Gouvernement sur ces conclusions ? Avez-vous transmis le dossier

administratif au parquet ? Celui-ci en a-t-il assuré bonne réception ?

Je vous remercie de bien vouloir faire le point sur ce dossier.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, je vous confirme que mon prédécesseur s'y était engagé, l'administration a interrogé la commune concernée sur la problématique que vous évoquez. Le SPW Intérieur a, dès lors, adressé une demande d'information au Collège communal de Courcelles afin de récolter tous les éléments utiles à l'instruction du dossier. Je dois vous indiquer que la commune a répondu à cette demande par un courrier du 30 octobre que nous avons reçu le 3 novembre sur base de cette information, le SPW Intérieur a entamé une instruction du dossier. Il ne m'a pas encore communiqué les résultats de son analyse.

En conséquence, je réitère les propos de mon prédécesseur, à savoir qu'à ce stade, il est évidemment prématuré d'évoquer les sanctions auxquelles le mandataire concerné risque d'être exposé et qu'à supposer que l'instruction relève la commission ou l'éventuelle commission ou en tout cas, des indices quant à une commission d'une infraction quelconque, le Parquet alors, sera saisi comme dans d'autres dossiers en vertu de l'article 29 du Code d'instruction criminelle.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments d'informations. Je retiens qu'une instruction est en cours. Ce n'est pas par acharnement, mais c'est simplement pour reconnaître l'aboutissement du dossier. Je reviendrai évidemment auprès de vous pour connaître les conclusions qui seront tirées de cette instruction lorsque celle-ci sera arrivée à son terme.

(M. Beugnies, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'ABSENCE DE NOMINATION D'UN
ADMINISTRATEUR PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE
LOGEMENT DE SERVICE PUBLIC HAUTE
SENNE LOGEMENT EN VIOLATION
FLAGRANTE DU DROIT »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'absence de nomination d'un administrateur par le

conseil d'administration de la Société de logement de service public Haute Senne Logement en violation flagrante du droit ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (cdH). - Violation flagrante du droit.

Je crois que ces termes-là s'imposent, Monsieur le Ministre.

Le 17 septembre dernier, votre prédécesseur a cassé une décision du Conseil communal d'Écaussinnes concernant la désignation d'un administrateur au sein du conseil d'administration de la société de logement de services publics Haute Senne Logement et y a mis en demeure le Conseil communal de permettre cette désignation.

Le ministre des Pouvoirs locaux, votre prédécesseur, rappelait à cette occasion que la désignation du candidat présenté respectait la règle de représentation proportionnelle des groupes politiques au sein du conseil d'administration de la société de logement, que cette désignation n'emportait aucune illégalité manifeste, que, au contraire, elle répondait à la volonté libre et démocratique dont doit bénéficier le groupe politique concerné, comme tout groupe politique démocratique.

On en était là lorsque, le 28 septembre dernier, lors du dernier conseil communal, la majorité PS-MR-Ecolo a, pour la troisième fois, voté contre la désignation du même conseiller communal sans aucune forme de justification. Aucune indication de motivation, de fait ou de droit, n'a d'ailleurs été opposée à la désignation du représentant de ce groupe politique.

Monsieur le Ministre, le cirque n'a-t-il pas assez duré ?

Les mêmes causes produisant les mêmes conséquences, pouvez-vous m'indiquer dans quelle direction pourrait se diriger le résultat du recours inévitablement introduit contre cette nouvelle décision du conseil communal ?

Quels sont les outils mobilisables et les mesures que compte prendre le Gouvernement, ou vous-même en l'occurrence, pour que la volonté libre et démocratique de ce groupe politique soit pleinement respectée ?

N'y aurait-il pas matière à modifier le Code de la démocratie locale et de la décentralisation pour éviter de pareils écueils à l'avenir ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, le litige met en lumière les cas dans lesquels la mise en œuvre de la

représentation proportionnelle d'une commune ou d'une province dans les entités paralocales ou supralocales se trouve confrontée à un vote majorité contre opposition, soit en l'absence de consensus. Dans ce cas, les votes étant libres, on ne peut forcer les conseillers à voter en faveur de tel ou tel candidat.

Ce dossier met surtout en exergue deux interrogations difficilement conciliables.

La répartition par groupe politique garantit à une liste un nombre de mandats déterminé, mais lui permet-elle de désigner qui elle veut ?

Le conseil communal n'a-t-il pas un droit de regard sur le profil du candidat, considérant que celui-ci assure, d'une façon ou d'une autre, un mandat de représentation d'une commune ?

Les réponses que l'on peut apporter à ces deux questions ont des avantages et des inconvénients. Comme mon prédécesseur, j'ai donc l'intention de leur apporter une réponse légal.

En effet, le principe même de la représentation proportionnelle induit la volonté claire du législateur de permettre une représentativité des différents groupes politiques composant un conseil communal ou provincial dans les entités paralocales ou supralocales. Ce principe est, en réalité, une extrapolation mathématique de la volonté de l'électeur.

Partant, considérant que la personne proposée par un groupe politique revêt une candidature recevable du fait qu'elle remplit toutes les conditions du Code électoral et du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, il subsiste une difficulté de motivation objective dans le fait de refuser sa désignation.

Pour en revenir au dossier dont question, un recours a d'ores et déjà été introduit contre la délibération du Conseil communal d'Écaussinnes du 28 septembre. Je prendrai attitude à la lecture du rapport de mon administration.

Je rappelle que, par le biais d'un précédent arrêté d'annulation – vous l'avez évoqué –, mon prédécesseur avait mis en demeure le Conseil communal d'Écaussinnes de permettre la désignation du candidat présenté par le groupe Ensemble, M. Rossignol, au poste d'administrateur de la Haute Senne Logement lors de la plus prochaine séance du conseil communal et au plus tard dans les 40 jours suivant la réception de l'arrêté.

Force est de constater que le Conseil communal n'a pas ou pas encore respecté cette mise en demeure. Il lui reste peu de temps pour le faire.

Toutefois, à défaut, le Code de la démocratie locale ne me laisse pas sans armes face à cette situation. Son article L3116-1 indique que l'autorité de tutelle peut, par

arrêté, désigner un commissaire spécial lorsqu'une personne morale de droit public ou un organisme visé par l'article L3111-1, § 1er, lèse l'intérêt général, reste en défaut de fournir les renseignements et les éléments demandés, ou de mettre en exécution les mesures prescrites par la loi, les décrets, les arrêtés, ou les règlements ou les statuts ou par une décision de justice coulée en force de chose jugée.

Le commissaire spécial est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires en lieu et place de l'autorité défaillante, dans les limites du mandat qui lui a été donné par l'arrêté qui le désigne.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse, à laquelle je souscris totalement. J'ai plaidé tout à l'heure, dans le cadre d'un autre débat, sur le principe de confiance à l'égard des pouvoirs locaux. Cela ne veut cependant pas dire qu'il faille cautionner d'éventuels errements.

En occurrence, ici, on est face à un carrousel, qui est, objectivement, injustifiable au regard du principe de la représentation proportionnelle auquel vous avez fait allusion. C'est un principe démocratique important.

Je crois qu'ici, dans cette affaire, indépendamment de toute considération politique ou de toute considération personnelle, c'est vraiment l'exercice de la démocratie qui est mis en péril. Je pense en effet que vous n'aurez pas d'autre solution, si le conseil communal persiste dans ses errements, à désigner un commissaire spécial pour faire prévaloir le droit et le respect de la démocratie.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU GROUPE
DE TRAVAIL RELATIF AUX COMPENSATIONS
FINANCIÈRES RÉCLAMÉES AUX COMMUNES
SUITE À LA SUSPENSION DE L'EXÉCUTION
DES MARCHÉS PUBLICS PENDANT LA CRISE
DE LA COVID-19 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'avancement des travaux du groupe de travail relatif aux compensations financières réclamées aux communes suite à la suspension de l'exécution des marchés publics pendant la crise de la covid-19 ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). - Monsieur le Ministre, j'ai interrogé votre prédécesseur à plusieurs reprises, en juillet et en septembre dernier, sur la situation de ces

nombreuses communes qui reçoivent aujourd'hui d'importantes demandes d'indemnités de la part d'entreprises qui ont dû suspendre l'exécution de marchés publics en raison de la crise sanitaire, principalement lors de la première vague et du premier confinement. Face à ces demandes d'indemnités, les pouvoirs locaux sont parfois un peu perdus quant à la réaction à adopter. Cela devient de plus en plus compliqué pour elles de se contenter d'accuser réception, comme il était conseillé il y a quelques mois. Or, on sait à quel point – on en a encore parlé tout à l'heure – la situation financière des communes est déjà difficile.

Lors de notre dernier échange sur le sujet, le ministre Dermagne m'indiquait qu'un groupe de travail élargi à l'ensemble des représentants des pouvoirs adjudicateurs wallons travaillait actuellement, en concertation avec la Confédération de la construction wallonne, à l'élaboration d'une solution wallonne commune visant à répondre de manière pragmatique, juste et légale, pour reprendre ses mots, aux réclamations d'indemnités des adjudicataires. C'est évidemment essentiel pour les plus petites communes qui ne disposent pas de service juridique spécialisé dans ces questions complexes. Il espérait une solution dans les prochains jours, voire les prochaines semaines.

Dès lors, j'aurais souhaité savoir où en était la réflexion à ce sujet. Est-elle sur le point d'aboutir ? Quand des critères et des lignes directrices clairs pourront-ils être adoptés et communiqués aux communes ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, je dois vous indiquer qu'effectivement un groupe de travail élargi à l'ensemble des pouvoirs adjudicateurs wallons a été mandaté par le Gouvernement wallon afin d'entamer une concertation avec la Confédération de la construction wallonne.

Pour rappel, l'objectif de ce groupe élargi est d'élaborer un projet de texte qui définit le dommage indemnisable pendant la période de la crise sanitaire et les modalités de l'indemnisation dans le cadre des marchés publics de travaux.

Une liste des coûts indemnifiables identifiés par la Confédération de la construction a été soumise au groupe. À la suite de son analyse, celui-ci a formulé plusieurs propositions permettant de définir une position juridique et financière tenable pour les pouvoirs adjudicateurs wallons. Cette position doit être présentée à la Confédération de la construction en vue de recevoir son approbation.

En effet, si le principe d'une participation partagée des surcoûts engendrés par la pandémie est actuellement

acquis de part et d'autre, il reste à en déterminer les modalités concrètes et pratiques.

Vous comprendrez, dès lors, que je ne puis dévoiler ici et maintenant la teneur de nos propositions. Soyez cependant à nouveau assuré que ce sujet retient toute notre attention. En effet, dans l'attente de l'aboutissement de ces négociations, ce ne sont pas seulement les pouvoirs locaux qui se trouvent démunis, mais l'ensemble des pouvoirs adjudicateurs wallons, en ce compris le SPW.

Il s'agit, comme vous l'imaginez aisément, d'un sujet suscitant de longues discussions, la volonté étant précisément d'épuiser, par ces négociations, l'ensemble des réclamations pouvant survenir dans le cadre de l'exécution des marchés publics en suite de la présente crise.

L'enjeu est important puisque, outre le fait, d'annoncer des lignes directrices à suivre, il convient d'éviter la survenance de nombreux contentieux indemnitaires qui ne manqueraient pas d'être portés devant les instances judiciaires, engendrant de longues et coûteuses procédures pour les pouvoirs adjudicateurs wallons, et donc aussi, par définition pour les pouvoirs locaux.

M. le Président. - La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). - Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Ministre.

Je peux complètement vous rejoindre dans l'importance de faire les choses bien et d'éviter effectivement de se lancer dans des risques de procédures interminables et surtout risquées pour l'ensemble des parties. Il y a aussi par contre l'importance d'avancer. Là, je me réjouis de voir que le travail progresse, de voir qu'on arrive quand même dans les dernières étapes de la procédure, puisque le plus gros était quand même de déterminer les différents éléments qui pouvaient faire l'objet des indemnités ou pas. Il me semble que ce sont des éléments qui sont en train d'avancer, de ce que je peux déceler de votre réponse.

J'espère néanmoins que les choses pourront aboutir et atterrir prochainement. Je ne vais pas m'éterniser, mais je ne manquerai pas de revenir à la charge prochainement, dans les prochaines semaines.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE DE LA
COVID-19 SUR LES FINANCES COMMUNALES
ET LES MESURES DE SOUTIEN »**

**QUESTION ORALE DE M. SAHLI À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LE
RÔLE ET LE FINANCEMENT DES
COMMUNES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Demeuse, sur « l'impact de la crise sanitaire de la covid-19 sur les finances communales et les mesures de soutien » ;
- M. Sahli, sur « l'impact de la crise sanitaire sur le rôle et le financement des communes ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). - Monsieur le Ministre, cette question était prévue avant de savoir qu'il y avait l'audition du CRAC programmée à l'agenda de notre commission, donc cela fait écho. Cela permettra peut-être d'apporter d'autres précisions de votre part.

Le journal *L'Écho* publiait récemment les résultats d'une étude menée par le consultant A&T Efficiency sur la situation des finances communales à l'occasion de la première modification budgétaire 2020 effectuée ces derniers mois par les communes. Évidemment, l'impact du covid-19 et des mesures prises pour y faire face est conséquent. On parle, selon cette étude, de près de 12 millions d'euros pour les frais de fonctionnement – gel, masques, télétravail, et cetera –, de 27 millions d'euros pour des dépenses plutôt de type relance et soutien, de 8 millions d'euros de pertes de recettes fiscales.

La Région a pris d'importantes mesures cette année en vue de soulager les communes, on en a parlé tout à l'heure : souplesse budgétaire, compensations du manque à gagner fiscal également, des millions d'euros débloqués en soutien informatique, compensation des pertes attendues au Fonds des communes. Néanmoins, on l'a dit tout à l'heure aussi, la crise s'éternise et l'impact sera important en 2021 et en 2022.

Dès lors, j'ai plusieurs questions sur lesquelles j'aurais souhaité vous entendre. Les chiffres communiqués par le consultant A&T Efficiency correspondent-ils à ceux en votre possession ? Comment évaluez-vous aujourd'hui l'impact du covid-19 sur les finances communales ?

En réponse aux interrogations soulevées par *L'Écho*, vous annonciez votre souhait de prolonger l'année

prochaine les mesures prises jusqu'ici. Pouvez-vous nous en dire plus ? Quelles seront les mesures prolongées ? De nouvelles mesures complémentaires sont-elles à l'ordre du jour ?

Enfin, pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement des travaux de la *task force* consacrée aux finances communales ? Là aussi, cela rejoint ce que nous disions tout à l'heure.

M. le Président. - La parole est à M. Sahli pour poser sa question.

M. Sahli (PS). - Monsieur le Ministre, la crise sanitaire que nous traversons depuis plusieurs mois a eu un effet dramatique sur notre économie, mais aussi sur les pouvoirs publics en général. Leur rôle et leur financement ont eu des effets non négligeables, notamment par l'effondrement des différents paramètres macroéconomiques, et particulièrement sur l'inflation. Cet impact se traduit ainsi par une diminution, purement mécanique, du Fonds des communes pour l'année 2020, un peu plus de 8 millions d'euros.

Dans ce cadre, et en plus d'autres soutiens aux pouvoirs locaux, il a été décidé, lors de l'ajustement budgétaire, de compenser cette diminution via une dotation spécifique covid de 8 millions d'euros. Toutefois, cette diminution du Fonds des communes aura encore un impact sur les exercices à venir. En effet, les communes ont reçu de nouvelles prévisions de leur dotation du Fonds des communes pour les années à venir, et elles sont revues à la baisse jusqu'en 2024, par rapport aux prévisions transmises en 2019. D'autres mesures compensatoires sont-elles envisagées au-delà de 2020 ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Messieurs les Députés, dès lors que vous n'identifiez pas les mesures vous visez particulièrement, je préciserai avant tout que tant les mesures d'assouplissement budgétaire que l'aide régionale a opéré via les prêts CRAC avec prise en charge totale des intérêts par la Région, ou encore la possibilité de financement offerte aux communes en matière de relance économique, n'étaient pas limitées en 2020, mais la circulaire prévoit qu'elles peuvent concerner l'année 2021.

Par ailleurs, j'ai obtenu lors du conclave sur le budget que l'on vous soumettra bientôt le maintien à leur niveau de 2020 du montant des compensations, mesures liées au plan Marshall, mais aussi des mesures liées aux réductions du précompte immobilier. Il s'agit approximativement d'un montant de 30 millions d'euros, ce qui n'est en soi pas anecdotique.

Concernant l'impact réel de la crise, il ne pourra véritablement être précisé que sur base des dernières

modifications budgétaires encore à recevoir et, de manière plus affinée encore, lorsque l'on aura les comptes.

Les communes ont transmis leurs premières modifications budgétaires 2020 en mai et juin derniers. Pour la plupart, elles intègrent les résultats des comptes 2019 et les premiers effets de la crise.

Les modifications budgétaires que l'administration commence à recevoir vont faire l'objet d'une analyse plus approfondie dans les prochaines semaines, afin d'analyser les conséquences de la crise et des décisions prises, en toute autonomie, par les élus communaux dans le cadre des mesures d'assouplissement budgétaire.

Je rappelle que je me suis engagé – je l'ai dit tout à l'heure – à présenter au Gouvernement, avant le 31 mars 2021, une évaluation complète de l'impact de la crise sanitaire, tant pour l'année 2020 sur la base d'éléments avérés que, de manière plus affinée, pour l'année 2021.

La *task force* « Finances locales » s'est réunie à la fin du mois d'août. À cette occasion, ont été présentés :

- les premières simulations réalisées par le SPF Pensions en matière d'évolution des charges pensions à l'horizon 2030 ;
- les études réalisées par le SPW IAS et Belfius pour une estimation de l'impact de la crise sur les finances communales ;
- les travaux menés par le Fédéral dans le suivi de la situation des CPAS.

À la suite de cette réunion, il a été demandé au Service public fédéral Pensions d'actualiser les prévisions réalisées à l'horizon de 2030 pour y intégrer les effets des cotisations de la responsabilisation, de la mise en œuvre d'un second pilier de pensions pour les agents contractuels.

Ces simulations me sont parvenues récemment et sont en cours d'analyse par mes collaborateurs.

La *task force* aura également à préparer, pour la fin du premier trimestre 2021, l'évaluation des mesures d'assouplissement des règles budgétaires et leur impact sur les budgets 2020 et 2021 des communes.

En ce qui concerne la diminution de la dotation régionale allouée au fonds des communes en 2020 et la baisse que les communes ont pu observer entre les prévisions budgétaires 2020, communiquées en 2019, et la dotation finalement arrêtée en 2020, elle n'est pas entièrement liée à la crise.

Cette diminution s'explique, en effet, par deux éléments :

- le premier est la baisse des taux prévisionnels d'inflation publiés par le Bureau fédéral du Plan. Le taux prévisionnel d'inflation de 2020 était de 0,8 % au moment de répartir le fonds, alors qu'il

était de 1,51 % en 2019 lorsque furent calculées les prévisions budgétaires pour 2020. On peut, dès lors, déduire de cette diminution l'incidence de la crise.

- le second élément explicatif est l'actualisation des données statistiques utiles pour le calcul de la tranche IPP de la dotation de péréquation fiscale du fonds. Les prévisions budgétaires de 2020 ont été calculées en 2019 sur la base des données relatives à l'exercice fiscal 2017, alors que la tranche IPP a été calculée en 2020 en tenant compte des statistiques relatives à l'exercice fiscal 2018 – j'espère que vous suivez toujours – comme le prévoit l'article L1332-11 du CDLD.

Ce second élément est donc indépendant de la crise.

Comme je l'ai rappelé, de nombreuses mesures restent maintenues pour l'année 2021. Et l'évaluation à présenter avant le 31 mars 2021 sera pertinente pour déterminer les actions nécessaires à mener à ce moment.

M. le Président. - La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse extrêmement chiffrée. Je ne manquerai pas de la relire, je vous l'avoue, pour être sûr de n'avoir rien loupé.

J'ai en tout cas bien compris qu'il y avait un rendez-vous au 31 mars 2021 et je pense que c'est un rendez-vous important. On suivra avec attention l'évaluation qui sera menée à ce moment-là.

Je pense, par ailleurs, qu'il est important de ne pas attendre ce moment-là et d'avancer. Vous le faites puisque j'ai bien entendu la bonne nouvelle du maintien et de la prolongation des compensations régionales pour 2021. C'est une véritable bonne nouvelle parce que c'est aussi une bouffée d'oxygène pour les communes qui dépasse largement la simple souplesse budgétaire puisque là on parle vraiment d'argent frais.

Par ailleurs, en ce qui concerne les travaux de la *task force* j'entends que les choses progressent.

Je ne peux vraiment qu'appeler à ce que l'on puisse avancer vers des propositions et des solutions le plus rapidement possible et donc de nouveau on suivra les travaux régulièrement et je reviendrai dans quelques semaines avec des questions complémentaires. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour les éléments de réponse. Moi aussi je prendrai le temps de relire la question avec attention.

Cependant, il me plaît de rappeler que le fonds des communes constitue quand même – et ce n'est pas à vous que je vais le rappeler eu égard à votre expertise à

la fois de municipaliste, aujourd'hui de ministre – une source majeure de financement pour les communes. Il représente plus ou moins 25 % des recettes communales à l'ordinaire.

Ce qui est au-delà des chiffres, je pense que ce qui a manqué dans la missive de l'administration, ce sont des explications.

Aujourd'hui, les communes ont reçu en septembre de nouvelles prévisions qui contredisent celles qui ont été communiquées l'année passée et qui reprennent un certain nombre de chiffres, mais des chiffres en diminution par rapport à l'année passée.

Je prends un exemple au hasard : la commune de Chapelle-lez-Herlaimont, où sur la période 2020-2024, elle va perdre plus de 1,4 million d'euros. Donc il y a une interrogation parce que, effectivement, vous avez mis en avant deux éléments importants, mais les communes n'ont pas eu connaissance de ces éléments-là.

Il serait peut-être intéressant que des explications puissent être formulées dans ce sens-là, de manière à ce qu'elles puissent, non seulement, comprendre la décision, mais aussi, d'envisager l'avenir surtout par rapport aux communes qui sont sous plan de gestion. Pour rappel, elles ont élaboré leur plan de gestion en fonction des informations qui ont été communiquées l'année passée. Aujourd'hui, elles vont devoir revoir, mais avec un certain nombre d'inconnues.

Nous comptons sur vous, Monsieur le Ministre, eu égard à votre sensibilité, en tous les cas, pour rester attentif à cette situation de manière à continuer à aider les communes pour leur apporter les meilleures réponses possibles à leurs citoyennes et citoyens. Merci.

(M. Courard, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'AIDE DES CELLULES DE GESTION
CENTRE-VILLE AUX COMMERÇANTS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'aide des cellules de gestion centre-ville aux commerçants ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). - Monsieur le Ministre, la crise sanitaire et les mesures mises en place pour y faire face ont contraint nombre de commerces à devoir fermer l'accès à leur boutique et à mettre en place des services

de *click & collect* pour répondre aux demandes de leurs clients. Apparemment, c'est loin de bien fonctionner parce que, d'après les dernières informations que nous avons ici, à peine 20 % du chiffre d'affaires habituel est assuré, semblerait-il.

Certains essaient également de mettre en place des services de livraison de leurs marchandises.

Mais la concurrence contre les géants du web, par exemple Amazon, est rude et les petits indépendants sont souvent fort dépourvus pour y faire face. Notamment en ce qui concerne la livraison qui est très chronophage et demande une logistique propre.

Pour y remédier, le collège hannutois, avec la gestion centre-ville, et malheureusement M. Douette est parti, a mis en place un système de livraisons à domicile. C'est gratuit tant pour les habitants que pour les commerçants. Les gens commandent en ligne ou par téléphone au magasin et s'ils n'ont pas la possibilité d'aller eux-mêmes chercher leur marchandise, ils sont livrés gratuitement. C'est une équipe de stewards de la gestion centre-ville qui, avec le véhicule de l'ASBL, se rendent chez les commerçants puis chez les clients pour les livraisons quotidiennes.

Ils vont également mettre en place un *click & collect* centralisé avec des horaires plus tardifs, par exemple.

Monsieur le Ministre, allez-vous inciter les communes à généraliser ce type d'aide aux commerçants ?

Allez-vous soutenir financièrement les communes qui s'engagent dans cette démarche à travers les cellules de gestion centre-ville ? Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, comme vous l'évoquez, face à la crise, de nombreuses initiatives ont été prises par nos communes et c'est rassurant.

Elles démontrent – s'il le fallait encore – le dynamisme et la créativité dont font preuve nos pouvoirs locaux pour atténuer, autant que possible, les conséquences, parfois désastreuses, pour nos concitoyens, les entreprises et les commerces locaux de cette crise.

La presse fait d'ailleurs régulièrement écho à ces actions de proximité, très souvent pertinentes et de qualité, et souligne leur importance, dans le cadre de la sortie de cette crise.

Je constate aussi que ces initiatives sont menées le plus souvent par les communes, dans le cadre de leur autonomie, en partenariat avec des acteurs locaux, qu'ils

soient industriels, associatifs ou commerçants, parfois même en pluricommunalité.

C'est dans ce contexte que j'ai pris connaissance de l'action menée par le collège hannutois, s'appuyant sur l'association de la gestion de centre-ville, pour mettre en place, au profit de la population et des commerçants locaux, un système de livraison gratuite à domicile, que vous avez bien décrit, une livraison à domicile par des stewards urbains à l'aide du véhicule de l'ASBL.

L'initiative de la Ville d'Hannut me paraît tout à fait appropriée aux réalités locales, vu notamment la forte concentration de commerces de proximité sur son territoire. Elle me semble, par ailleurs, s'inscrire dans la stratégie régionale de développement durable, qui encourage l'essor des circuits courts afin de renforcer l'économie locale et soutenir l'emploi wallon.

Ce type d'initiative est encouragé par la Région depuis de nombreuses années. Cela étant, il n'est pas dans mes intentions de faire en sorte que ce type d'aide soit généralisée à l'ensemble des communes wallonnes. Il s'agit, en effet, de respecter le principe d'autonomie communale et de permettre la prise en compte concrète des spécificités locales.

Enfin, concernant plus particulièrement le dispositif de gestion de centre-ville sur lequel s'appuie le Collège communal d'Hannut, je me dois avant tout de vous rappeler que celui-ci ne relève pas de mes compétences, mais bien de celles du ministre de l'Économie et du Commerce.

La Déclaration de politique régionale a cependant formulé des recommandations claires en la matière, dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique intégrée de la ville, notamment pour « renforcer le soutien au commerce en ville, encourager la localisation des commerces de proximité, en particulier les commerces de détail, ou encore consolider le rôle des gestions de centre-ville ».

C'est dans ce contexte et compte tenu des objectifs spécifiques poursuivis, en étroite concertation avec mon collègue, le ministre de l'Économie, que des mesures conjointes devraient être proposées prochainement au Gouvernement. Le cas échéant, certaines de ces mesures pourraient viser à soutenir des initiatives telles que celle prise par la Ville d'Hannut et son association de gestion de commerces en centre-ville.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Je savais évidemment que vous alliez parler de l'autonomie communale. C'est pourquoi on parle bien, dans notre question, d'incitation, on pourrait même dire de recommandation. Il n'y a évidemment aucune intention d'obligation, mais plutôt d'incitation.

De plus, vous vous doutez que le soutien financier sert de moteur pour ce type de démarche. En ce sens, on regrette qu'il n'y ait pas de soutien financier. Nous restons persuadés que la Région wallonne a un rôle à jouer pour motiver les villes et communes à entamer ce type de démarche pour venir en aide aux commerçants des centres-villes, qui sont très impactés par la crise. On n'hésitera pas évidemment à se tourner vers le ministre de l'Économie sur ce dossier.

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES CONSÉQUENCES DE LA COVID-19 SUR
LA GESTION COURANTE DES CIMETIÈRES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les conséquences de la covid-19 sur la gestion courante des cimetières ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). - Monsieur le Ministre, en avril, mai et juin derniers, une dérogation avait été proposée aux communes afin de leur permettre d'exhumer des tombes non concédées ou mal entretenues jusqu'au 15 juin, alors que la période autorisée s'étale, pour des raisons sanitaires liées à la chaleur, du 15 novembre au 15 avril. Cette latitude devait permettre aux cimetières d'accueillir la surmortalité liée au covid-19, mais aussi de soulager les communes contraintes de stopper les chantiers d'exhumation en cours en raison de la crise sanitaire et qui ont perdu, de ce fait, plusieurs semaines.

Mi-septembre, votre prédécesseur indiquait avoir été sollicité par des demandes de dérogation par 14 communes. Le délai de dérogation expiré, ces communes devaient rendre un rapport. Êtes-vous aujourd'hui en mesure de fournir ce récapitulatif et d'en informer utilement cette commission ? Des difficultés ont-elles été rencontrées ?

Face à la deuxième vague que nous connaissons aujourd'hui et les décès qui, malheureusement, s'ensuivent, les dispositifs qui ont prévalu lors de la première vague seront-ils à nouveau instaurés ?

Quelles seront les mesures sanitaires particulières qui s'imposeront dans la gestion des cimetières en période de pandémie, même si nous sommes en hiver cette fois-ci ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame la Députée, je dois d'abord vous répondre que, à ce jour, mon

administration a réceptionné neuf rapports sur les 14 réclamés aux communes ayant bénéficié de cette mesure. Un rappel vient d'être adressé aux retardataires leur enjoignant de fournir les informations pour le 30 novembre au plus tard. Je ne suis pas, à ce stade, en mesure de vous présenter une analyse complète de cette opération.

La seconde vague de la covid-19 est en cours alors que vient de débiter la période sanitaire pour pratiquer les assainissements de terrain. Il n'est donc pas utile d'envisager de nouvelles mesures actuellement. En revanche, je serai attentif à l'évolution de la situation sanitaire d'ici le mois d'avril 2021 afin d'adapter la posture la plus appropriée.

Concernant les mesures sanitaires qui s'imposent aux acteurs des cimetières – puisque vos questions se rapportent aux assainissements des sites –, les exhumations techniques, comme toute mission communale extérieure, sont réalisables pour autant que des mesures de sécurité soient prises.

De façon réaliste, et sans minimiser le moins du monde la difficulté de cette mission et réalité de la crise, je rappelle que, dotés des équipements de protection individuelle obligatoires, les agents communaux qui pratiquent cette tâche sont déjà largement protégés.

Il incombe aux autorités communales de fournir le matériel adéquat pour la préservation de ces agents. Mon administration en fournit la liste sur simple demande électronique : cgpf.dqo.5@spw.wallonie.be.

Pour ce qui est de la situation particulière de Charleroi – je suppose que c'était M. Tzanetatos qui s'exprimait –, mon administration examine les pièces qui lui ont été communiquées par la ville. Je ne dispose donc pas encore de ses conclusions, mais nous aurons, je n'en doute pas, l'occasion d'en parler dès que j'en aurai pris connaissance.

Cela étant, il m'est d'ores et déjà possible de répondre à certaines questions :

- d'une part, parce que les informations ont fait l'objet de déclarations dans les médias de M. Mahmut Dogru, échevin des cimetières ;
- d'autre part, parce que j'ai tenu à ce que mon administration organise des réunions avec la commune, afin d'analyser exactement la situation et d'aider la ville à en sortir rapidement.

C'est là une première réaction d'urgence qui se veut constructive.

La seconde fut d'accorder, dès l'annonce de la fermeture des cimetières, une dérogation permettant à la Ville de Charleroi de pratiquer ses exhumations dès le 9 novembre – au lieu du 15 – afin d'éviter tous travaux durant une période de fréquentation des sites.

Concernant la dérogation au délai sanitaire dont bénéficient 14 communes, dont Charleroi, on peut regretter que celle-ci ne l'ait pas appliquée pour organiser des assainissements de grande ampleur, préférant exhumer un corps pour chaque nouvelle inhumation. Il faut savoir, en effet, qu'une campagne d'assainissement organisée permet, en moyenne, de libérer de 60 à 100 emplacements « pleine terre » par jour, par 20 fossoyeurs.

Pour revenir au chiffre évoqué de 2 000 exhumations annuelles nécessaires, après analyse et concertation avec la ville sur les chiffres des inhumations pour la période 2015-2020 pour les 20 cimetières concernés, il apparaît que 805 emplacements prévisionnels en pleine terre sont nécessaires par an.

Sachant que la Ville de Charleroi dispose d'une équipe d'une trentaine de fossoyeurs, il me paraît encore possible d'éviter la saturation annoncée, d'autant que les chiffres signalent une diminution progressive d'un tiers des inhumations en pleine terre au cours des cinq dernières années.

Mes services et ceux de la ville travaillent donc de concert en ce moment, afin de restaurer une situation de gestion plus sereine des cimetières carolos dans les prochains mois, et ce, au bénéfice de tous, dans ce domaine qui est important et humainement délicat.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour tous ces éléments de réponses. De toute façon, par rapport à la surmortalité et l'ensemble des rapports des 14 communes, nous attendons la fin de l'année 2020, pour avoir une idée, une analyse approfondie de l'ensemble de la situation.

Heureusement, il y a de plus en plus de crémations, ce qui demande moins de concessions dans les cimetières.

J'attends d'avoir une analyse plus approfondie à la fin de l'année, et je reviendrai sans doute début 2021 sur le sujet.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES
RÉUNIONS À DISTANCE DES ORGANES
COMMUNAUX EN PÉRIODE DE PANDÉMIE »**

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES AVANCÉES DE LA DIGITALISATION
ADMINISTRATIVE AU SEIN DES COMMUNES
WALLONNES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Demeuse, sur « le soutien à l'organisation des réunions à distance des organes communaux en période de pandémie » ;
- M. Antoine, sur « les avancées de la digitalisation administrative au sein des communes wallonnes ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). - Monsieur le Ministre, face à la reprise de l'épidémie – on en a également parlé tout à l'heure – plusieurs décrets ont été adoptés ce 1er octobre 2020, afin de prolonger la possibilité pour les organes communaux et de CPAS, entre autres, de tenir les réunions de leurs conseils par vidéoconférence, et ce, jusqu'au 31 mars 2021.

En pratique, de nombreuses communes et CPAS ont donc fait ce choix, notamment suite à la mise en quarantaine de plusieurs de leurs membres. Et les choses se passent en général plutôt bien, il faut le dire. Mais il faut aussi constater que l'interaction et les facilités d'accès à ces nouvelles technologies ne sont pas toujours les mêmes pour l'ensemble des mandataires, vous avez pu le constater comme moi, et en faire l'expérience dans d'autres cénacles où nous siégeons ensemble.

Certaines situations spécifiques me poussent ainsi à vous interroger sur les moyens mis en place, de façon à soutenir les élus qui ne sont pas du tout familiers avec les outils technologiques.

Ainsi, quel soutien la Région apporte-t-elle concrètement aux communes et CPAS pour leur permettre de tenir les réunions de leurs organes en vidéoconférence ?

Un soutien spécifique en matériel et en moyens humains pour accompagner les mandataires en situation de fracture numérique est-il mis en œuvre ? Je pense particulièrement à certaines petites communes où il n'y a pas assez d'agents communaux ou du CPAS, pour accompagner les élus en difficulté durant la réunion, dans l'idée de les mettre dans une salle communale et de

les accompagner tout au long de la réunion pour utiliser les outils technologiques. Le personnel communal, est pas toujours disponible. Par exemple, ne pourrait-on pas imaginer une équipe régionale de soutien de type volante qui pourrait être mise en place à cet effet ? C'est une piste parmi d'autres, mais je souhaiterais vous entendre sur les possibilités qui existent à cet effet.

M. le Président. - La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre, nous étions en train de deviser sur le frelon asiatique dans la commission voisine, sujet bien plus délicat que celui que nous allons aborder, et qui a encore été abordé pas plus tard que ce midi, puisque nous avons un conseil d'administration de l'Union des villes et des communes, où nous avons largement abordé la question des conseils communaux à distance et de la nécessaire digitalisation d'un certain nombre de documents, mis à la disposition de nos concitoyens et de leurs élus. Avec la deuxième vague de la pandémie et la généralisation légitime du télétravail, un grand nombre de villes et communes organisent des permanences en dehors des horaires fixes ou sur rendez-vous. D'autres permettent à leurs concitoyens de commander en ligne certains documents ou d'effectuer des démarches administratives depuis leur domicile. Enfin, certaines encore plus pointues, je veux citer l'exemple réussi de la Ville de Nivelles, ont lancé un véritable e-guichet avec un nouveau module sur leur site internet conçu par une société spécialisée en la matière.

En ces temps de crise sanitaire et de confinement, cela n'est plus un gadget, me semble-t-il, mais c'est un service supplémentaire ô combien précieux mis à la disposition de nos concitoyens.

Du reste, ces mêmes citoyens peuvent l'utiliser, cet e-guichet, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, l'authentification de l'utilisateur étant sécurisé via sa carte d'identité ou l'utilisation d'un lecteur de carte, ou bien sûr grâce à l'application Itsme pour les tablettes et smartphones, sans devoir créer un compte.

Face à cette digitalisation si nécessaire que bienvenue pour l'avenir, où en sont les communes wallonnes ? Combien d'entre elles disposent-elles d'un e-guichet ?

Sur la même matière de digitalisation, un grand nombre de mandataires communaux souhaiteraient que votre département acquiert un logiciel de vote permettant aux conseils communaux de dénombrer les votes favorables ou défavorables, mutualisant ainsi son coût, et enfin de mettre en ligne les délibérations du collège, tout au moins les décisions, pour éviter que les élus ne doivent déranger les employés en télétravail et préparer dans le même temps leur délibération ou leurs questions au conseil communal.

Voilà un ensemble de questions, Monsieur le Ministre, sur la digitalisation qui est un de vos défis pour les prochains mois.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Messieurs les Députés, incontestablement, la pandémie a notamment pour effet d'accroître sensiblement le recours aux processus digitaux, en ce compris au niveau des pouvoirs locaux.

Parmi ces processus, le télétravail de plus en plus généralisé et le recours aux guichets de commande et de paiement en ligne de documents administratifs sont indéniablement des outils précieux pour diminuer les contacts potentiellement à risque.

J'appelle toutefois à la coexistence des guichets et des permanences physiques car, malgré la pandémie, le service au public est une mission essentielle qui doit continuer à être assurée, notamment à l'égard de nos concitoyens qui n'ont pas accès aux outils digitaux ou qui ne maîtrisent pas suffisamment ceux-ci.

Sur le plan statistique, il ne m'est pas possible de vous donner le nombre exact de communes disposant d'un guichet électronique, car la demande augmente constamment et plusieurs fournisseurs de services digitaux peuvent y satisfaire.

En termes de soutien financier en matière d'informatique et de digitalisation, je vous rappelle qu'un budget de 10 millions d'euros est réservé, dans le cadre de Get up Wallonia, en faveur des communes et des CPAS, afin de les aider à améliorer l'infrastructure informatique locale. Cette amélioration passe notamment par l'achat de nouveau matériel, la mise à jour ou l'acquisition de nouveaux logiciels, ou encore une plus grande digitalisation des missions au profit des citoyens et des entreprises.

Concrètement, le montant de 10 millions d'euros a été réparti entre les entités en fonction du chiffre de la population, les montants forfaitaires varient de 5 000 à 500 000 euros.

Les circulaires explicatives destinées aux communes et aux CPAS quant à l'utilisation de la subvention sont prêtes, et devraient être envoyées très prochainement. La subvention sera versée anticipativement, au plus tard le 31 décembre 2020.

D'un point de vue administratif, pour assister les communes et les CPAS dans l'organisation des séances à distance de leurs conseils, l'autorité de tutelle a publié un vade-mecum le 3 mai dernier, auquel il est renvoyé pour la période couverte pour les décrets du 1er octobre 2020 organisant jusqu'au 31 mars 2021 la tenue des réunions des organes communaux, provinciaux et de CPAS.

Ce vade-mecum explique notamment qu'une totale liberté est laissée à l'organe compétent pour organiser la séance, et pour choisir, avec l'aide des grades légaux, l'outil numérique qui semblera le plus adapté à la situation, tout en permettant à tous les membres du conseil de participer simultanément à la séance.

D'un point de vue pratique, le décret du 1er octobre organisant jusqu'au 31 mars la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux prévoit que c'est le directeur général, sous la responsabilité du collège communal, qui veille au bon déroulement des séances virtuelles et qui se tient à la disposition des membres du collège et du conseil, afin de leur donner toutes les explications requises en rapport avec ce mode de réunion.

Il s'assure notamment que tous les membres du collège et du conseil disposent des moyens techniques leur permettant de participer aux séances. À défaut, le matériel requis est mis à leur disposition, soit dans un local de l'administration, soit, encore mieux, à leur domicile.

C'est donc le principe de l'autonomie communale qui prévaut en la matière et, à ce jour, aucune équipe régionale de soutien n'a été mise en place.

Dans le respect de l'autonomie communale, les moyens financiers dégagés dans le cadre de Get up Wallonia pourront, le cas échéant, être affectés à cette finalité.

M. le Président. - La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je pense qu'on est face à un défi qui est aussi une belle opportunité, notamment de rendre nos conseils communaux accessibles au plus grand nombre par cette diffusion sur le site internet, mais aussi toute une série de documents. On l'a dit tout à l'heure, et je rejoins M. Antoine en la matière, il faut continuer à travailler en ce sens. Et vous avez raison, Monsieur le Ministre, sans oublier les personnes qui n'ont pas cette facilité d'accès aux nouvelles technologies, c'est un point qui ne doit jamais être oublié en la matière. Je pense que la subvention prévue tombera à point.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les difficultés, notamment dans l'accompagnement de certains mandataires pour suivre ces débats, j'ai été interpellé par plusieurs toutes petites communes ou tout petits CPAS qui ont deux-trois personnes dans l'administration. Ces deux-trois personnes ont beaucoup de mal à se libérer une soirée, pour accompagner un mandataire pour suivre les séances du CPAS.

Peut-être que là, je reviens avec mon idée d'équipe volante ou bien tout autre idée, mais en tout cas de réfléchir à une solution pour cette toute petite structure, qu'elle puisse mettre en place une solution pour

permettre à ses mandataires de suivre pleinement les débats de leur conseil de CPAS ou de leur conseil communal. Je pense que c'est une piste à poursuivre, et je vous remercie pour l'ouverture en la matière.

M. le Président. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - On sent que chez le ministre, il y a le mandataire local qui veille et qui est toujours bien présent en lui, et je m'en réjouis. Cela donne beaucoup de sens et d'efficacité à sa démarche comme ministre des Pouvoirs locaux.

Un, je voudrais attester, pour avoir participé à un conseil communal à distance du nombre de personnes qui ont suivi. C'est assez remarquable, parce qu'il a duré cinq heures, et nous avons oscillé entre 70 et 120 personnes qui suivaient les débats. C'est un succès réel, et bien plus que les 7-8 personnes que nous avons d'habitude qui sont ou supporters des uns, ou passionnés par les autres.

Je vous invite, Monsieur le Ministre, à réfléchir, peut-être même hors pandémie, avec une formule hybride à certains moments, pour permettre à celles et ceux qui ne maîtrisent pas l'outil numérique d'y participer malgré tout.

Deux, je crois que la subvention que vous annoncez arrivera à point nommé, et je comprends qu'elle soit proportionnée à la taille de la commune. Et elle devra permettre, après une évaluation que vous allez réaliser, j'imagine, de voir à quoi a servi l'argent, parce qu'il ne faudrait pas donner un chèque en blanc. J'espère qu'il y aura une validation de l'usage de cette subvention.

Et dernier point, je pense qu'il faut passer aux temps modernes, c'est-à-dire que lorsque les collègues se réunissent et prennent des décisions, ces décisions doivent pouvoir être accessibles par n'importe quel citoyen et par n'importe quel mandataire – je parle de la décision, je peux comprendre que les motivations soient parfois plus formelles ou plus réservées –, la décision doit être connue de toutes et tous. J'espère que vous serez l'exemple de la digitalisation au niveau communal.

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'ÉVOLUTION DES TAXES DÉCHETS DANS
LES COMMUNES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'évolution des taxes déchets dans les communes ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). - Monsieur le Président, d'abord, permettez-moi, en préambule, de rappeler à M. le Ministre et à mes collègues que le PTB a toujours été et est toujours contre le principe même du coût-vérité imposé aux communes par la Région wallonne.

Je me permets de citer ici mon camarade, conseiller communal à Oupeye, Kevin Tihon, qui, lors de la dernière séance du conseil communal jeudi dernier, parce qu'il y avait une augmentation de la fameuse taxe poubelle a dit ceci : « Le coût-vérité est un choix politique, une gestion libérale du traitement des déchets et une arnaque pour la population. »

Pourquoi a-t-il dit cela ? D'abord, parce que le coût-vérité représente une notion de coût réel, rien que cela, c'est en opposition avec la notion de service public que devrait être la salubrité publique. Ensuite, ce coût-vérité part soi-disant – je dis bien soi-disant – du principe pollueur-payeur, mais se contente de faire payer le coût du traitement des déchets par les gens, par les consommateurs finaux. Qu'en est-il des producteurs de déchets, ceux qui sont responsables du suremballage, ceux qui sont responsables des produits non recyclables ou non réutilisables et des obsolescences programmées ? Ceux-là, avec le coût-vérité tel qu'il est appliqué, peuvent dormir au chaud, ils ne risquent pas de mettre la main au portefeuille. Je trouve qu'il y a beaucoup de complaisance de la Région wallonne à leur égard.

Aujourd'hui, les Wallons trient de plus en plus leurs déchets. Cela, c'est vraiment une bonne chose. La conséquence, c'est que le volume de déchets non triés diminue chaque année. On le voit d'ailleurs sur le graphique quand vous recevez votre facture que le volume des déchets non triés diminue constamment. Cela, c'est une bonne chose. Malgré cela, la facture continue à augmenter.

C'est d'autant plus incompréhensible que les techniques de tri, ainsi que les machines sont de plus en plus performantes. Cela devrait être le contraire, cela devrait diminuer le coût de traitement des déchets. Si finalement trier ne représente que fournir de la main-d'œuvre gratuite et de la matière première à des multinationales comme Veolia, Renewi ou encore Suez, cela ne va pas. C'est cela l'arnaque dont mon camarade parlait au conseil communal d'Oupeye.

Dans de nombreuses communes, les frais liés à la collecte et au traitement des déchets augmentent. Je vais citer ici quelques exemples. À Boussu, dans le Borinage, on vient d'augmenter de 40 euros la taxe poubelle pour les ménages de deux personnes. La majorité explique qu'elle n'a pas le choix parce que, sans cette augmentation, Boussu se retrouverait à 90 % du coût-vérité et que la commune risquerait d'être pénalisée financièrement par la tutelle. Ils disent : « C'est pour cela que nous sommes amenés, à contrecœur, à augmenter les taxes. » Avouez que c'est

assez cynique, justement à Boussu, que, d'une main, la commune prend une bonne mesure, elle accorde des chèques covid de 100 euros pour les enfants de 0 à 18 ans afin d'aider le commerce local et d'aider les citoyens dans le même temps, pour ensuite reprendre de l'autre main, 40 euros, en augmentant les taxes.

Un autre exemple par rapport au coût du traitement des déchets supporté par les communes est celui de Genappe où l'échevin de l'environnement témoignait dans Sudpresse. Il disait ceci : « Le coût des collectes et celui du traitement des ordures ménagères sont aussi en hausse. Le coût total – collecte, traitement et recyparcs – était de 763 000 euros en 2017, 767 000 euros en 2018, 798 000 euros en 2019. Ce coût est estimé à 898 000 euros pour 2020 et à 971 000 euros pour 2021. À ce rythme-là, on devra probablement augmenter la taxe si on veut rester dans le seuil imposé par la Région wallonne. »

D'autres communes font le même constat. À Verviers, la majorité communale a décidé de faire payer à la population non plus 104 %, mais 105 % du coût du traitement des déchets en précisant : « Ce n'est pas pour rapporter plus d'argent à la ville, mais pour faire face à l'augmentation des coûts. »

Nous voyons donc aujourd'hui qu'une pression financière augmente sur les communes et cette pression se reporte de plus en plus sur la population à qui on demande de plus en plus de payer des sommes supérieures à 100 % du coût du traitement.

Même dans le cadre de votre coût-vérité, la possibilité de faire payer la population jusqu'à 110 % dépasse clairement l'idée de faire payer ce que le service coûte. Envisagez-vous, dans la situation actuelle, de rabaisser le plafond à 100 % ?

Qu'allez-vous mettre en place pour faire baisser le coût de la collecte, du traitement et des recyparcs pour les communes ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, merci pour cette question que, je pense, vous avez quasiment posée le 15 septembre dernier à mon prédécesseur.

Néanmoins, je vais vous rappeler quelques éléments.

Tout d'abord, les conditions imposées aux communes relèvent de la législation relative aux déchets et donc celles-ci ne relèvent pas de mes compétences, mais de celles de ma collègue, Mme la Ministre Tellier.

Il est donc question, comme vous l'évoquez, du coût-vérité. Celui-ci relève du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, lequel impose précisément aux

communes l'application de ce coût-vérité. Le débat doit se trouver là.

Concrètement, cela signifie que les communes doivent répercuter – vous le savez aussi bien que moi – directement les coûts de gestion des déchets résultant de l'activité usuelle des ménages sur les bénéficiaires.

L'article 21, § 1er, alinéa 2, dudit décret impose que les communes couvrent entre 95 % et 110 % du coût-vérité. Je précise, par ailleurs, que, pour les communes sous plan de gestion, la circulaire 2021 relative aux entités sous suivi du CRAC prévoit que, je cite : « Le coût-vérité des déchets des communes sous plan de gestion doit au moins être équilibré et situé entre 100 % et 110 % tant au niveau du budget que du compte. » Il stipule également que les communes peuvent prévoir des mesures tenant compte de la situation sociale des bénéficiaires. Vous avez un coût fixe, un coût relativement au tri et un coût relativement aux certains allocataires sociaux.

Le taux de couverture des coûts est déterminé annuellement, lors de l'établissement du budget, sur la base des coûts de la pénultième exercice et des éléments connus de modification de ces coûts.

Comme vous le savez pertinemment, vous l'avez rappelé vous-même, il s'agit du principe du pollueur-payeur. J'ajouterai même que le meilleur déchet est celui que l'on ne consomme pas.

En ce qui concerne mes compétences, le contrôle de la tutelle se limite à l'examen de la légalité et de la conformité à l'intérêt général.

L'autorité de tutelle est ainsi tenue, à propos de la taxe déchets, de vérifier si le principe du coût-vérité est bien respecté par les communes. Ce taux est calculé par le département Sol et Déchets du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement.

Enfin, je rappelle que le respect ou le non-respect du principe de coût-vérité peut avoir des incidences, puisque certains subsides octroyés par la Région y sont liés.

En conclusion, je vous invite à interroger ma collègue, la ministre Tellier, pour ce qui concerne les questions particulières relatives à la législation, les raisons de l'augmentation du coût de collecte et de traitement, ainsi que la philosophie de la fourchette des taux que les communes doivent respecter.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Évidemment, on répétera la question tant que les taxes augmenteront.

D'ailleurs, on a posé également la question à votre collègue, mais on pense qu'en tant que ministre des Pouvoirs locaux, vous avez des compétences pour faire baisser le plafond à 100 %. C'est quelque chose qui est tout à fait possible.

Vous avez rappelé le principe du pollueur-payeur. Moi, encore une fois, je reviens, qu'en est-il des producteurs de déchets ?

Quand on est un client, quand on va dans un magasin et qu'on achète des produits, on n'est pas responsable du suremballage. Quand on achète dans certaines grandes surfaces et qu'on ne vous laisse pas le choix, qu'on achète des fruits ou des légumes et que ceux-ci sont emballés par du plastique, évidemment le consommateur n'a pas le choix. C'est vraiment au niveau de la production qu'il devrait y avoir, à notre avis, des possibilités de faire payer, parce que c'est toujours le consommateur finalement qui paie et c'est cela qui ne va pas. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'ÉTUDE DU PROFESSEUR VERHAEGHE
CONCERNANT LA DISCRIMINATION
ETHNIQUE SUR LE MARCHÉ DU LOGEMENT
LOCATIF PRIVÉ EN WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA DISCRIMINATION EN MATIÈRE D'ACCÈS
AU LOGEMENT »**

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA DISCRIMINATION AU LOGEMENT EN
WALLONIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- Mme Kapompole, sur « l'étude du professeur Verhaeghe concernant la discrimination ethnique sur le marché du logement locatif privé en Wallonie » ;
- M. Beugnies, sur « la discrimination en matière d'accès au logement » ;
- M. Maroy, sur « la discrimination au logement en Wallonie ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompole (PS). - Monsieur le Ministre, récemment, la presse a relayé l'étude très intéressante et

interpellante en matière de discrimination au logement du professeur Pieter-Paul Verhaeghe de la VUB.

Ce sujet a déjà été abordé à maintes reprises dans cette commission. Je vous sais très attentif à cette thématique. Je vous interrogeais d'ailleurs pas plus tard que le 13 octobre dernier sur la question des tests de situation. Vous aviez d'ailleurs annoncé, ce jour-là, que vous aviez réactivé le groupe de travail sur le sujet et qu'une rencontre avec Unia avait eu lieu le 7 octobre. La réunion du groupe de travail « Discriminations », quant à elle, c'était le 16 octobre.

Je voulais faire le point avec vous sur ces avancées, en lien avec cette étude, puisque nous sommes face à un élément neuf, qui vient, malheureusement, conforter tout ce que nous avons déjà fait comme constats en matière de discrimination au logement.

Je voulais savoir si vous aviez pu vous procurer cette étude. Au niveau de votre cabinet, y a-t-il déjà une première analyse qui a été réalisée pour nourrir sans doute le travail de ce groupe de travail ? Je voulais faire le point avec vous sur le suivi de celui-ci.

Je voulais évoquer aussi le Centre d'études en habitat durable, qui pourrait, selon moi, s'emparer de cette thématique. Je voulais avoir votre opinion concernant cette idée parce que le Centre d'études en habitat durable, c'est finalement un outil aussi au service de la Wallonie, des Wallonnes et des Wallons, et aussi de ceux qui sont en situation de discrimination.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). - Monsieur le Ministre, en février, notre Commission du logement, accompagnée de la Commission pour l'égalité des chances, est allée à Gand pour s'inspirer du travail efficace mené pour une politique de lutte contre les discriminations en matière d'emploi et de logement. Nous étions convaincus des bonnes pratiques en la matière.

Avec l'aide de la VUB, de l'UGent et d'Unia, Gand fut la première ville d'Europe à tester la discrimination au logement en 2014, non sans succès.

Il était apparu, à l'origine, que 26 % des agents immobiliers discriminaient les candidats locataires sur base de leur origine. En 2019, ce pourcentage est tombé à 14 %. Pour les agents immobiliers actifs depuis au moins cinq ans à Gand, qui ont fait l'objet de tests, ce n'était plus que 8 %. La mesure semble aussi avoir des conséquences inattendues, bien que ces tests ne concernent que les agents immobiliers professionnels, ceux-ci jouent également sur les pratiques des propriétaires privés.

Sans entrer dans le détail, ils sont passés par plusieurs stades : d'abord la sensibilisation via la presse et des courriers, ensuite un dialogue avec le secteur

avant des tests de situation dont les résultats peuvent donner lieu à l'organisation de formations, tant pour les agents immobiliers que pour les propriétaires, et, enfin, il est parfois nécessaire d'engager des poursuites au niveau judiciaire une fois les preuves de discrimination récoltées.

La semaine dernière, plusieurs articles de presse ont mis en avant l'étude réalisée par M. Verhaeghe, que nous avons déjà rencontré en février. Celle-ci montre que, en Wallonie, la discrimination au logement est bien présente. En tête du triste classement, les villes de Mons et Namur, avec pour Mons un taux de discrimination de 57 % pour les agences immobilières et 73 % pour les propriétaires privés. En clair, si vous avez un nom à consonance arabe, si vous êtes noir ou si vous êtes porteur d'un handicap, ou encore si vous êtes sans emploi ou de la communauté LGBT+, vous avez beaucoup moins de chance de trouver un logement. Pire, si vous cumulez chômage et nom à consonance arabe, cela devient pratiquement impossible.

C'est évidemment quelque chose qui est inacceptable. Je pense pouvoir dire, sans trop m'avancer, que cela fait consensus dans cette assemblée, quel que soit le parti, que l'on soit de la majorité ou de l'opposition. Je sais ma collègue montoise, Mme Kapompole, très sensible aux sujets qui tournent autour de la discrimination. Je peux vous dire que mon chef de groupe, M. Mugemangango, m'avait expliqué, il n'y a pas très longtemps, combien lui-même avait eu des difficultés à trouver un kot lorsqu'il était étudiant à Mons, simplement à cause de sa couleur de peau.

(Réactions dans l'assemblée)

Je ne sais pas ce qui est « rigolo ».

(Réaction d'un intervenant)

OK.

Ainsi, je pense que, vraiment, notre devoir est d'enfin agir pour lutter contre ces discriminations.

Que comptez-vous faire pour lutter contre de telles discriminations ?

L'exemple de Gand pourrait-il vous inspirer – et j'ai déjà entendu quelques réponses de la part de Mme Kapompole – certaines recommandations à tout le moins ?

Mieux encore, ne pourrait-on pas décréter afin de contraindre les communes à appliquer un processus similaire à celui mené à Gand, avec bien entendu des adaptations en fonction des réalités de chaque commune ?

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). - Monsieur le Ministre, je souhaiterais vous interroger sur un sujet pour lequel je connais votre sensibilité. Lorsque vous étiez député et que nous siégions ensemble dans cette Commission du Logement, sous la précédente législature, vous avez en effet interrogé à différentes reprises vos prédécesseurs concernant la lutte contre les discriminations au logement en Wallonie. Vous aviez même, si je me souviens bien, déposé une proposition de résolution.

Une étude pour le moins interpellante vient de relancer le débat. Comme l'ont expliqué mes collègues, elle a été menée par le professeur Pieter-Paul Verhaeghe, sociologue à la VUB. Cette étude montre que la discrimination est largement pratiquée par les bailleurs en Wallonie, qu'il s'agisse de propriétaires privés ou, dans une moindre mesure, d'agences immobilières.

Le professeur a effectué plus de 1 100 tests dans quatre villes wallonnes : à Liège, Namur, Mons et Charleroi. Le principe est simple : deux candidats à la location répondent à une annonce publiée sur un site bien connu, ils présentent le même profil – les mêmes revenus, la même composition familiale – et, la seule différence, c'est que l'un a un nom à consonance marocaine et l'autre un nom à consonance bien belge.

Dans 28 % des cas, les candidats à la location ayant un nom à consonance marocaine ont été discriminés et ils n'ont donc pas été invités à visiter le bien qu'ils convoitaient. Autrement dit, ils ont été éjectés. On leur a dit : « Non, c'est déjà loué ». Vingt-huit pour cent, c'est la moyenne sur les quatre villes wallonnes étudiées, mais le taux de refus grimpe jusqu'à 64 % à Mons – c'est une moyenne entre le taux pour les agences immobilières et le taux pour les privés – et à 39 % en moyenne à Namur. Il est plus faible, heureusement, à Charleroi, avec 15 %, et à Liège, avec 8 %.

L'auteur de cette étude, interrogé par la presse, a expliqué qu'il n'avait jamais vu un taux aussi élevé auparavant : « Mons et Namur présentent ainsi des chiffres plus élevés qu'à Bruxelles, Gand, Malines ou même Anvers ».

Comment réagissez-vous face à ces chiffres inquiétants ? Quel regard portez-vous sur cette étude ? Je suis certain que vous y avez déjà jeté plus qu'un coup d'œil.

L'auteur de cette étude pointe le fait que l'on manque encore d'études plus poussées pour cerner l'ampleur du phénomène en Wallonie, notamment sur la discrimination en milieu rural, sur celle fondée sur les revenus ou encore sur celle fondée sur le handicap. Qu'en pensez-vous ? Ne pensez-vous pas qu'il faudrait pousser les démarches, universitaires par exemple, pour affiner le constat ?

Quels sont vos objectifs en matière de lutte contre la discrimination au logement ? Quels moyens préconisez-vous pour y parvenir ? Vous plaidez depuis longtemps notamment pour des contrôles mystères ? Est-ce toujours le cas ? Si oui, comment éviter de tomber dans d'éventuelles dérives ? Il faudrait que ce soit encadré. Je pense par exemple au risque de tomber dans un système qui verrait la délation se répandre.

Comment résoudre cette difficile équation : combattre la discrimination – c'est impératif – sans restreindre la liberté contractuelle des propriétaires à laquelle mon groupe reste particulièrement attentif ? Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame et Messieurs les Députés, je dois tout d'abord vous dire que je me réjouis de vos interventions. Comme vous, j'ai été particulièrement interpellé par les résultats de cette étude relative à la discrimination ethnique sur le marché locatif privé en Wallonie, menée par le professeur Verhaeghe, qui pose un constat alarmant de la discrimination ethnique malheureusement rencontrée sur nos quatre grandes villes wallonnes ; Charleroi, Liège, Mons et Namur, pour les citer. Cette étude n'est pas une surprise pour mon cabinet qui était en relation avec le professeur Verhaeghe depuis un certain temps.

L'analyse, comme vous le savez évoqué, est basée sur 1 109 tests de correspondance qui ont été menés entre février et avril 2019.

Pour ces tests, deux candidats fictifs, une personne test avec un nom à consonance marocaine et une personne de contrôle avec un nom à consonance locale, si on peut s'exprimer comme cela, sollicitaient la visite d'un bien mis en location sur Immoweb, géré par une agence immobilière ou par un propriétaire.

Le message automatique envoyé à l'agence ou au propriétaire était exactement le même, la seule différence résidant dans l'origine ethnique du nom du candidat, qui pouvait être trouvé sur son adresse électronique ou sur son profil.

Les résultats obtenus étaient alors classés selon quatre possibilités :

- les deux candidats recevaient une invitation à visiter le bien ;
- seule la personne avec un nom à consonance belge était invitée ;
- seule la personne avec un nom à consonance marocaine était invitée ;
- aucun des candidats n'était invité.

Ces possibilités permettaient de calculer différents taux : celui d'invitation de la personne avec un nom à consonance marocaine, celui de la personne avec un

nom à consonance belge et le taux de discrimination net par conséquent.

Ces résultats ne portent que sur les discriminations basées sur l'origine ethnique, précisément en l'espèce marocaine, ils ne représentent que la Wallonie urbaine, comme M. Maroy l'a évoqué. Ils n'évaluent que la première phase du processus de location.

Néanmoins, une discrimination élevée à l'encontre des minorités ethniques a clairement été relevée. Les candidats avec un nom à consonance marocaine étaient moins invités à visiter le bien, 28 %.

Il apparaît également que les propriétaires privés personnes physiques sont plus discriminants à l'encontre des minorités ethniques que les agents immobiliers, 43 % contre 20 %, ce qui en soi est relativement rassurant, puisqu'il s'agit de professionnels.

Les candidats avec un nom belge sont invités à visiter le bien par des agents immobiliers dans 27 % des cas et par des propriétaires dans 21 % des cas. En comparaison, les candidats avec un nom marocain sont invités à visiter le bien par des agents immobiliers dans 20 % des cas et par les propriétaires dans 11 % des cas.

Le taux de discrimination net le plus haut est celui de Mons, 64 %, suivi par Namur, 39 %. Le taux élevé de discrimination à Mons est surtout provoqué par le taux extrêmement bas d'invitations des candidats ayant un nom marocain. Celui de Namur est davantage causé par le taux supérieur d'invitation à visiter le bien pour les candidats ayant un nom belge. À Mons, les propriétaires discriminent le plus, avec un taux net de discrimination de 73 %.

La discrimination systématique des minorités ethniques est donc malheureusement à déplorer sur le marché locatif privé en Wallonie, en tout cas dans les quatre grandes villes citées.

Cela dit, outre les discriminations liées à l'ethnie, c'est contre l'ensemble des discriminations que mon action vise à lutter. Comme vous l'avez relevé, je suis particulièrement sensible à cette question. Je l'avais d'ailleurs évoquée lorsque je siégeais effectivement comme parlementaire, notamment par le biais de résolutions posées à l'adresse de mon prédécesseur ou en compagnie de mon prédécesseur, lors de la précédente législature, dans le but d'avancer dans cette matière.

Afin de lutter contre les discriminations en matière de logement locatif privé, le groupe de travail réunissant des participants issus d'organismes concernés par cette question – c'est-à-dire Unia, l'Institut professionnel des agents immobiliers, la Fédération des agents immobiliers francophones, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté – s'est réuni en vidéoconférence, le 16 octobre dernier.

Les projets repris par ce groupe sont notamment la création et la production de capsules vidéo pour sensibiliser chacun à la discrimination en matière de logement. La première capsule est prévue pour 2021 et sera largement diffusée. Dans le même temps, une brochure à destination des professionnels et de ceux qui gravitent autour de la location privée est en cours de rédaction en collaboration avec les services d'Unia.

Enfin, je vous indique que je souhaite aussi avancer le plus rapidement possible dans ce dossier et je déposerai d'ailleurs cette semaine, au Gouvernement wallon, une note d'orientation relative à la lutte contre les discriminations en matière d'accès au logement.

Vous me permettrez d'en garder, comme il se doit, la primeur pour mes collègues, mais je suis déjà en état de vous dire que cette note démontre, malheureusement, tout en s'appuyant sur l'étude du professeur Verhaeghe, que la discrimination dans l'accès au logement reste une triste réalité.

Au-delà de ces constats, la note a pour objectif de dresser l'inventaire de l'ensemble des mesures générales et spécifiques qui visent à lutter efficacement contre la discrimination dans l'accès au logement. Parmi celles-ci, on retrouve notamment la capsule et la brochure que j'évoquais ainsi que la mise en œuvre de contrôles mystères.

À cet égard, je compte déposer rapidement au Gouvernement – c'est-à-dire dès après que le Conseil des ministres aura marqué son accord sur ma note d'orientation – un avant-projet de décret modifiant le décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation et le Code de l'habitation durable en vue de renforcer la lutte contre la discrimination dans ce domaine.

Cet avant-projet de décret vise à intégrer la pratique des contrôles mystères et prévoit l'institution de sanctions – amendes administratives ou poursuites pénales – pour les bailleurs et agents immobiliers qui ne respecteraient pas l'obligation de non-discrimination.

Les modalités pratiques et organisationnelles permettant la mise en œuvre de ces contrôles mystères est également en cours de réflexion au sein de mon administration. Il va de soi que ceux-ci porteront sur l'ensemble des critères protégés et visés dans le décret du 6 novembre 2008 et ne se limiteront pas au critère ethnique.

En espérant que ces contrôles puissent voir le jour, il est évident qu'un *reporting* régulier sera effectué par l'administration, ce qui nous permettra de mesurer l'évolution en la matière et, espérons-le, de voir la discrimination diminuer en Wallonie.

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Je remercie M. le Ministre non seulement pour ses réponses de cette fin de journée,

mais surtout pour son travail et son volontarisme. Je pense notamment à la note d'orientation et à l'avant-projet de décret qui intégrera les contrôles mystères.

J'aimerais l'encourager à intégrer aussi la dimension du Plan interfédéral de lutte contre le racisme. Ce qui manque parfois, c'est un peu de cohérence entre les différents niveaux de pouvoir. Dès lors que ce plan est discuté au niveau fédéral avec les Régions, il a un rôle à jouer en tant que ministre du Logement au niveau de la Wallonie.

Il y a une forme de racisme de plus en plus décomplexé, et pas seulement du racisme – parce que, à la limite, le racisme est très clair : c'est violent, et donc on le voit –, mais plutôt toute une série de situations de discrimination. Comme vous l'avez dit, elles ne touchent pas uniquement la race ou la couleur de peau d'une personne. Dès que l'on n'a pas les moyens ou que l'on est considéré comme ayant peu de revenus, il est impossible d'avoir un logement. Dès que l'on est porteur de handicap, on a également un regard différent de l'ensemble de la société.

J'aimerais que, dans le cadre de ce que l'on est en train de construire ensemble avec Get up Wallonia, il y ait cette volonté d'avoir la société la plus inclusive possible. J'aimerais être partie prenante de cela dans les prochains mois et dans les prochaines semaines avec l'ensemble des collègues.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

On se réjouit de constater que vous prenez le problème à bras-le-corps avec la création de capsules vidéo pour sensibiliser, ce qui est déjà un premier pas, et l'on se réjouit aussi que l'exemple gantois vous inspire.

Par contre, nous pensons qu'entamer une procédure qui ressemble à celle exécutée à Gand devrait être obligatoire dans toutes les communes, en commençant par les grandes villes, puisque, manifestement, cela marche.

On est impatient de voir le projet de décret en discussion dans les commissions. Ce serait un grand pas en avant.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Les résultats de cette étude m'ont non seulement interpellé, mais même plus que cela : ils m'ont choqué.

Monsieur le Ministre, nous serions bien inspirés de pousser la démarche de connaissance du phénomène plus en avant. Ma collègue a avancé l'idée de confier cette mission au CEHD ou à une université, pourquoi pas. Il faudrait voir ce qu'il en est en milieu rural

puisque, ici, c'est une première approche qui porte sur quatre villes wallonnes.

La discrimination, il faut le dire, n'est pas acceptable. Comme l'a déclaré dans *L'Écho* ce week-end mon président de parti : « Il est dans l'intérêt de tous de lutter contre les discriminations faites aux personnes d'origine étrangère. On ne peut pas demander à quelqu'un de s'intégrer s'il est discriminé à chaque fois qu'il essaie ». Je souscris à 100 % à ces propos.

Il faut donc agir et non plus seulement se lamenter. Je vois avec bonheur que vous vous apprêtez à le faire. Vous avez raison, il faut faire les choses dans le bon ordre via la sensibilisation et via l'information – la capsule et la brochure sont prévues – et ensuite, s'il le faut, via la mise en place de contrôles lorsqu'il y a des soupçons.

Là, évidemment, c'est *touchy* les contrôles. Il faudra qu'ils soient encadrés. Il ne faut pas confier cette mission à n'importe qui, parce que certains pourraient tout d'un coup se croire investis d'une mission de shérif. Il faut confier cette tâche à des professionnels et puis veiller aussi, tout de même, à ne pas restreindre la liberté contractuelle des propriétaires, c'est essentiel.

Cette liberté, j'insiste, elle n'implique pas de refuser un candidat locataire pour la seule raison qu'il est d'origine étrangère. Qu'un propriétaire puisse s'assurer que son candidat locataire ait les moyens suffisants de payer le loyer, cela me semble tout à fait normal. Il ne s'agit pas de remettre en cause cela. Par contre, il n'est pas normal, il est choquant, cela doit être combattu qu'un propriétaire puisse trier – c'est le mot – sur base de la race, du handicap, de l'orientation sexuelle. Là, je pense qu'il y a unanimité au sein de ce Parlement.

Bravo, Monsieur le Ministre – je m'avance un petit peu, parce que je n'ai pas encore vu la note d'orientation –, pour le volontarisme. Je pense qu'il est temps effectivement qu'on prenne cette problématique à bras-le-corps. J'ai été vraiment scié par cette étude. Il y a vraiment un problème en Wallonie.

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'ANALYSE DE L'UNION DES VILLES ET
COMMUNES DE WALLONIE (UVCW)
RELATIVE À LA CONSTRUCTION DE
LOGEMENTS PUBLICS »**

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'ANALYSE DE L'UNION DES VILLES ET
COMMUNES DE WALLONIE (UVCW)
RELATIVE À LA CONSTRUCTION DE
LOGEMENTS PUBLICS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Beugnies, sur « l'analyse de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) relative à la construction de logements publics » ;
- M. Beugnies, sur « l'analyse de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) relative à la construction de logements publics ».

La parole est à M. Beugnies pour poser ses questions.

M. Beugnies (PTB). - Vous me permettrez de développer les deux questions en même temps, puisque c'est le même sujet.

Monsieur le Ministre, le dernier numéro du mouvement communal est revenu sur le plan de rénovation du logement social mis en place par votre Gouvernement. Dans cette analyse, l'Union des villes et des communes dit ceci : « Parallèlement à cette grande rénovation, l'UVCW rappelle la nécessité d'une création massive de logements d'utilité publique afin d'octroyer un logement décent aux nombreux candidats-locataires. »

Cette analyse pointe les aspects bénéfiques d'une telle construction massive de logements publics, comme le poids de régularisation qu'elle jouerait sur les loyers en les stabilisant, voire en les baissant, mais aussi en permettant de répondre, par leur accessibilité et leur typologie, à l'évolution de la composition des ménages et au vieillissement de la population. Cette action aurait également un rôle extrêmement bénéfique pour l'économie puisque l'étude de la VUB citée dans l'article nous informe que 100 millions d'euros investis dans la construction génèrent à court terme 87,64 millions de valeur ajoutée, 1 200 emplois et 18,34 millions d'euros de rentrées publiques. Mieux encore, une autre étude nous dit que les investissements faits pour répondre aux logements insalubres et surpeuplés seraient remboursés à moyen terme grâce aux économies dans les soins de santé et donneraient de meilleurs résultats sociaux.

Cette analyse est très pertinente lorsqu'on sait que la part de la population vivant dans un logement humide est supérieure à 20 % en Wallonie, ce qui, comparé aux autres pays européens, est très élevé. Ces logements humides ont un effet très concret sur la santé de leurs habitants, puisqu'on estime, par exemple, qu'un enfant qui vit dans un logement trop humide a entre 1,5 et 3,5 fois plus de risques de développer une maladie respiratoire.

L'économiste Paul De Grauwe disait récemment que « le coût du soutien massif du gouvernement est relativement bas » car les taux d'intérêt auxquels nous empruntons sont historiquement faibles.

Monsieur le Ministre, concernant la construction de logements, voici ma question : au vu de l'attente des ménages wallons, des bénéfices attendus, tant sociaux qu'au niveau de l'emploi et du contexte financier actuel permettant d'investir à des taux historiquement faibles, ne faudrait-il pas prévoir un plan de construction massif de logements publics ? En tout cas, un plan nettement plus ambitieux que celui prévu dans la DPR ?

Concernant mon autre question sur la rénovation, cette fois-ci, des logements sociaux, encore dans le dernier numéro du mouvement communal, on est revenu sur le plan de rénovation du logement social qui été mis en place par votre Gouvernement et on met plusieurs points importants en évidence.

Premièrement le désinvestissement préoccupant des derniers gouvernements dans le secteur et dont sont victimes les sociétés de logements de service public qui sont confrontées à un équilibre financier précaire entre, d'une part, la maintenance et, d'autre part, l'extension du parc de logement. Ce sous-investissement les a poussées à vendre 1 157 logements ces cinq dernières années. Il faut donc que, outre le plan de rénovation, une solution structurelle soit amenée à ce problème.

Également, si un premier investissement massif est mis en place pour la rénovation de 25 000 logements, ce sont 55 000 logements qui doivent être rénovés à terme. Il est donc important de pouvoir élaborer dès à présent le plan qui nous permettra d'atteindre l'objectif d'un parc locatif public 100 % rénové.

Enfin, je terminerai par cela, une partie du plan d'investissement, c'est-à-dire 25 %, est à charge des SLSP et pourra faire l'objet d'emprunt à taux zéro. Comment ces sociétés feront-elles face au remboursement de ces emprunts une fois les travaux effectués ?

De plus, l'Union des villes et communes de Wallonie pointe que, lors des derniers plans de rénovation, une évolution des coûts a été observée. Or, il n'y a aucun mécanisme d'adaptation aux subsides prévus dans le Plan de rénovation du Gouvernement.

Monsieur le Ministre, qu'allez-vous faire pour mettre fin au sous-financement structurel des SLSP ?

Qu'en est-il de l'élaboration du plan permettant d'atteindre la rénovation de tous les logements le nécessitant ?

Enfin, quelle attention allez-vous apporter au niveau du remboursement des emprunts par les SLSP ? Un mécanisme d'adaptation des subsides sera-t-il prévu en fonction des rénovations ? Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, merci pour vos questions, qui sont récurrentes dans le sujet.

Il est évident que la relance des plans de création de logements publics est un enjeu fondamental pour notre Région. De notre capacité à concrétiser cette relance dépend, en effet, en partie, la réponse que nous apporterons à la demande persistante et croissante de logements de qualité et à tarifs abordables.

L'investissement public dans un secteur aussi important que celui de la construction est également, plus que jamais, essentiel pour soutenir l'économie et les emplois régionaux. Le plan de rénovation, d'embellissement et de sécurisation adopté par le Gouvernement wallon y contribue largement. La Confédération de la construction a ainsi chiffré l'incidence du Plan de rénovation sur la création d'emploi à plus de 3 000.

Quant à la régulation des loyers, la réponse à apporter ne peut se limiter à la seule décision de lancer un plan de construction massive de logements, que vous jugez peu ambitieux, que prévoit la DPR. Celle-ci reprend plutôt l'éventail des actions nécessaires pour une augmentation substantielle de l'offre de logements, de leur qualité, et donc de tous les axes nécessaires à avoir un impact sur la régulation des loyers, sans l'imposer unilatéralement. C'est en ce sens que le Gouvernement wallon additionne les lignes d'action.

Il y a, tout d'abord, la création de logements publics. Un premier plan de 18,9 millions d'euros représentant quelque 200 logements a été lancé à mon initiative début de ce mois. L'objectif de cet appel est de sensibiliser le secteur à la nécessaire transition environnementale, qui doit désormais intégrer toutes nos entreprises sociétales.

Je présenterai encore, dans le courant du premier semestre 2021, un plan de construction plus important, qui aura une portée pluriannuelle.

Parallèlement, la Société wallonne du logement élabore un accord-cadre destiné à désigner les partenaires concepteurs et constructeurs orientés vers

l'écoconstruction et les systèmes préfabriqués ou modulaires.

Si vous suivez les travaux du Gouvernement et du secteur du logement public, ce dont je ne doute pas, vous savez que les SLSP doivent rendre leur plan de rénovation pour la fin du mois de janvier. C'est assez ambitieux. Cela prend un temps considérable, dans des conditions de réalisation qui ne sont pas optimales vu la pandémie que nous connaissons. Il faut donc permettre aux SLSP de se concentrer sur le plan de rénovation avant de leur proposer un plan de construction.

En effet, s'agissant de la volonté de créer 3 000 logements publics locatifs sur la mandature, cette mesure est loin d'être insignifiante, ne serait-ce qu'en termes de capacité d'absorption du secteur.

Comme le prévoit la DPR, ce plan reposera notamment sur un mécanisme permettant une réalisation rapide des travaux via un droit de tirage. Couplé à une simplification administrative accrue, il garantit la prévisibilité budgétaire et facilitera l'exercice de l'autonomie locale.

À côté de ce volet, en ce qui concerne la régulation du marché, mais aussi en termes de retombées économiques, de création d'emploi, nous visons le renforcement de l'offre de logements via les AIS, AIS qui mettent du logement à moindre coût à disposition de publics précarisés. Plusieurs axes d'action sont en cours de développement, notamment pour la promotion du modèle et le soutien aux agences. Il s'agit de pistes fiscales et d'aides aux AIS visant à augmenter leur capacité à négocier avec des promoteurs immobiliers et à gérer plus de logements.

Enfin, l'accord du Gouvernement fédéral prévoit également une réduction de la TVA à 6 % pour les opérations de démolition-reconstruction dans le cadre de politique sociale ou de logement. C'est une opportunité à saisir pour ces AIS. Je prendrai donc des contacts avec ce secteur. Les secteurs de l'immobilier vont mettre autour de la table afin de dégager des pistes d'actions pour faciliter leur mise en œuvre concrète.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses et les mesures que vous avez citées, même si le contenu de celles-ci, cela ne va pas vous surprendre, ne nous convient pas tout à fait.

Vous dites que nos questions sont récurrentes, mais ce qui est vraiment récurrent, c'est malheureusement la crise du logement à laquelle la population wallonne fait face, 40 000 ménages wallons sont sur la liste d'attente et près d'un locataire sur deux paie plus de 30 % de son revenu pour le loyer.

Pour ce qui est d'autre part de la construction de logement social, les exemples étrangers, les études et la

situation du logement wallon démontrent la nécessité d'un plan massif de construction, ce qui n'est pas encore fait, en tout cas pour l'instant.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Si je peux vous interrompre, avec la meilleure volonté du monde, est-ce que vous pensez vraiment, qu'en étant là depuis un mois, je vais construire 40 000 logements ?

(Réaction d'un intervenant)

Soyons de bons comptes, je pense que l'on a déjà une action extrêmement concrète en ayant dégagé plus ou moins 20 millions d'euros pour un premier plan. Laissez-nous tout de même un peu de temps que les choses se fassent. On n'est pas d'accord parce que vous restez toujours dans les constats, et donc on a des objectifs chiffrés, ils sont peut-être insuffisants pour vous, mais ils sont réalistes. C'est cela qui nous différencie.

M. Beugnies (PTB). - Monsieur le Ministre, évidemment le problème du logement ne vient pas d'arriver parce que vous êtes arrivé là. Il date de bien bien avant, mais bon voilà ce sont quand même souvent les mêmes majorités qui sont en place et manifestement on ne voit pas d'évolution.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - Les questions orales de :

- Mme Ryckmans, sur « la représentativité des associations dans les régies communales autonomes (RCA) » ;
- Mme Delporte, sur « les évolutions dans la lutte contre les discriminations en matière de logement » ;
- M. Devin, sur « le nouveau moratoire sur les expulsions en Wallonie » ;
- M. Evrard, sur « le possible nouveau moratoire sur les expulsions » ;
- M. Evrard, sur « les subsides octroyés par les provinces aux agences immobilières sociales » ;
- M. Bastin, sur « la suspension des visites locatives » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. - Les questions orales de :

- M. Tzanetatos, sur « les exhumations à Charleroi » ;
- M. Lekane, sur « la discrimination pour l'accès au logement » ;

- M. Dodrimont, sur « la problématique de l'habitat permanent en Wallonie » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 2 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. Christophe Bastin, cdH
M. John Beugnies, PTB
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
M. Philippe Courard, Président
Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. Laurent Devin, PS
M. Benoît Dispa, cdH
M. Manu Douette, MR
M. Yves Evrard, MR
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Joëlle Kapompole, PS
M. Éric Lomba, PS
M. Jean-Claude Marcourt
M. Olivier Maroy, MR
Mme Isabelle Nemery, Directrice générale du Centre régional d'aide aux communes (CRAC)
M. Mourad Sahli, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AIS	agence(s) immobilière(s) sociale(s)
APW	Association des provinces wallonnes (ASBL)
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
CDLD	Code de la démocratie locale et de la décentralisation
CEHD	Centre d'études en habitat durable (ASBL)
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CIF	Cellule d'informations financières
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
DF	Direction de la Formation (DGT1)
DPR	Déclaration de politique régionale
Ethias	compagnie d'assurance belge d'inspiration mutualiste (appelée SMAP jusqu'en 2003)
FMI	Fonds monétaire international
FRIC	Fonds régional des investissements communaux
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IAS	Intérieur et Action sociale (Service public wallon)
ICN	Institut des comptes nationaux
IPP	impôt des personnes physiques
LGBT	lesbiennes, gays, bisexuels et trans
LOG	Logistic Organisation Group (SPRL)
NAPAP	non-activité préalable à la pension
OIP	organisme d'intérêt public
PIC	plan d'intérêt communal
PIC	Plan d'investissement communal
PST	programme stratégique transversal communal
RCA	régie communale autonome
RH	ressources humaines
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
Seveso	directive qui impose aux États membres de l'Union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SPF	service public fédéral
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
SWL	Société wallonne du logement
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité(s) d'administration publique
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances
UREBA	renovation énergétique des bâtiments (subventions)
UVCW	Union des villes et communes de Wallonie
VUB	Vrije Universiteit Brussel (Université libre (néerlandophone) de Bruxelles)